MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Manuscrit:
Ministère de l'Environnement
du Québec

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-05690-X
ISSN 0228-4952

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement du Québec pour l'exercice financier 1982-1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Environnement,

Adrien Ouellette

Monsieur Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Environnement du Québec pour l'exercice financier 1982-1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre,

Pierre B. Meunier

Table des matières

Avant-propos 8

Organigramme 42

Titulaires 9

Lois administrées par le ministère de l'Environnement 10

Secrétariat 11

Service juridique 12

Direction des communications et de l'éducation 13

Opérations centrales 17

Direction de la normalisation environnementale 17

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature 19

Direction du contrôle 19

Direction des évaluations environnementales 20

Direction des réserves écologiques et des sites naturels 23

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique 25

Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau 25

Direction des ouvrages hydrauliques 26

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre 29

Direction de l'assainissement de l'air 29

Direction de la gestion des déchets dangereux 31

Direction de la récupération et du recyclage 33

Direction générale des inventaires et de la recherche 35

Direction de la recherche 35

Direction des inventaires 36

Direction des laboratoires 41

Direction de l'assainissement de l'eau* 46

Opérations régionales 49

Urgence-Environnement-Québec 49

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine 51

Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean 53

Direction régionale de Québec 56

Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs 59

Direction régionale de l'Estrie 61

Direction régionale de Montréal 64

Direction régionale de la Côte-Nord 69

Direction régionale du Nouveau-Québec 72

Administration 74

Direction du personnel 74

Direction des finances et systèmes 74

Direction des services auxiliaires 77

Direction régionale de l'Outaouais 80

Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue 82

* Cette Direction a été sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux opérations centrales jusqu'au 28 février 1983.

avant-propos

Le ministère de l'Environnement, créé en 1979 par la loi du ministère de l'Environnement, chapitre 49, a essentiellement une mission de sauvegarde du milieu naturel et humain.

En effet, l'article 2 de la loi sur la qualité de l'environnement confère au ministre de l'Environnement les responsabilités d'élaborer et de proposer au Gouvernement une politique de protection de l'environnement, de mettre cette politique en oeuvre et d'en coordonner l'exécution; de surveiller et de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de conseiller le Gouvernement, ses ministères et organismes en vue de prévenir la détérioration de l'environnement et de protéger les espèces vivantes et les biens.

En vertu des articles 10 et 11 de la loi du ministère de l'Environnement, le ministre assure en outre la gestion du domaine hydrique public et de l'eau en tant que richesse naturelle et assume la responsabilité des réserves écologiques.

L'action du Ministère se doit toutefois d'être globale et intégrée afin de concilier le développement économique et les exigences de la protection de l'environnement.

C'est ainsi que la structure du Ministère est articulée autour de trois objectifs principaux:

— la prévention des détériorations susceptibles d'engendrer des conséquences néfastes sur le milieu, dont les phénomènes de surproduction, de surexploitation et de gaspillage;
— la restauration et l'amélioration des milieux aquatique, atmosphérique et terrestre;
— l'amélioration des connaissances sur l'environnement.

L'exercice 1982-1983 a été marqué par l'arrivée d'un nouveau ministre, monsieur Adrien Ouellette, en date du 9 septembre 1982 et d'un sous-ministre, monsieur Pierre B. Meunier, en date du 1er décembre 1982. Un changement à la structure administrative du Ministère a aussi été opéré. En effet, un nouveau poste de sous-ministre adjoint à l'assainissement des eaux a été créé afin de refléter l'importance accordée au programme d'assainissement des eaux; monsieur Michel Lamontagne est entré en fonction le 1er mars 1983. Monsieur Jean-Yves Babin a été nommé sous-ministre adjoint aux opérations régionales alors que monsieur Michel Bordeleau a assumé, par intérim, les responsabilités du sous-ministre adjoint à l'administration.

L'exercice 1982-1983 a également été une année de consolidation des services à la clientèle et ce, dans tous les secteurs d'activités régionalisés.

Au niveau de la prévention, il y a lieu de signaler les activités de contrôle, les évaluations environnementales et les interventions relatives aux sites naturels et aux réserves écologiques.

Au niveau de la restauration, outre le programme d'assainissement des eaux, dont les interventions concertées dans les secteurs urbain, agricole et industriel jointes à la collaboration des différents intervenants visent à redonner et à assurer aux citoyens les usages de l'eau, mentionnons les progrès réalisés au niveau de l'assainissement de l'air par une opération soutenue auprès des industries. De plus plusieurs municipalités collaborent à une opération de protection qui améliorera sensiblement la qualité de vie de leur population.

Dans le domaine des résidus industriels, nous mettons en application notre politique: l'intensification du contrôle de la circulation des déchets toxiques et l'implantation de centres de traitement se poursuivent dans l'équilibre d'une politique axée sur le recyclage.

Au chapitre de l'élaboration d'une politique globale de récupération et de recyclage des déchets domestiques et de l'implantation d'une société de conservation, le programme d'aide à la recherche, à la formation et à l'amélioration de l'industrie de la récupération se poursuit.

La fonction connaissance (inventaires, recherche, laboratoire) est très bien établie au Ministère et permet de suivre avec assez de rigueur la situation au Québec. Les efforts sont maintenus et la question des pluies acides demeure prioritaire. Le Bureau d'information sur les précipitations acides a été créé en 1982, suite à une entente entre Québec et New York, pour répondre aux besoins d'information et d'éducation des clientèles visées.

À ces interventions spécifiques s'ajoutent des programmes de communication et d'éducation relatifs à l'environnement.

Au cours de la prochaine année, le Ministère poursuivra, dans une conjoncture particulièrement difficile, l'action entreprise, en l'améliorant et la corrigeant au besoin. En terme de prospective, il faudra franchir de nouvelles étapes vers la mise en place d'une société plus écologique et compter sur une collaboration et une participation accrues du public, des industriels et des dirigeants à la mission environnementale.

Titulaires

Ministre
Adrien Ouellette

Sous-ministre
Pierre B. Meunier

Sous-ministre adjoint aux opérations centrales
Bernard Harvey

Sous-ministre adjoint à l'assainissement des eaux
Michel Lamontagne

Sous-ministre adjoint aux opérations régionales
Jean-Yves Babin

Sous-ministre adjoint à l'administration
(vacant)

Secrétariat
Hélène Wéber

Service juridique
Jean Piette

Direction des communications et de l'éducation
Jean-Paul Sabourin

Opérations centrales

Direction de la normalisation environnementale
Normand Trempe

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature
Guy Audet
Direction du contrôle
Clément Audet
Service du milieu hydrique
Gilles Plante
Direction des évaluations environnementales
Yves L. Pagé
Service des études d'impact
Gilles Coulombe
Service des études spécialisées
Conrad Anctil

Direction des réserves écologiques et des sites naturels
Léopold Gaudreau

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique
Gaston Couillard
Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau
Tony Le Sauteur
Direction des ouvrages hydrauliques
Maurice Masse
Service des études hydrauliques et écologiques
Albert-Réal Tremblay
Service des projets et travaux
Jacques Lapointe
Service de l'exploitation des ouvrages
Pierre Gagnon

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre
Raymond Perrier
Direction de l'assainissement de l'air
André Harvey
Direction de la gestion des déchets dangereux
Michel Gauvin
Direction de la récupération et du recyclage
Louis-Paul Grenier

Direction générale des inventaires et de la recherche
Jean A. Roy
Direction de la recherche
Gaston Paulin
Direction des inventaires
Claude Pesant
Service de la qualité des eaux
Henri Saint-Martin
Service de la météorologie
Michel Ferland
Service des eaux souterraines
Raymond Roy
Service des eaux de surface
Jean Aumont
Service des inventaires écologiques
Jean-Pierre Ducruc
Direction des laboratoires
Aristide Bouchard
Laboratoire de Québec
Guy Longpré
Laboratoire de Montréal
Donald Colgan

Direction de l'assainissement de l'eau
Robert Tétreault
Service de l'étude du milieu aquatique
Denise Gouin
Service de l'assainissement urbain
Gilles Pineault
Service de l'assainissement agricole
Yvon Gosselin
Service de l'assainissement industriel
Jean Guenette

Opérations régionales

Service Urgence-Environnement
Jacques Bilodeau

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Jean Vachon

Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean
Roger Sirois

Direction régionale de Québec
André Chamberland

Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs
Jean-Claude Déry

Direction régionale de l'Estrie
Jean-Pierre Gauthier

Direction régionale de Montréal
Florent Poirier

Direction régionale de l'Outaouais
Guy Demers

Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue
Antonio Flamand

Direction régionale de la Côte-Nord
Raymond Guérin

Direction régionale du Nouveau-Québec
Alain Gariépy

Administration
Direction du personnel
Arthur Mercure
Direction des finances et systèmes
Michel Bordeleau
Service des systèmes de gestion
Service de la gestion financière et du contrôle des revenus
Jean-Claude Delaunière
Service de la programmation budgétaire
Louis Bissonnette

Direction des services auxiliaires
Service de l'approvisionnement
Maurice Bilodeau
Service de l'aménagement
Alfred Duchesneau
Service de l'équipement
Jean Marchand
Service des soutiens administratifs
Jean-Guy Gingras

Lois et règlements administrés par le Ministère

— Lois sur les mines (en partie) (L.R.Q., chapitre M-13)*
— Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., chapitre M-15.2)
— Loi sur la protection des arbres (L.R.Q., chapitre P-37)
— Loi sur la provocation artificielle de la pluie (L.R.Q., chapitre P-43)
— Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
— Loi sur le régime des eaux (en partie) (L.R.Q., chapitre R-13)
— Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chapitre R-26)
— Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., chapitre S-18.21)
— Loi sur les villages cris et le village Naskapi (en partie) (L.R.Q., chapitre V-5.1)

* a été remplacé le 23 juin 1982 par les articles 4, 5, 41 et 42 de la loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives (1982, chapitre 25).

règlement ou arrêté adopté en vertu de la loi sur les mines

— Arrêté ministériel concernant les zones désignées en vertu de l'article 13 des règlements concernant les eaux souterraines.
— Règlement sur les eaux souterraines**

règlement adopté en vertu de la loi sur le ministère de l'Environnement

— Règlement sur la signature de certains documents du ministère de l'Environnement

** a été intégré, en date du 23 juin 1982, aux règlements d'application de la loi sur la qualité de l'environnement, par l'article 44 de la loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives.

règlement adopté en vertu de la loi sur la provocation artificielle de la pluie

— Règlement sur la provocation artificielle de la pluie

règlements adoptés en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement

— Règlement relatif à l'administration de la loi sur la qualité de l'environnement
— Règlement sur les carrières et sablières
— Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autres

— Règlement sur l'eau de puits, la glace et les aliments
— Règlement sur les eaux embouteillées
— Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole
— Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout
— Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement
— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement dans une partie du Nord-Est québécois
— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois
— Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers
— Règlement sur les déchets liquides
— Règlement sur les déchets solides
— Règlement sur l'habitation en général
— Règlement sur certains organismes de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie-James et du Nord québécois
— Règlement sur les pataugeoires et les piscines publiques
— Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale
— Règlement sur la protection des eaux souterraines dans la région de ville de Mercier
— Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques
— Règlement sur la qualité de l'atmosphère
— Règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik
— Règles de régie interne du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
— Règlement sur les salons de coiffure
— Règlement sur la salubrité dans les endroits publics
— Règlement sur l'usage du DDT
— Règlement sur les usines de béton bitumineux

règlement adopté en vertu de la loi sur le régime des eaux

— Règlement d'application de l'article 2 de la loi sur le régime des eaux

règlements adoptés en vertu de la loi sur les réserves écologiques

— Règlement constituant la Réserve écologique de Couchepaganiche
— Règlement sur la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes
— Règlement sur la réserve écologique du Lac-Malakisis
— Règlement sur la réserve écologique des Laurentides
— Règlement sur la réserve écologique du Micocoulier
— Règlement sur la réserve écologique du Pin-Rigide
— Règlement sur la réserve écologique de la Pointe-Heath (île d'Anticosti)
— Règlement sur la réserve écologique de la Rivière-du-Moulin
— Règlement sur la réserve écologique de Tantaré

règlement adopté en vertu de la loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux

— Règlement sur les contrats conclus par la Société québécoise d'assainissement des eaux

Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère joue un rôle de support auprès du sous-ministre en assurant notamment :

— l'administration générale des opérations du bureau du sous-ministre;
— le secrétariat des réunions du Comité de gestion ainsi que la diffusion des décisions et des directives du Comité de gestion; ce Comité, formé du sous-ministre et des sous-ministres adjoints, a tenu 36 réunions au cours du dernier exercice financier. Le rôle premier du Comité de gestion est d'assurer la cohérence des activités du Ministère, compte tenu des orientations et des priorités ministérielles et des ressources disponibles. Il a ainsi un pouvoir décisionnel pour les questions qui lui sont soumises par les unités administratives et un rôle de recommandation auprès du ministre;
— la liaison entre le bureau du sous-ministre et le bureau du ministre; à cet effet, il reçoit et dirige les demandes adressées au ministre et qui lui sont référées pour qu'un suivi particulier soit assuré;
— l'organisation d'activités particulières et la préparation d'avis sur des dossiers soumis au sous-ministre;
— les relations extraministérielles, c'est-à-dire la coordination et la continuité des relations que le Ministère entretient avec d'autres juridictions au niveau international, interprovincial ou fédéral-provincial; mentionnons entre autres le mandat de coordonnateur du Conseil canadien des ressources de l'environnement ainsi que des missions de coopération technique.

Service juridique

Le Service juridique de l'Environnement agit à titre de conseiller juridique auprès du ministère de l'Environnement et auprès des autres organismes qui relèvent du ministre de l'Environnement. Sur le plan administratif, les avocats du Service juridique relèvent toutefois du ministère de la Justice.

législation

Étant associé à l'élaboration des politiques du ministère de l'Environnement, le Service juridique est chargé d'assurer la préparation des projets de loi déposés à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre de l'Environnement. C'est ainsi que, pendant l'exercice financier 1982-1983, le Service juridique a assisté le ministre de l'Environnement lors des diverses étapes d'adoption du projet de loi numéro 55 intitulé «Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives» entre avril et juin 1982. Ce projet de loi comportait en outre des modifications à la loi sur les réserves écologiques, à la loi sur le ministère de l'Environnement, à la loi sur le régime des eaux, à la loi sur les cités et villes et au Code municipal.

Ce Service a aussi veillé à la préparation d'un projet de loi sur l'usage du tabac dans les lieux publics ainsi qu'à une réforme législative du droit québécois de l'eau.

Par ailleurs, le Service juridique a participé à la préparation de quelques dispositions d'un projet de loi du ministère des Affaires municipales (projet de loi numéro 92) touchant aux responsabilités du ministre de l'Environnement en matière d'assainissement des eaux. Il a également collaboré à un groupe de travail interministériel chargé d'examiner un projet de législation nouvelle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en matière de conservation de la faune et d'habitats fauniques.

réglementation

Le Service juridique est chargé d'assurer la conformité juridique des projets de règlements préparés en vertu des lois administrées par le ministre de l'Environnement. Au cours du présent exercice financier, ce Service a notamment collaboré à la préparation de projets de règlements portant sur les sujets suivants:

— la gestion des déchets dangereux;
— la gestion des réserves écologiques;
— des modifications au règlement sur les déchets liquides;
— des modifications au règlement sur les carrières et sablières;
— des modifications au règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale;
— l'eau destinée à la consommation humaine;
— la protection des eaux souterraines dans la région de Mercier*;

* a été adopté par le Gouvernement ou publié à la Gazette officielle du Québec pendant l'exercice financier 1982-1983.

— le domaine hydrique;
— la constitution de la réserve écologique de Couchepaganiche*;
— la constitution de la réserve écologique Restigouche;
— la constitution de la réserve écologique Ernest-Lepage;
— les règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik*;
— les prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout;
— une modification de concordance au règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout;

* a été adopté par le Gouvernement ou publié à la Gazette officielle du Québec pendant l'exercice financier 1982-1983.

— une modification de concordance au règlement sur la salubrité dans les endroits publics;
— une modification de concordance au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement;
— une modification au règlement sur les contrats du Gouvernement pour la location d'immeubles.

Plusieurs des projets de règlements susmentionnés n'ont pas encore été approuvés par les autorités ministérielles ou gouvernementales compétentes ou en sont à différentes étapes de rédaction, de discussion, de négociation, de consultation ou de révision en vue d'une publication ou d'une adoption pendant la prochaine année financière.

conseil juridique

Dans leur rôle de conseillers juridiques auprès des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et des autres organismes qui relèvent de l'autorité du ministre de l'Environnement, les avocats du Service juridique émettent quotidiennement des opinions relativement à l'interprétation des lois et règlements. Ces avis sont acheminés au ministre, aux sous-ministres, aux dirigeants d'organismes et aux autres fonctionnaires qui les requièrent.

Les avocats du Service juridique interviennent par ailleurs quotidiennement, par mise en demeure ou autrement, afin de faire respecter les lois et règlements qui relèvent du ministre de l'Environnement. Ils sont également appelés à préciser certaines enquêtes administratives ou à conseiller les commissaires enquêteurs désignés pour tenir de telles enquêtes. Ils doivent aussi fournir les autres services de

nature juridique (rédaction ou vérification de contrats, d'ententes intermunicipales et d'ententes intergouvernementales, consultations diverses, etc.) requis par les différents services et organismes rattachés au Ministère ou au ministre de l'Environnement.

décrets et ordonnances

La rédaction de plusieurs décrets gouvernementaux et ordonnances administratives est assurée par le Service juridique qui, à cette fin, collabore étroitement avec les gestionnaires du ministère de l'Environnement. Quatorze ordonnances et deux avis préalables à l'émission d'ordonnances en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement ont ainsi été rendues à l'intention de corporations municipales, entreprises et individus dont les activités portaient atteinte à la qualité de l'environnement ou dont on exigeait certaines mesures afin de corriger des problèmes de gestion des eaux usées, de gestion des déchets et d'assainissement du milieu.

contentieux

Le Service juridique a plaidé 239 poursuites pour infractions aux lois et règlements du ministère de l'Environnement. Ces infractions se répartissaient comme suit:

nombres d'accusations	*sujet*
104	pollution de l'eau (y compris remplissages illégaux et pollution d'origine agricole)
29	gestion des déchets solides
24	gestion des déchets liquides
12	dépôt de déchets solides dans un endroit non autorisé
10	travaux, exploitations ou constructions sans certificat d'autorisation
8	pollution du sol
7	infraction à une ordonnance
5	pollution de l'atmosphère
5	sablière ou carrière illégale
5	fosses septiques défectueuses
4	circulation dans une réserve écologique
3	aqueduc illégal
2	eaux embouteillées
1	entrave à un fonctionnaire du ministère de l'Environnement
1	piscine publique construite illégalement
1	barrage illégal
TOTAL: 239	

Ces poursuites ont amené les tribunaux à imposer 122 330,00 $ d'amendes aux contrevenants reconnus coupables.

Ce sont aussi les avocats du Service juridique qui plaident le bien-fondé des décisions du sous-ministre de l'Environnement qui sont portées en appel devant la Commission municipale du Québec ou contestées devant les tribunaux judiciaires.

Direction des communications et de l'éducation

Le ministère de l'Environnement a la responsabilité de mettre sur pied un programme d'information et d'éducation dans le but, d'une part, d'informer le public sur les politiques, orientations et règlements du Ministère et, d'autre part, de sensibiliser la population à la protection et à l'amélioration de l'environnement. De façon générale, les activités de conception sont concentrées au niveau central tandis que celles relatives à la diffusion de l'information et à l'application des programmes d'éducation sont de la responsabilité du central et du régional.

La Direction des communications et de l'éducation a pour fonctions:

— de concevoir et élaborer des programmes d'information, de relations publiques et de publicité et voir à l'implantation et à l'évaluation de ces programmes;
— de concevoir et élaborer des programmes d'éducation et voir à leur implantation et à leur évaluation;
— de maintenir des relations avec les différents médias à l'échelle nationale et d'assurer la rétroinformation;
— d'assurer la présence du Ministère dans les différentes manifestations publiques nationales;
— de produire et diffuser les documents du Ministère;
— de gérer un centre de documentation et diffuser l'information scientifique et de concevoir une banque de données bibliographiques sur l'environnement.

Les activités de la Direction sont réparties dans trois Services: l'information, l'éducation, la documentation.

Service de l'information

Le Service de l'information a oeuvré en fonction de trois types d'actions:

— les projets institutionnels;
— les projets sectoriels;
— les services aux unités administratives du Ministère.

Les actions à caractère institutionnel ont permis la production d'un plan d'actions pour 1982-1983, la préparation du rapport annuel 1981-1982, la rédaction d'une brochure sur l'environnement et le Ministère, la

diffusion de 26 communiqués, la présentation du Ministère dans dix publications, la production de huit numéros du périodique interne «De bonne source» et la participation à neuf expositions.

Au programme des projets institutionnels, le Service a participé à la réalisation du Mois de l'environnement de mai 1982, planifié le programme de celui de 1983 et mené une campagne d'information relative à cet événement.

Relativement aux actions à caractère sectoriel dans le domaine de l'amélioration et de la restauration du milieu atmosphérique et terrestre, le Service a produit un vidéo sur un centre de récupération du papier et un autre sur un site d'enfouissement sanitaire, rédigé et diffusé des textes pour des fins de relations de presse, préparé un plan de communication relatif à un sommet sectoriel à venir et participé à la préparation d'un document d'information sur l'assainissement de l'air.

Pour le secteur de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique, le Service a organisé la participation à trois expositions touchant l'assainissement des eaux, contribué à une conférence de presse-bilan sur le même sujet, mis en oeuvre un plan d'information axé sur le mercure et la pêche sportive et assuré la publication d'un dossier sur l'assainissement des eaux en milieu agricole.

Dans le secteur de la protection de l'environnement et de la nature et de celui des inventaires et de la recherche, le Service a surtout assumé des tâches de relations de presse et assuré des services-conseils.

Enfin pour ce qui est du programme d'information sur les précipitations acides, le Service a organisé la participation à six expositions, la rédaction de deux documents d'information et la publication du compte rendu d'un colloque sur le thème des précipitations acides.

Pour ce qui est des services techniques et professionnels aux unités administratives du Ministère, une équipe a assuré la révision, la conception graphique et la production de plus de 110 documents. Elle a aussi révisé et publié, en collaboration avec le Service des impressions en régie du ministère des Communications une centaine d'études et de rapports spécialisés.

En ce qui concerne la diffusion, l'équipe a répondu à 2212 demandes écrites ou téléphoniques nécessitant 123 275 envois; quant aux envois massifs, ils représentent un nombre total de 628 853 documents.

Service de l'éducation

Le Service de l'éducation du ministère de l'Environnement a pour mandat de promouvoir l'éducation en matière d'environnement auprès de l'ensemble de la population québécoise. La réalisation de ce mandat se fait au moyen des fonctions éducatives suivantes.

La connaissance du milieu permet, à l'aide de recherches, d'études et de consultations, d'identifier les besoins éducatifs des clientèles, d'établir des programmes, d'élaborer de nouvelles stratégies, de proposer des contenus adaptés aux priorités du Ministère et aux attentes réelles de la population.

L'instrumentation éducative fournit les éléments d'une réflexion sur l'environnement et procure aux agents éducatifs les moyens concrets de s'engager dans une éducation relative à l'environnement. Ces moyens sont divers: publication de dossiers, guides d'animation, scénarios de perfectionnement, etc.

L'intervention dans le milieu prend la forme d'activités auprès des différentes clientèles. Il peut s'agir de colloques, de participation à des congrès, d'opération terrain en collaboration avec les autres directions du Ministère ou d'autres partenaires de l'extérieur.

La collaboration à l'éducation relative à l'environnement permet de fournir un support au moyen d'expertises que le Service apporte aux autres ministères dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, par sa participation à divers comités, par son action auprès des organismes et autres instances ayant les mêmes préoccupations.

Le Service de l'éducation tente de rejoindre les municipalités, les entreprises, les adultes en général, les producteurs agricoles, les jeunes et les milieux d'enseignement.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Service de l'éducation a été appelé à travailler sur les dossiers suivants:

— publication de la brochure «L'environnement en images»

Ce document présente plus de deux cents productions audio-visuelles ayant trait à l'environnement ainsi que la liste et les adresses des distributeurs;

— production du dépliant «L'environnement, du concept à la réalité»

Ce document se veut une vulgarisation du concept global de l'environnement;

— présentation, sous la forme d'un dépliant, «du mandat, du rôle et des objectifs du Service de l'éducation du ministère de l'Environnement».

— production du cahier «Événements Environnement». Ce document a pour but de faciliter l'organisation d'activités reliées aux espaces verts en milieu urbain;

— publication des brochures «Environnement et plein air». Six dossiers qui permettent d'identifier parmi les gestes reliés au plein air, ceux qui peuvent porter atteinte à l'environnement et suggèrent des moyens de le protéger;

— publication d'une affiche qui prolonge le message contenu dans les dossiers «Environnement et plein air»;

— rédaction de trois rapports d'une recherche sur la perception de l'environnement par les producteurs agricoles. Le premier rapport expose le cadre général et la méthodologie, le deuxième porte sur la présentation et l'analyse des données et le troisième décrit les points saillants et fait des propositions;
— production d'une brochure et d'une affiche sur les précipitations acides à l'intention des jeunes du secondaire et du collégial. Cette brochure intitulée «LES PRÉCIPITATIONS ACIDES ou quand la pluie chasse les grenouilles», est le premier cahier d'une série ayant pour titre «Les jeunes et l'environnement»;
— une nouvelle édition du guide pédagogique «L'environnement au fil des jours» destiné aux enseignants du primaire;
— production d'un cahier «Événements Environnement» portant sur l'eau;
— élaboration d'une opération de rétroaction de la part d'intervenants de la scène municipale, l'Association des gérants municipaux du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et l'Association des travaux publics d'Amérique, relativement à des problématiques environnementales;
— identification et rencontres-terrains d'un certain nombre de commissions municipales de l'environnement, commissions liées au Conseil municipal;
— démarches entreprises auprès de l'Association des travaux publics d'Amérique en vue d'organiser un volet éducatif à l'intention des contremaîtres municipaux;
— une collaboration auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement à l'aspect écologique des textes du programme «Villes, villages et maisons fleuris;
— formation des opérateurs de traitement d'eau. Dans ce dossier, le Service de l'éducation a formé un Comité consultatif avec des représentants de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), dans le but de superviser les activités de formation en préparation au ministère de l'Éducation du Québec et le projet de directive du ministère de l'Environnement;
— animation de sessions de formation destinées aux responsables régionaux d'Urgence-Environnement-Québec;
— participation au colloque de la cinquième rencontre des peuples francophones d'Amérique. Organisation et animation des activités sur l'écologie;
— le Service de l'éducation a de plus participé à l'animation d'un stand sur les précipitations acides au Salon de la science et de la technologie, à Expo-Québec et au Salon de la jeunesse.

Centre de documentation

Le Centre de documentation participe à la mission scientifique et écologique du Ministère en poursuivant deux mandats:

— acquérir, organiser et diffuser la documentation scientifique et technique pour soutenir les programmes et les activités du Ministère;
— rendre accessible à la clientèle externe l'information gouvernementale québécoise en matière d'environnement par la production et la diffusion de la banque documentaire automatisée Envirodoq.

Le centre de documentation répartit ses activités dans trois principaux secteurs:

— la recherche bibliographique et les renseignements permettent à la clientèle du Ministère d'obtenir une information très spécialisée et des bibliographies sélectives grâce aux 150 banques automatisées qu'exploite le Centre;
— les acquisitions permettent d'acheter, d'emprunter de l'extérieur ou du Centre de documentation plus de 6000 documents par année.
— l'analyse documentaire qui verse son information dans les banques automatisées Envirodoq et Riblin. Envirodoq est une banque documentaire automatisée où l'on retrouve l'information gouvernementale en matière d'environnement; elle est diffusée en accès direct dans tout le Québec par l'intermédiaire d'Informatech. Riblin est une version automatisée du catalogue collectif des bibliothèques gouvernementales du Québec.

L'année 1982-1983 aura été une année fertile pour le Centre de documentation:

— Création, par le Ministère, du Bureau d'information Québec-New York sur les pluies acides. Le Centre a le mandat d'organiser un centre de documentation spécialisé sur les précipitations acides, doublé d'une banque documentaire automatisée qui sera diffusée au Canada et aux États-Unis.
— Suite à une mission en France, le Centre conclut une entente d'échange de documents avec le ministère français de l'Environnement.
— Le Centre négocie avec l'Éditeur officiel du Québec la distribution sur microfiches des documents de la banque Envirodoq chez les libraires de l'Éditeur officiel à Québec, Montréal et Hull. Cette entente permettra au Centre d'offrir encore un meilleur service en se rapprochant de sa clientèle externe.
— Envirodoq est en mutation; son nouveau format adapté au logiciel Questel lui permettra d'effectuer des recherches encore plus précises avec plu-

sieurs nouveaux accès tels que les codes de bassins versants et les coordonnées UTM.

Le Centre de documentation distribue aussi trois nouveaux bulletins d'information courante: «Le bulletin des nouveautés» qui fait état des nouvelles acquisitions et qui comprend le sommaire des périodiques du mois, ainsi que deux bulletins des nouvelles acquisitions sur microfiches pour les secteurs de l'assainissement et de la récupération.

réalisations:

— recherches bibliographiques

— manuelles	577
— automatisées	338
— total	**915**

— demandes de documents

— achats	478
— emprunts	3 670
— prêts à la clientèle	2 748
— total	**6 846**

— analyses documentaires

— banque automatisée Riblin	521
— banque automatisée Envirodoq	1 309
— total	**1 830**

Opérations centrales

La planification, l'élaboration, l'évaluation, la coordination et l'exécution des programmes du Ministère en matière de protection, de restauration de l'environnement et d'acquisition de connaissances dans les domaines de l'eau, de l'air et du sol sont dévolues aux Opérations centrales.

Chacune des trois grandes fonctions regroupe les activités et les programmes suivants:

protection

— approbation des grands projets soumis à l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement;
— analyse des études d'impact;
— gestion de l'eau et du milieu hydrique;
— préservation des sites naturels.

restauration et amélioration

— programme de l'assainissement de l'air;
— amélioration de la ressource eau (gestion des réservoirs);
— programme de récupération et de recyclage.

connaissance

— programmes de recherche (les précipitations acides, le traitement des fumiers, etc.);
— inventaire des composantes des ressources eau, air, sol;
— travaux de laboratoire.

Direction de la normalisation environnementale

La Direction de la normalisation environnementale est responsable de l'étude et de la préparation de dossiers portant sur divers aspects normatifs, dans le but d'uniformiser les normes et règlements relatifs à la protection de l'environnement. À cette fin, cette Direction est appelée à coordonner, analyser, synthétiser, intégrer ou réaliser elle-même des études à caractère scientifique, environnemental, juridique, social ou économique.

Elle coordonne également certaines contributions générales du Ministère, telles que la participation aux plans d'aménagement des municipalités régionales de comté.

Dotée d'une équipe pluridisciplinaire de onze personnes, la Direction de la normalisation environnementale a été appelée à travailler sur les dossiers suivants:

réglementation

Préparation des projets de règlements suivants, qui seront proposés au Conseil des ministres au cours de la prochaine année:

— règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine
— règlement sur la gestion des réserves écologiques
— règlement sur la gestion des déchets dangereux
— règlement sur le domaine hydrique public

La Direction de la normalisation environnementale a également procédé aux études préliminaires concernant le projet de loi sur l'usage du tabac dans les lieux publics; les documents de soutien et les consultations ont été effectués au cours du dernier exercice.

directives environnementales

Un répertoire des directives environnementales a été élaboré dans une optique de rationalisation et de diffusion des normes et des exigences du Ministère. Ces directives sont mises à l'essai sur une période de six mois et sont par la suite diffusées aux promoteurs ou intervenants suivant les besoins.

Les directives suivantes ont été mises à l'essai:

— apiculture
— cimetières, mausolées et crématoriums
— industrie minière
— formation des opérateurs
— captage et distribution de l'eau

schémas d'aménagement des MRC

Dans le cadre de la coordination de la contribution du Ministère à la préparation des schémas d'aménagement, les travaux suivants ont été réalisés:

— production d'un document général sur les orientations du Ministère en matière d'aménagement;
— émission d'avis particuliers en vertu de l'article 11 de la loi sur l'urbanisme et l'aménagement et commentaires sur les règlements de contrôle intérimaire;
— préparation d'une brochure sur la détermination des zones d'inondation.

études économiques

Conformément à une décision du Conseil des ministres, la Direction de la normalisation environnementale a procédé à l'évaluation de l'impact économique de chacun des projets de règlements qui ont été élaborés.

Des études économiques ont également été entreprises en rapport avec l'introduction des canettes d'aluminium au Québec et sur la situation de l'usine Horne de Mines Noranda Ltée, relativement au contrôle des émissions de SO_2.

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature

Le mandat de la Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature est spécifiquement axé sur la prévention et le contrôle des problèmes de l'environnement de même que sur la conservation et la sauvegarde du milieu naturel et humain. Elle a donc un droit de regard sur les domaines suivants:

— la plupart des nouveaux projets publics et privés susceptibles d'affecter l'environnement;
— la gestion du domaine public foncier en milieu hydrique en vue d'assurer le respect et l'intégrité de ce territoire indispensable à un équilibre naturel;
— les sites naturels exceptionnels voués à la conservation pour des fins de protection, de connaissance, de recherche, d'éducation et de contact avec la nature;
— le maintien d'un programme systématique de surveillance de la qualité de l'eau de consommation pour l'ensemble du Québec;
— le maintien d'un programme de contrôle des usines d'épuration.

La Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature est composée de trois Directions: la Direction des évaluations environnementales, la Direction du contrôle et la Direction des réserves écologiques et des sites naturels.

Direction du contrôle

Le mandat de la Direction du contrôle est:

— d'élaborer des méthodes de contrôle pour la prévention, l'amélioration et la restauration du milieu de vie;
— de concevoir des plans nationaux de surveillance en rapport avec les différents programmes du Ministère;
— de s'assurer de l'uniformité des contrôles effectués en région, c'est-à-dire de l'application de ces programmes de contrôle;
— d'exercer une rétroaction lorsqu'une lacune quelconque est constatée dans une ou des régions, relativement à l'application de ces programmes de contrôle.

La Direction du contrôle favorise donc certains secteurs d'activités, dont la qualité des eaux de consommation, le rendement des usines d'épuration et la gestion des terrains en milieu hydrique qui sont encore du domaine public.

surveillance de la qualité bactériologique des eaux de consommation

Le contrôle systématique de la qualité bactériologique a été poursuivi sur la même base que par les années passées. Ce programme vise les réseaux communautaires, les foyers, les écoles et les hôpitaux. Le nombre de ces réseaux ou institutions échantillonnés systématiquement s'élève à 1375 et les échantillons sont envoyés à nos laboratoires de Québec et de Montréal, ainsi qu'à quelques autres laboratoires satellites, pour fins d'analyse.

surveillance de la qualité physico-chimique de l'eau

Le programme de contrôle de la qualité physico-chimique a été modifié sensiblement l'an dernier afin de pouvoir couvrir un plus grand nombre de municipalités, sans imposer une charge de travail plus grande à nos laboratoires. Nous avons réduit le nombre de paramètres à analyser pour les municipalités déjà sous contrôle, mais de façon à pouvoir quand même détecter toute variation dans la qualité de leur eau. Cette réduction a permis d'inclure au programme 196 municipalités supplémentaires, ce qui porte la population totale sous surveillance au chiffre de 5 175 000. La réalisation de ce programme, commencée en 1981-1982, s'est donc poursuivie pendant toute l'année 1982-1983.

Un programme d'échantillonnage un peu spécial a été organisé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de rechercher la présence d'arsenic et de plomb dans l'eau des puits forés dans le roc chez les particuliers. Cette pollution dite naturelle affecte quand même un très grand nombre de personnes. Au cours de l'année, le CLSC a participé activement à ce programme en effectuant une étude épidémiologique chez le particulier dont la qualité de l'eau révélait une présence appréciable d'arsenic; cette étude se poursuit.

traitement des eaux usées et contrôle des usines d'épuration

La Direction a fourni aux municipalités qui en faisaient la demande une assistance technique dans le but de diagnostiquer les troubles nuisant à l'efficacité de leur usine d'épuration et a apporté son aide en leur suggérant des correctifs.

La Direction assure le suivi de la construction des usines d'épuration dont la réalisation est devenue possible grâce au programme d'assainissement. Ce suivi a pour but de détecter les erreurs de construction et de mieux connaître les installations dont elle aura à surveiller le rendement.

En ce qui concerne la surveillance systématique des usines d'épuration, une certaine méthodologie a été proposée, mais on devra en faire l'essai sur un groupe restreint d'usines afin de roder la procédure avant son application dans tout le Québec.

Service du milieu hydrique

Le Service du milieu hydrique est responsable de la gestion du domaine public foncier en milieu hydrique et, avec les Directions régionales, du contrôle de la stabilité des barrages privés. Il est chargé de l'application de la loi sur le régime des eaux, plus précisément des chapitres ayant trait à l'aliénation du lit des cours d'eau, au flottage du bois, à la construction et au maintien de réservoirs ainsi qu'à la construction et au maintien d'autres barrages.

objectif

L'objectif général du Service est d'assurer une saine gestion du domaine hydrique public et d'apporter une protection adéquate contre les dangers éventuels des ouvrages de rétention des eaux. Le Service tente aussi de répondre aux besoins des citoyens et des organismes, en autorisant l'utilisation des cours d'eau et la construction de réservoirs artificiels, en autant que les projets soumis assurent la sauvegarde de l'environnement et le respect de l'intégrité du territoire.

gestion du domaine public foncier en milieu hydrique

Pour assurer une bonne gestion du domaine public, le Service doit connaître les cours d'eau du domaine public et fournir les renseignements appropriés à l'intention des usagers éventuels. Il doit aussi formuler des opinions relativement à la limite du lit des cours d'eau du domaine public et analyser les empiétements proposés sur ces terrains en vue de leur acceptation ou de leur refus. Le Service a reçu 431 demandes relatives à des empiétements en cours d'eau, dont 250 ont été autorisées par certificats d'autorisation (150) ou par légalisation (100), 136 sont à l'étude et 30 ont été refusées. Une quinzaine d'autres cas ont été transmis à d'autres Directions du Ministère desquelles ils relevaient. De plus, 160 demandes de délimitation de propriétés ont été traitées ainsi qu'une cinquantaine de demandes de transferts de terrains formulées par différents ministères du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada.

Le Service a aussi répondu à plus de 300 demandes relatives au droit de propriété sur le lit des cours d'eau et émis plus de 300 documents légaux (baux, permis, lettres patentes, etc.) pour légaliser les cas d'empiétements sur le domaine public, en plus d'exiger la démolition de 12 empiétements jugés inacceptables. Pour répondre à toutes ces demandes, le Service a dû effectuer 450 inspections.

Le Service a procédé à la révision du loyer de 900 des 1600 baux émis avant l'adoption, en 1976, du règlement actuellement en vigueur.

Enfin, le Service a procédé, en collaboration avec le Service des projets et travaux, au relevé systématique des rives du lac Saint-Joseph en vue d'en établir les limites et de légaliser les empiétements illégaux (412 propriétés riveraines visitées).

surveillance des plans d'eau et des barrages privés

L'objectif visé par cette activité de surveillance est de déceler les cas d'empiétement ou de construction de barrages non autorisés sur les cours d'eau du Québec et de s'assurer de la stabilité des barrages privés maintenus sur le territoire de la province.

Cette activité est maintenant réalisée par les Directions régionales suivant des programmes établis. Par ailleurs, le Service maintient une mise à jour d'une banque de données relative à tous les barrages privés, coordonne, avec les régions, leur surveillance suivant des cycles de révision préétablis et procède à l'examen des plans et devis soumis pour approbation au lieutenant-gouverneur en conseil; à ce titre, 20 recommandations ont été formulées au cours de l'exercice financier.

Direction des évaluations environnementales

Le ministère de l'Environnement s'assure qu'une étude d'évaluation environnementale soit faite pour tout projet susceptible d'affecter l'environnement et avant son acceptation demande, s'il y a lieu, les modifications nécessaires afin que la réalisation du projet ne menace en aucune façon l'écologie et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des évaluations environnementales compte trois Services: le Service d'analyse des études d'impact, le Service des études spécialisées et le Service de la Baie-James et du Nord québécois.

La Direction a pour mandat:

— de réviser et analyser les études d'impact, juger de leur qualité et soumettre les recommandations appropriées avant d'autoriser ou de refuser les projets qui lui sont soumis;
— d'analyser l'impact de l'implantation de projets lorsque leur étude requiert une expertise très spécialisée;
— d'analyser les dossiers de projets relatifs à l'exploitation minière, à l'implantation de gazoducs, etc.;
— d'évaluer les études spécialisées soumises en soutien des demandes d'autorisation;
— d'assurer les services administratifs et techniques à l'application du chapitre 11 de la loi relative au

régime social dans les territoires de la Baie-James et du Nord québécois;

Service d'analyse des études d'impact

Le Service d'analyse des études d'impact a pour mandat d'assurer l'administration du règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement.

Le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement est entré en vigueur le 31 décembre 1980; les projets dont la réalisation physique devait commencer dans l'année suivant l'adoption du règlement pouvaient être soustraits de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La mise en place de la procédure complète a été réalisée au cours de l'exercice 1982-1983.

réalisations

— 126 directives décrivant la nature, la portée et l'étendue des études d'impact à préparer ont été émises par le ministère de l'Environnement. Ces directives se rapportent aux 56 avis de projets reçus en 1982-1983 et à 70 autres avis de projets reçus au cours de l'année 1981-1982.

Le Service d'analyse des études d'impact gérait au 31 mars, 149 projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service d'analyse des études d'impact a reçu et traité 28 études d'impact sur l'environnement et a participé à des audiences publiques pour un certain nombre de ces projets. Les études d'impact qui ont retenu particulièrement l'attention du Service sont:

— l'épandage aérien d'insecticide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
— l'épandage aérien de phytocide;
— la ligne de transport d'énergie: interconnexion avec le Nouveau-Brunswick;
— l'évacuateur de crue à Rivière-des-Prairies;
— le jumelage du boulevard Laurentien à Québec;
— le dragage de la rivière Saint-Maurice à Trois-Rivières.

Service des études spécialisées

Le Service des études spécialisées a pour mandat d'analyser et d'évaluer les projets soumis pour autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, d'évaluer les études spécialisées faites pour soutenir les demandes d'autorisation et d'assurer la coordination du secteur minier.

analyse et évaluation des projets

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service des études spécialisées a axé ses efforts sur l'analyse et l'évaluation de projets industriels, miniers, métallurgiques, d'implantation de gazoducs, de construction de routes, de postes et lignes électriques et de chemin de fer, d'exploitation de tourbières, de travaux en milieu hydrique et d'utilisation de pesticides.

Le Service a reçu pour analyse et évaluation 73 nouveaux projets et 60 projets ont fait l'objet de l'émission d'un certificat d'autorisation et les autres sont encore à l'étude.

Ces 73 projets comprenaient:

— pesticides	23
— lignes et postes électriques	10
— gazoducs	8
— routes	7
— travaux en milieu hydrique	7
— mines	6
— industries	6
— tourbières	4
— autres	2

Le Service des études spécialisées a mis des efforts au rodage de la procédure administrative d'analyse et d'évaluation des projets. Cette procédure vise à:

— uniformiser les interventions à caractère préventif du Ministère;
— concerter les besoins des intervenants;
— définir clairement les intentions du Ministère face au promoteur;
— permettre une prise de décision la plus éclairée possible et dans les meilleurs délais;
— s'assurer de la conformité des travaux et de l'efficacité des mesures de prévention mises en place.

les mines

Le Service des études spécialisées a assuré la bonne marche du groupe de coordination du secteur minier en vue d'assurer une bonne gestion des activités de prévention, d'assainissement et de restauration du Ministère.

Actuellement, le groupe de coordination est formé d'un représentant des Directions régionales de Québec, de l'Abitibi et du Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Direction de la gestion des déchets dangereux et du Service des études spécialisées.

Au cours de 1982-1983, le groupe de coordination a travaillé à la rédaction de la directive 0-19-industries minières et à l'élaboration d'un programme de surveillance des effluents liquides miniers.

De plus, dans le but de rendre plus efficaces l'étude et l'évaluation des projets miniers, le Service des études spécialisées a assuré la bonne marche du Comité interministériel regroupant des membres du ministère de l'Énergie et des Ressources et du ministère de l'Environnement. Ce Comité a pour mandat:

— d'assurer une coordination constante au niveau de l'émission des différents permis et certificats rattachés à la loi sur les mines et à la loi sur la qualité de l'environnement;
— de préparer des guides pour faciliter les communications entre les promoteurs et les Ministères et d'accélérer l'étude de l'évaluation des projets;
— de clarifier les responsabilités des deux Ministères en matière d'étude et d'évaluation des projets.

Suite à la directive 019-industries minières, le Service des études spécialisées a entrepris au cours de 1982-1983 une importante consultation auprès de l'Association des mines de métaux du Québec et du ministère de l'Énergie et des Ressources. Cette consultation permettra de rendre la directive plus conforme à la réalité vécue par l'industrie minière. Enfin, cette consultation aura permis de former de façon permanente un groupe de consultation AMMQ - MER - MENVIQ.

les pesticides

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service des études spécialisées a procédé au transfert, au Service de l'assainissement agricole, des ressources humaines et des activités rattachées au mandat de développer et de travailler à la mise en place d'une politique de prévention dans le domaine des pesticides.

la gestion des forêts

Suite aux ententes intervenues entre le ministère des Terres et Forêts et le ministre délégué à l'Environnement lors de la séance du COMPA du 17 mai 1979, le Service des études spécialisées s'est vu confier le mandat d'élaborer une politique de prévention dans le domaine de la gestion des forêts.

Au cours du dernier exercice, les efforts ont été axés sur l'élaboration de la problématique du secteur. Ainsi, dix unités de gestion du ministère de l'Énergie et des Ressources ont été visitées.

forages hauturiers

Au programme important de forages hauturiers de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), le Service des études spécialisées a mis en place une équipe inter-ministérielle et a élaboré un plan de travail visant à analyser et à évaluer le programme qui sera présenté par SOQUIP. L'équipe inter-ministérielle regroupe des représentants des ministères de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Affaires culturelles, des Affaires municipales, de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

directives

Outre la directive 019-industries minières, le Service des études spécialisées a élaboré des directives pour l'exploitation de tourbières, pour la construction de gazoducs, de lignes et postes électriques et de routes et chemins de fer.

La consultation pour la directive pour l'exploitation de tourbières a été entreprise auprès des différents intervenants dans ce domaine.

Service de la Baie-James et du Nord québécois

l'Environnement au nord du Québec

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975, ainsi que la Convention du Nord-Est québécois, signée le 31 janvier 1978, prévoient des régimes particuliers d'études des impacts sur l'environnement des projets importants de développement; ces dispositions constituent le chapitre 11 de la loi sur la qualité de l'environnement et les projets assujettis à ces régimes apparaissent à l'annexe A de la loi.

Les autochtones cris, inuit ou naskapis participent à l'application de ces régimes d'environnement via leur présence dans des organismes que consulte le sous-ministre à l'étape de l'émission de directives d'étude d'impact d'un projet et à l'étape de la révision de cette étude. Ainsi, les Cris participent aux travaux du Comité d'évaluation et du Comité d'examen; pour leur part, les Inuit et les Naskapis sont représentés à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.

En 1982-1983, le Comité d'évaluation a recommandé des directives d'études d'impact concernant 15 projets de développement situés en territoire cri, soit au sud du 55e parallèle, projets concernant principalement des routes d'accès au territoire, des systèmes de traitement des eaux usées des communautés autochtones, et des bancs d'emprunt et sablières; 23 études d'impact de projets relatifs notamment à l'ouverture de mines, à des routes d'accès forestier ou minier, à des lignes électriques, ainsi qu'à la construction de l'aéroport régional Chibougamau – Chapais ont été soumises au sous-ministre de l'Environnement.

Au nord du 55e parallèle, en territoire inuit, la Commission de l'environnement Kativik participe autant à l'émission de directives qu'à la révision d'une étude d'impact; elle a fait ses recommandations sur quelques projets concernant les infrastructures de communautés autochtones, telles que dépotoirs, système d'égout et aéroport. Il n'y eut aucun projet au cours de l'année en territoire Naskapis situé dans la région de Shefferville.

Le régime d'environnement en vigueur au nord du Québec comprend aussi un Comité consultatif pour

l'environnement de la Baie-James, qui a juridiction en territoire cri, et un Comité consultatif pour l'environnement Kativik pour le milieu inuit. Ces Comités, sur lesquels les autochtones sont représentés, conseillent les gouvernements autochtones, provincial ou fédéral sur les programmes et politiques en vigueur ou désirables sur ces territoires. Cette année, le Ministère a sollicité leur collaboration en vue de réviser les annexes A et B de la loi; ces annexes qui identifient les projets obligatoirement assujettis ou soustraits du régime d'environnement du Nord du Québec, peuvent être révisées tous les cinq ans. Cette révision devrait être terminée au cours de 1983-1984.

Direction des réserves écologiques et des sites naturels

La Direction des réserves écologiques et des sites naturels est responsable de la préservation intégrale des milieux naturels, de l'identification des espèces biologiques menacées et des sites naturels ainsi que d'espaces verts à protéger. Elle voit aussi à la mise en place de programmes de conservation.

De façon plus spécifique, la Direction voit à:

— l'identification:
des territoires comportant un intérêt sur le plan écologique; des espèces fauniques et floristiques rares, uniques ou menacées; des sites naturels exceptionnels où un effort de conservation s'avère nécessaire;
— la mise en place de programmes d'accès contrôlés aux sites naturels exceptionnels ainsi qu'aux réserves écologiques;
— l'élaboration:
des mécanismes de protection;
des mécanismes de mise en valeur des espèces et des sites retenus pour fins de conservation.

objectifs

Dans le but de réaliser son mandat, la Direction des réserves écologiques et des sites naturels oriente ses activités par rapport aux objectifs suivants:

— protéger des représentants des divers écosystèmes naturels du Québec et des espèces animales et végétales rares, uniques ou menacées d'extinction;
— préserver et restaurer le cadre naturel des milieux de vie;
— élaborer et instaurer les mesures légales et administratives nécessaires à une intervention adéquate dans les espaces naturels;
— permettre à la population un plus grand contact avec les milieux naturels afin d'en favoriser la découverte, la connaissance, l'éducation et l'ambiance;
— faire participer les individus, les groupes, les administrations locales et régionales dans la conservation et la gestion des espaces naturels désignés et protégés;
— coordonner les activités des intervenants, aux divers paliers administratifs, dans le domaine des espaces naturels et des espaces verts.

champ d'intervention

Le champ d'intervention de la Direction se situe donc autant aux niveaux des espaces naturels et des espaces verts qu'à ceux des divers éléments naturels en milieux urbain et périurbain.

espaces naturels

Les espaces naturels sont des milieux voués à la conservation pour des fins de protection, de connaissance, de contact avec la nature ou d'ambiance de plein air, dont les composantes ont été peu modifiées par l'homme au cours des dernières années, sauf pour en maintenir l'équilibre dynamique. Les composantes particulières de ces espaces sont généralement physiques (eau, sol, roche) ou biologiques (plantes, animaux ou communautés animales et végétales); elles peuvent également comporter des paysages (rivières, chutes, montagnes) ou de l'histoire (site correspondant à une aire géologique...). La constitution de réserves écologiques est le principal moyen d'intervention à ce niveau.

espaces verts et éléments naturels en milieux urbain et périurbain

La protection des espaces verts et des divers éléments naturels en milieux urbain et périurbain constitue un des volets importants des responsabilités du Ministère qui sont:

— d'inciter tous les intervenants à sauvegarder les espaces verts lors de l'élaboration et de l'exécution de travaux d'aménagement;
— de favoriser l'intégration des différents facteurs de mise en valeur;
— de promouvoir l'implantation d'éléments naturels à proximité des zones d'habitation;
— d'élaborer des programmes d'éducation et d'information.

principales réalisations dans le secteur des réserves écologiques

En juin 1982, le ministère de l'Environnement a fait apporter les amendements à la loi sur les réserves écologiques dans le but de mieux définir les personnes et leurs motifs d'accès à une réserve écologique et de favoriser une surveillance plus efficace.

projets de recherche

— les pluies acides à l'intérieur de la réserve écologique de Tantaré;
— études fauniques dans certaines réserves écologiques.

activités

La Direction a émis 140 permis de circulation dans les réserves écologiques au cours du dernier exercice financier.

Un programme d'inventaire détaillé a été amorcé à l'été 1982 touchant les projets importants suivants:

Mont-Mégantic (Estrie)
Île René-Levasseur (Côte-Nord)
Lac Saint-Paul (Mauricie - Bois-Francs)
Archipel de Mingan (Côte-Nord)
Mont Saint-Magloire (Québec)
Rivière Éternité (Saguenay - Lac-Saint-Jean)

inventaires

De nombreux inventaires biophysiques ont été réalisés sur les sites suivants:

Mont Albert	Gaspésie
Baie-du-Poste	Lac Mistassini
Coleraine	Région de Thetford-Mines
Mont Saint-Magloire	Saint-Magloire, comté de Bellechasse
Lac Arcand	Mauricie
Lac Édouard	La Tuque
Mont Mégantic	Mégantic
Île-des-Rapides-de-Lachine	Montréal
Rivière du Sud	Saint-Jean-d'Iberville
Île René-Levasseur	Manicouagan
Lac Saint-Pierre	Côte-Nord
Archipel de Mingan	Mingan
Lac Salé	Anticosti
Monts Otish	Nouveau-Québec

Pour assurer une qualité nécessaire dans le choix des réserves écologiques, la Direction a réalisé une étude sur le concept et la classification des terres humides.

sites naturels et espaces verts

réalisations

— réponses à des demandes de données touchant la question générale des espaces verts et des sites à protéger par rapport à diverses MRC du Québec.
— Ashuapmouchouan: groupe de protection de la rivière Ashuapmouchouan (Saguenay - Lac-Saint-Jean) contre l'aménagement hydro-électrique.
— Île-de-la-Traverse, Lac-Saint-Jean: demande d'analyse du potentiel de conservation de trois sites zonés «espaces naturels» dans le projet de schéma d'aménagement.
— Falaise de Beauport, Beauport: demande d'expertise pour déterminer les dommages causés à des arbres par du vandalisme pour fins de poursuite en vertu de la loi sur la protection des arbres.
— Pointe de Sainte-Foy, Sainte-Foy: demande d'aide en vue de trouver des solutions d'harmonisation à la construction domiciliaire dans un boisé naturel.
— Parc Boischatel, Boischatel: demande d'aide de la municipalité afin d'assurer une protection à un site naturel unique dans l'est de l'Amérique aux prises avec l'aménagement d'un terrain de golf et un manque de statut de protection et de mise en valeur.
— Fort Jacques-Cartier, Donnacona: demande pour évaluer l'état de santé des arbres d'un site historique et pour proposer un plan d'aménagement conforme aux potentiels d'utilisation.
— Bois-de-la-Réparation et Bois-de-l'Héritage, Montréal: transfert de terrains à la CUM pour l'aménagement d'un parc régional.
— Espaces verts LaSalle, LaSalle: demande d'aide de citoyens par rapport à une pratique routinière d'émondage d'arbres par la municipalité, pratique nocive pour les arbres.
— Pointe-du-Buisson, Melocheville: concertation avec le MAC en vue de la mise en valeur d'un site archéologique d'une grande valeur écologique.
— Rivière des Mille Îles, Montréal: étude en vue de la formulation de propositions d'aménagement des rives à des fins de conservation et de récréation.
— Archipel, Montréal: étude en vue de la détermination du potentiel d'utilisation des rives à des fins de conservation ou de récréation.
— Projet de réglementation sur les arbres et les espaces verts municipaux: travaux d'analyse et de rédaction en vue de la formulation d'un projet de règlement type sur les arbres et les boisés urbains.
— Espèces menacées et en danger: poursuite de discussions et d'analyses avec le MLCP et divers intervenants en vue d'une législation sur les espèces de faune et de flore menacées au Québec. Préparation d'un projet de législation.
— Protection des arbres: publication d'un feuillet d'information conjointement avec le MER sur la maladie hollandaise de l'orme et aide technique aux municipalités de la CUQ en matière d'inventaires des causes de maladie des arbres dans cette région.

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique a pour mandat de participer à l'élaboration des politiques du Ministère en matière d'amélioration et de restauration du milieu aquatique, d'approuver les programmations et de coordonner les différents programmes relatifs à l'aménagement des lacs et des cours d'eau et aux ouvrages hydrauliques, tout en s'assurant de la cohérence des programmes par rapport au respect de la qualité du milieu.

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique comprend deux Directions: la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau et la Direction des ouvrages hydrauliques.

Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau

En 1982-1983, les travaux de la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau couvraient sept activités:

— le programme des lacs
— le programme de protection des cours d'eau
— le programme de protection des rives du littoral
— le programme de régénération des rives
— le programme d'aide technique aux inspecteurs municipaux
— le programme des plages
— le programme d'éducation

le programme des lacs

Le programme des lacs vise à dépolluer les eaux et à protéger l'encadrement forestier des nombreux lacs des régions touristiques et rurales. Des services techniques sont offerts gratuitement aux associations de citoyens pour identifier les problèmes et définir des solutions. Les travaux correctifs sont par la suite amorcés par les citoyens eux-mêmes, en collaboration avec les autorités municipales, et avec les conseils techniques et l'appui de la Direction.

Les relevés offerts dans ce programme sont les suivants:

— le relevé de la qualité des eaux;
— la classification des installations septiques des résidences isolées, des établissements publics et commerciaux et des agglomérations rurales non desservies par un réseau d'égout;
— le plan correctif;
— le plan de stabilisation et de régénération des rives;
— l'étude du régime hydrique;
— le programme de régénération des rives;
— le plan d'aménagement naturel.

Des études et relevés spéciaux sont aussi offerts pour faire face à des problèmes particuliers.

Au 1er janvier 1983, 556 lacs étaient inscrits au programme des lacs, dont 235 sur la liste d'attente. En 1982-1983, des relevés furent effectués sur 55 lacs.

le programme de protection des cours d'eau

Le programme de protection des cours d'eau vient compléter le vaste programme d'assainissement des eaux en offrant aux associations de citoyens des services techniques identiques à ceux offerts sur les lacs. Le premier objectif est d'assainir les cours d'eau des régions touristiques et rurales en prenant soin de l'épuration des eaux des résidences isolées, des établissements publics ou commerciaux* et des agglomérations rurales non desservies par un réseau d'égout.

Le deuxième objectif est d'assurer la protection de la couverture végétale des rives et de renaturaliser les rives dégradées.

En 1982-1983, un plan de stabilisation et de régénération des rives fut dressé pour les cours d'eau suivants:

— le fleuve Saint-Laurent (Boucherville)
— la rivière de l'Achigan (L'Épiphanie)

* Au programme des lacs et au programme de protection des cours d'eau, 25 certificats d'autorisation furent délivrés en 1982-1983 pour des établissements publics ou commerciaux.

— la rivière Richelieu (Iberville)

le programme de protection des rives et du littoral

Ce programme vise à protéger l'équilibre écologique des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau. Il contrôle les travaux isolés susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement, de même que les travaux d'aménagement des accès publics en bordure des lacs et des cours d'eau.

En 1982-1983, 1800 interventions furent ainsi contrôlées et des correctifs furent apportés pour stabiliser les rives et rétablir la couverture végétale sur 30 cours d'eau et 54 lacs. Dans la plupart des cas les rives furent stabilisées par des moyens naturels avec 171 379 arbustes indigènes fournis gratuitement par la Direction.

le programme de régénération des rives

Le programme de régénération des rives, développé pour les Associations de lacs et de cours d'eau, vise à rétablir la couverture végétale des rives détruites par les remblayages, le déboisement ou l'artificialisation.

Deux pépinières spécialisées, à Lanoraie et à Saint-Étienne-de-Lauzon, sont mises au service des associations de citoyens qui offrent des milliers d'heures de bénévolat annuellement pour la protection des plants et les transplantations sur les différents lacs et cours d'eau.

Les principales espèces sont le saule arbustif, le myrique baumier, le cornouiller stolonifère et la spirée à larges feuilles.

En 1982-1983, la Direction a mobilisé 519 travailleurs bénévoles provenant de différentes associations de lacs et de cours d'eau. Les bénévoles ont produit 693 675 plants dont 342 325 cornouillers stolonifères, 240 775 spirées à larges feuilles et 110 575 saules arbustifs.

De plus, 19 lacs ont profité du programme de régénération des rives en 1982-1983, pour un total de 51 758 arbustes. Au programme de protection des cours d'eau, la Direction, avec la collaboration des Associations locales, a amorcé la régénération des rivières Bécancour, Delisle, Magog, de Montmagny, Ontaritzi et Yamaska avec 69 683 arbustes.

le programme d'aide technique aux inspecteurs municipaux

Le programme d'aide technique aux inspecteurs municipaux vise à former les inspecteurs dans les domaines de la construction des installations septiques, de même que de la protection de l'environnement et de la nature. En plus des cours offerts annuellement dans différentes régions du Québec, une équipe de spécialistes est mise à la disposition des inspecteurs pour compléter la formation théorique et les aider à rencontrer des difficultés particulières sur le terrain.

En 1982-1983, des cours suivis par 520 inspecteurs, conseillers municipaux et entrepreneurs furent donnés dans dix régions du Québec et l'équipe de spécialistes a répondu à plusieurs centaines d'appels pour de l'aide technique sur le terrain.

le programme des plages

Le programme des plages est un programme de surveillance de la qualité des eaux visant à assurer des plages saines pour les Québécois des différentes régions. En 1982-1983, 14 plages étaient inscrites au programme de la région de Montréal et 47 plages dans la région de Québec.

Depuis l'origine du programme des plages, six plages furent fermées par ordonnance dans la région de Montréal et 19 dans la région de Québec. Les autres plages furent tout simplement abandonnées ou se fermèrent d'elles-mêmes faute de clientèle.

éducation

Le succès des différents programmes de la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau, tous menés en étroite collaboration avec des associations de citoyens, dépend de l'attitude des citoyens envers la nature et l'environnement ainsi que de leur degré de sensibilisation. Pour aider les citoyens à se former en association et à s'inscrire aux différents programmes de la Direction, pour les amener à participer de façon active, la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau offre:

— une banque de conférenciers. En 1982-1983, 160 conférences furent données devant différentes Associations de lacs et de cours d'eau;

— la Direction met à la disposition des associations de citoyens 34 brochures spécialisées, pour faciliter leur travail de sensibilisation et de mobilisation de bénévoles pour les travaux de participation au programme des lacs et au programme de protection des cours d'eau.

Direction des ouvrages hydrauliques

Le ministère de l'Environnement, gestionnaire de l'eau au Québec, s'assure que les dérèglements naturels ou accidentels du régime des cours d'eau ne perturberont pas la vie des citoyens et ne causeront pas de dommages matériels. Il met en valeur la ressource «eau» et, à cette fin, planifie et coordonne toute intervention dans le domaine hydraulique et gère ses propres ouvrages hydrauliques.

Les mandats de la Direction des ouvrages hydrauliques sont les suivants:

— mettre en valeur la ressource «eau» en régularisant les débits ou les niveaux des plans d'eau;

— gérer les barrages et autres ouvrages appartenant au Ministère;

— procéder à des études hydrauliques, proposer des solutions aux problèmes de dérèglement;

— établir la topographie des cours d'eau;

— préparer les plans et devis des barrages et autres ouvrages du Ministère, les construire et voir à leur entretien;

— élaborer une politique d'utilisation des plaines d'inondation;

— procéder à des études écologiques relatives à la mise en valeur de la ressource.

La Direction des ouvrages hydrauliques comprend trois Services: le Service des études hydrauliques et écologiques, le Service de l'exploitation des ouvrages et le Service des projets et travaux.

Service des études hydrauliques et écologiques

Le Service des études hydrauliques et écologiques a pour mandat de coordonner et réaliser des études d'ensemble visant à solutionner des problèmes de dérèglement hydraulique ou à améliorer la ressource eau. Il fournit également, sous forme d'avis technique, une expertise dans les domaines de l'hydraulique et de l'écologie.

Le Service des études hydrauliques et écologiques comprend quatre Divisions: les études hydrauliques, les études écologiques, les projets spéciaux et les assistances techniques.

réalisations

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service des études hydrauliques et écologiques a traité quelque 90 demandes d'études provenant majoritairement des municipalités, soit directement ou par l'intermédiaire des Directions régionales. Des études hydrauliques et écologiques ont aussi été réalisées à la demande de différents Services du ministère de l'Environnement et d'autres organismes gouvernementaux.

De loin, le projet Archipel de Montréal a mobilisé le plus de temps et d'efforts pour mener à terme un certain nombre d'études sectorielles telles que l'étude des crues, l'étude des étiages, l'étude de la qualité de l'eau, l'étude sédimentologique et l'étude préliminaire des impacts.

Le programme de lutte contre les inondations à Richmond a demandé non seulement une mobilisation importante du personnel mais aussi la réalisation de deux études à l'extérieur du gouvernement, pour un montant global d'environ 70 00ᴗ $.

Le Service a élaboré et mis en place un nouveau programme de cartographie des zones inondables au programme des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté pour poursuivre le programme fédéral-provincial sur une autre période de cinq ans.

Les principales activités du Service ont été:

— de réaliser des études hydrauliques et écologiques demandant un haut niveau d'expertise au programme d'aménagements hydrotechniques polyvalents;
— d'analyser l'impact sur l'environnement des ouvrages hydrauliques implantés par le Ministère et proposer des mesures de mitigations;
— de rechercher et proposer des solutions aux problèmes de dérèglements hydraulique, sédimentologique et cryologique;
— d'émettre un avis technique spécialisé sur toute intervention susceptible de modifier le milieu aquatique;
— de participer à des comités techniques interministériels et intergouvernementaux reliés au secteur de l'eau;
— d'effectuer des expertises environnementales hétéroclites concernant diverses méthodes de restauration de plans d'eau eutrophes;
— d'élaborer une politique intégrée de lutte contre les inondations;
— de rechercher et mettre au point des méthodologies nouvelles en hydraulique, en économique et en environnement;
— d'apporter une assistance technique aux municipalités situées dans les zones inondables cartographiées;
— de planifier et coordonner les campagnes de relevés topographiques, hydrodynamiques, sédimentologiques, cryologiques et biologiques requises pour les études hydrauliques et écologiques.

Comité des ouvrages de contrôle des crues région de Montréal

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, les activités du Comité des ouvrages de contrôle des crues — Région de Montréal, ont été plus modestes que par les années passées.

Suite aux recommandations du Comité fédéral-provincial sur la régularisation des eaux - Région de Montréal, une première entente de réalisation a été signée, le 4 octobre 1976, entre le Québec et Ottawa, concernant les digues et les ouvrages de régularisation à construire dans la région de Montréal.

Le Comité formé à cet effet et désigné: «Comité des ouvrages de contrôle des crues - Région de Montréal» avait comme mandat d'effectuer des études de faisabilité et de réaliser des ouvrages d'endiguement dans les municipalités de Roxboro, Pierrefonds, Pointe-Calumet et Sainte-Marthe-sur-le-Lac; le Comité devait aussi déterminer la faisabilité d'augmenter la capacité d'emmagasinement du réservoir des Quinze et de construire un ouvrage de régularisation à l'entrée de la rivière des Mille Îles; l'administration de l'entente revenait au ministère des Richesses naturelles, dont les activités relatives à l'eau sont maintenant assumées par le ministère de l'Environnement.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Comité n'a tenu que trois réunions puisque tous les ouvrages sont fonctionnels.

— Pointe-Calumet: trois dossiers de réclamation sont encore devant la cour;
— Sainte-Marthe-sur-le-Lac: le ministère de l'Environnement a dégagé des crédits pour une subvention supplémentaire de 200 000 $ en vue de travaux complémentaires reliés à l'endiguement;

— Châteauguay: le dernier cas d'expropriation relatif à un endiguement vient d'être réglé.

Le projet d'un ouvrage de contrôle des crues à l'entrée de la rivière des Mille Îles a donné lieu à un accord de principe pour une nouvelle convention fédérale-provinciale de 13,1 millions de dollars, sur la base d'un partage de 45 pour cent du gouvernement fédéral et 55 pour cent du gouvernement du Québec.

En bref, les dépenses imputables à l'entente ont été d'environ 300 000, $ au cours de l'exercice financier 1982-1983, l'enveloppe budgétaire globale de 16 055 000 $ est épuisée et l'échéance de l'entente demeure le 31 mars 1984.

Service des projets et travaux

Le mandat général du Service des projets et travaux est de préparer et réaliser les projets d'ouvrages et de travaux en cours d'eau et reliés à leur exploitation. Pour atteindre ces objectifs, le Service doit:

— réaliser des études de pré-faisabilité, de faisabilité et d'avant-projets pour des travaux ou ouvrages hydrauliques;
— réaliser les levés topographiques nécessaires aux études ou aux plans et devis des divers projets;
— préparer les plans et devis pour la réalisation de travaux ou ouvrages hydrauliques à l'intérieur du mandat du ministère de l'Environnement;
— réaliser les recherches à caractère foncier et participer à l'acquisition des droits ou des terrains requis pour les travaux ou ouvrages hydrauliques;
— procéder à l'exécution des projets ou à leur surveillance lorsqu'ils sont exécutés à contrat;
— procéder, par mandats spéciaux, à la réalisation de divers travaux de génie tel que stipulé dans le mandat du Ministère.

Le Service des projets et travaux comprend trois Divisions: la Division des projets, la Division des travaux et la Division des propriétés immobilières.

réalisations

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service a participé de façon intense à l'élaboration de nombreux avant-projets préliminaires des structures et travaux éventuellement nécessaires au programme du projet Archipel, notamment aux exutoires du lac des Deux Montagnes.

Le Service a également réalisé des travaux d'entretien et de réparations majeures à quelque 25 barrages de régularisation appartenant au Ministère et à quelque 10 barrages localisés dans divers parcs provinciaux. Il a également procédé à une partie importante de la construction de l'aqueduc de la municipalité de Sainte-Martine.

Dans le secteur des relevés, le Service a participé activement à la délimitation des plaines inondables, à l'identification des empiétements en milieu hydrique et à des relevés pour ses besoins propres et ceux d'autres unités administratives du Ministère.

Service de l'exploitation des ouvrages

Le Service de l'exploitation des ouvrages a la responsabilité du fonctionnement de 158 ouvrages. Ces installations permettent de subvenir aux besoins toujours croissants dans de multiples secteurs: production hydro-électrique et hydromécanique, protection des rives, approvisionnement, qualité de l'eau, activités récréatives et touristiques et protection de l'environnement.

L'atteinte de ces objectifs nécessite donc une gérance des réserves et des plans d'eau en fonction des besoins, une surveillance et un entretien des structures et une gestion des priorités et des servitudes requises pour l'exploitation des ouvrages.

Le Service de l'exploitation des ouvrages comprend trois Divisions: la gérance des réserves, la surveillance et l'entretien et la gestion des propriétés.

réalisations

Les 167 ouvrages appartenant au Ministère se répartissent comme suit:

— 102 barrages de stabilisation
— 45 ouvrages de régularisation
— 8 ouvrages de contrôle des glaces ou des sédiments
— 12 barrages touristiques

Ces ouvrages sont exploités principalement pour le contrôle des inondations (12), la production hydro-électrique (29), la qualité de l'eau et l'alimentation en eau (17) et la récréation et la conservation de la faune (109).

L'entretien préventif et normal est effectué en régie pour les quelque 167 structures, équipements connexes et l'aménagement des terrains sous la responsabilité du Service.

Dans un but de rationalisation des ressources, le Service a procédé à la signature de trois ententes concernant la prise en charge d'une partie de l'entretien mineur par les municipalités de Baie-Trinité, Matane et Trois-Pistoles.

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre a pour mandat de participer à la définition des politiques du Ministère en matière d'amélioration et de restauration des milieux atmosphérique et terrestre, d'approuver la programmation et coordonner les différents programmes relativement à la qualité de l'air, à la restauration des sols et à la gestion des déchets, en mettant davantage l'accent sur la récupération et le recyclage. Elle doit s'assurer de la cohérence des programmes par rapport au respect de la qualité du milieu et de la protection des citoyens contre les rayonnements dangereux.

La Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre comprend trois Directions: la Direction de l'assainissement de l'air, la Direction de la gestion des déchets dangereux et la Direction de la récupération et du recyclage.

Direction de l'assainissement de l'air

La Direction de l'assainissement de l'air a pour mandat de connaître la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire québécois, de prévenir la pollution atmosphérique et de prendre les actions pertinentes pour assurer une qualité de l'air acceptable pour les Québécois, tant pour leur santé et leur bien-être, que pour la vie animale et végétale et pour l'environnement en général. La Direction de l'assainissement de l'air a aussi pour mandat de surveiller et contrôler le bruit communautaire.

connaissance du milieu atmosphérique

réseau d'échantillonnage

La connaissance de la qualité de l'air ambiant découle de l'exploitation d'un réseau de postes d'échantillonnage répartis dans 18 agglomérations du Québec; 38 des 140 postes en exploitation sont sous la juridiction de la Communauté urbaine de Montréal.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, un total de 827 782 données ont été recueillies et publiées dans le bulletin mensuel «Surveillance de la qualité de l'air ambiant au Québec». Le tableau indique la répartition des contaminants et la nature des échantillonnages.

nombre de données traitées

polluants	autres postes		
	CUM	du Québec	total
anhydride sulfureux (SO_2)	122 640	175 200	297 840
indice de souillure (IS)	52 560	13 140	65 700
hydrogène sulfuré (H_2S)	8 760	8 760	17 520
monoxyde de carbone (CO)	78 840	61 320	140 160
ozone (O_3)	78 840	43 800	122 640
dyoxide d'azote (NO_2)	70 080	35 040	105 120
monoxyde d'azote (NO)	35 040	—	35 040
particules en suspension (P.S.)	1 159	11 214	12 373
retombées de poussière (R.P.)	336	948	1 284
indice de sulfatage (SO_3)	204	216	420
métaux	3 477	26 208	29 685
	451 936	**375 846**	**827 782**

inventaire des sources

L'inventaire des plus importantes sources de pollution au Québec, réalisé en collaboration avec Environnement Canada, a permis de produire un rapport préliminaire couvrant 15 secteurs d'activités industriels. Le tableau indique les secteurs d'activités et les polluants inventoriés.

banque de données

Les données recueillies sont publiées périodiquement. La totalité de ces données ont été intégrées à la banque de données sur la qualité de l'atmosphère (CESPA).

prévention

certificats d'autorisation

En vertu des articles 22 et 48 de la loi sur la qualité de l'environnement, la Direction de l'assainissement de l'air a reçu 18 demandes de certificats d'autorisation concernant des projets pour l'installation d'équipements antipollution et pour la modification de procédés; onze certificats d'autorisation ont été émis et six projets sont à l'étude. Ces projets représentent des investissements de l'ordre de 24 600 000 $ uniquement pour l'assainissement de l'air.

Dans le cadre de cette activité, la Direction de l'assainissement de l'air a assumé la coordination de l'étude du projet de modernisation et d'agrandissement de la compagnie Reynolds, à Baie-Comeau, qui nécessitait la participation de plusieurs Directions du ministère.

De plus, la Direction a participé à l'évaluation de certains projets soumis à la Direction des évaluations environnementales et avec d'autres Directions, dont le Centre d'élimination et de recyclage des déchets organiques dangereux (D.O.D.), les avant-projets d'alumineries Péchiney (Bécancour) et Alcan (Laterrière), ainsi que les problèmes de bruit communautaire reliés à différents projets et différentes activités.

réglementation

— Élaboration d'un texte préliminaire d'une politique de l'environnement en matière de bruit communautaire.

restauration

offensive industrielle

Suite à l'offensive industrielle amorcée au cours de l'exercice financier 1981-1982, on constate que 22 entreprises ont actuellement l'équipement requis pour que leurs opérations respectent la réglementation, six autres ont entrepris des programmes de correction pour atteindre la conformité aux normes et quatre programmes ont été acceptés par le ministère de l'Environnement. Ces entreprises se situent dans les secteurs suivants: les cimenteries, les usines de fabrication de poudres et produits réfractaires, les usines de fabrication de chaux et les mines et usines d'extraction d'amiante. Des négociations ont été entreprises auprès de 33 autres entreprises afin d'obtenir des programmes de travaux de dépollution et cette même action sera réalisée auprès des entreprises dont le dossier est encore à l'étape de l'évaluation préliminaire.

Le sous-ministre de l'Environnement a exigé de 29 entreprises du secteur des pâtes et papiers soumises au règlement relatif à la qualité de l'atmosphère et au règlement relatif aux fabriques de pâtes et papiers qu'elles fassent part de leur programme d'assainissement et des travaux qu'elles entendent entreprendre. Cette offensive vise à presser les entreprises à mettre en place les équipements de dépollution requis pour assainir les rejets industriels dans l'atmosphère et ainsi, se conformer à la réglementation.

ordonnance

Suite à l'ordonnance signifiée au cours de l'exercice financier 1981-1982 à la compagnie Noranda, au programme de réduction de ses émissions d'anhydride sulfureux, la compagnie a produit, en participation avec la Société nationale de l'amiante, les résultats d'une étude visant la production de sulfate de magnésium à partir de résidus d'amiante et d'anhydride sulfureux. Les conclusions de cette étude ne rencontrent pas les objectifs du Ministère pour ce qui est de la réduction d'anhydride sulfureux (SO_2).

Dans ce contexte, une étude a été demandée par le Ministère, conjointement avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et Environnement Canada, dans le but de connaître l'évaluation de l'impact économique et financier de l'implantation d'une usine d'acide sulfurique pour réduire les émissions d'anhydride sulfureux (SO_2) à l'usine Horne de Mines Noranda.

précipitations acides

La Direction de l'assainissement de l'air a participé à divers comités reliés aux précipitations acides dont celui sur les stratégies d'intervention. Elle a de plus participé à l'élaboration d'un modèle statistique et analytique pour le transport de polluants sur de grandes distances ainsi qu'à la formation d'un comité sur l'élaboration de stratégies de réduction des émissions d'anhydride sulfureux (SO_2).

contrôle

échantillonnage des sources fixes

Le programme d'échantillonnage des sources fixes permet de connaître qualitativement et quantitativement la composition des rejets dans l'atmosphère des sources ponctuelles, de vérifier l'efficacité des équipements de dépollution et la conformité des sources à la réglementation. Six échantillonnages comprenant 29 essais ont été réalisés au cours de l'exercice financier 1982-1983. De plus, 21 surveillances comprenant 31 essais ont été effectuées par l'entreprise privée sous la surveillance de la Direction de l'assainissement de l'air.

Le suivi du respect des normes dans le secteur de l'amiante a été poursuivi et les échantillonnages pertinents ont été réalisés.

teneur en soufre de l'huile lourde

Des échantillons ont été prélevés auprès de 34 utilisateurs afin de connaître la situation du secteur et vérifier le respect de la norme du règlement, c'est-à-dire 2,5 pour cent en poids du contenu en soufre dans l'huile lourde.

entente particulière

Conformément à l'entente intervenue entre le ministère de l'Environnement et la Communauté urbaine de Montréal, le Ministère a versé une somme de 3 035 000 $ à la Communauté urbaine de Montréal à qui il a délégué son autorité pour assurer l'assainissement de l'air sur son territoire.

Inventaire des sources - 1982-1983

secteurs	matières particulières	SO_2 anhydride sulfureux	NO_x oxydes d'azote	HC_x hydro-carbures	CO monoxyde de carbone
production de l'amiante	34 560	—	—	—	—
boulettage du minerai de fer	17 600	23 400	—	—	—
production du ciment	4 035	9 050	—	—	—
production de ferro-alliages	16 800	4 405	—	—	—
production de l'aluminium	28 800	43 600	7 700	1 050	96 900
production de zinc électrolytique	1 600	12 400	—	—	—
production de la chaux	1 325	2 680	—	—	—
production de phosphore élémentaire	3 820	1 765	—	—	—
production de l'acide phosphorique	50	—	—	—	—
raffinage du pétrole	2 650	41 800	8 700	29 860	3 580
sidérurgie	8 800	8 600	—	—	13 050
production de cuivre de 1re fusion	7 745	626 700	—	—	—
fonderies de métaux ferreux	2 085	—	—	—	2 200
fabrication des abrasifs	5 250	3 725	—	—	1 415
production de béton bitumineux	430	—	—	—	—

(valeurs en tonnes métriques)

cadre de gestion

Le cadre de gestion relatif à l'assainissement de l'air a été mis en place au cours de l'exercice financier 1982-1983; il définit les responsabilités centrales et régionales du secteur et permet un suivi rationnel des activités réalisées.

Direction de la gestion des déchets dangereux

La Direction de la gestion des déchets dangereux, dont le mandat est de préparer l'implantation d'outils nécessaires à une bonne gestion des déchets dangereux pour l'ensemble du territoire du Québec, a continué son travail en vue de l'implantation de l'usine de la compagnie Stablex Canada Inc. à Blainville, usine conçue pour l'élimination des déchets inorganiques au Québec.

Ainsi, suite au début de la construction en 1982, le ministère de l'Environnement autorisait,le 28 février 1983, l'entreposage des résidus inorganiques et ce, après discussions avec les représentants municipaux, les représentants des citoyens, de la compagnie et du ministère de l'Environnement.

Le 30 mars 1983, le ministère de l'Environnement signait, conjointement avec le Centre de recherches industrielles du Québec et la compagnie Stablex Canada Inc., un protocole de création et de gestion d'un fonds de recherche pour le recyclage des déchets industriels.

Conformément à la planification prévue, le système informatisé de contrôle a priori de la circulation des déchets dangereux au Québec a été établi, et les essais de mise en marche ont été effectués au cours de l'année. Des essais concrets seront effectués au cours de l'exercice 1983-1984 avec la participation de la compagnie Stablex Canada Inc., et ce, avant d'inaugurer officiellement la mise en marche du système.

Parallèlement à la mise en place du système informatisé, la Direction a élaboré un projet préliminaire de réglementation sur la gestion des déchets dangereux destinée notamment à remplacer l'actuelle réglementation sur les déchets liquides. Ce nouveau projet de règlement vise principalement à améliorer la réglementation existante sur les points principaux suivants:

— élargir la portée pour y inclure une liste de déchets solides;
— resserrer le contrôle de la circulation des déchets dangereux;
— assurer une cohérence entre les divers règlements du Ministère quant aux définitions de déchets toxiques.

Ce projet de règlement sera présenté au Conseil des ministres pour approbation au cours de la prochaine année financière.

Par ailleurs, suite au retrait par Tricil de sa proposition, en juin 1982, quant à l'implantation d'un nouvel incinérateur à déchets organiques au Québec, la Direction a préparé un appel aux promoteurs qui fut publié le 3 septembre 1982, afin de trouver un nouveau promoteur prêt à investir dans ce domaine. Treize propositions furent reçues, évaluées et confrontées aux critères préalablement publiés. De ces 13 propositions, deux sont encore en lice pour évaluation finale, soit les compagnies Serdoq et Stablex Canada.

Parallèlement au travail d'implantation de solutions pour l'élimination adéquate des déchets dangereux, la Direction a collaboré avec la Direction des évaluations environnementales et la Direction de l'assainissement de l'air, à l'étude des dossiers des compagnies Anachémia et Toxitec, en vue de fournir à ces compagnies les directives nécessaires à l'élaboration de leur étude d'impact sur l'environnement. La Direction a aussi collaboré avec la Direction des évaluations environnementales pour la solution de problèmes de dispositions de résidus de dragage.

Au début de l'exercice 1982-1983, la Direction de la gestion des déchets dangereux s'est vu confier la responsabilité de l'évaluation des sites d'enfouissement ayant reçu des déchets potentiellement dangereux. L'objectif principal relié à cette activité est d'élaborer un inventaire de ces sites au Québec (à partir de celui effectué depuis 1976 sur les dépotoirs), d'analyser les dangers associés à leur opération et de préparer des programmes de restauration appropriés.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, la Direction a terminé l'étude des sites suivants:

— les enfouissements sanitaires de l'Est, à Sainte-Julie;
— la carrière Landreville, à Boucherville.

Pour ces deux sites, une proposition de restauration sera présentée au début de 1983-1984 en vue d'être réalisée au cours du même exercice.

Par ailleurs, des travaux de restauration ont aussi été entrepris et complétés aux sites suivants:

mine d'Oka

Le programme de revégétation du parc à résidus de l'ancienne mine St-Lawrence Columbium à Oka, entrepris au cours de 1981-1982, a été complété par l'ensemencement de graminés à gazon sur une superficie de 24 acres et une plantation de 3000 peupliers sur les pentes. Une fertilisation d'entretien a également été effectuée sur une surface de 49 acres. Ainsi, de désert qu'il était auparavant, ces travaux ont permis d'en faire un oasis de verdure en contrôlant particulièrement l'érosion éolienne.

parc à déchets miniers d'Aldermac (région de Rouyn-Noranda)

En 1982-1983, des négociations furent entreprises avec la compagnie Nuinsco Resources Ltd., propriétaire du site d'Aldermac, pour la préparation d'un programme de restauration de ce parc à résidus. Le 23 août 1982, le ministère de l'Environnement émettait une ordonnance à cette compagnie, l'enjoignant entre autres, de procéder à la construction d'un canal de dérivation des eaux de surface non contaminées. Compte tenu des ressources financières de la compagnie, le ministère de l'Environnement a procédé à la construction de ce canal après avoir obtenu par contrat une hypothèque équivalente à la valeur des travaux. Ces travaux de canalisation de même que l'étanchéisation des parois permettront de réduire l'apport de contaminants dans le réseau hydrographique du lac Arnoux, et réduira de 50 pour cent le volume de l'eau contaminée acheminée à ce lac.

La Direction a participé à l'élaboration de normes dans le cadre du règlement relatif aux carrières et sablières, de même qu'à la préparation d'un guide de restauration des carrières et sablières en vue de sa publication au cours de 1983.

La Direction a de plus participé à l'élaboration de documents de vulgarisation sur les déchets dangereux en collaboration avec le Service de l'éducation du ministère, documents qui devraient paraître au cours de 1983.

Enfin, la Direction de la gestion des déchets dangereux a assuré de son support technique les Directions régionales, autant pour l'étude de dossiers demandant un permis que pour la négociation de programmes industriels de restauration.

Division de la radioprotection

La Division de la radioprotection est responsable du contrôle des sources de rayonnements ionisants et non ionisants auprès de la population, du monde du travail et du patronat. Les dangers des diverses sources de rayonnement apparaissent lors de la fabrication de ces sources, de leur transport, de leur utilisation ou de leur élimination.

Les activités de la Division comportent l'émission de certificats d'autorisation, la tenue d'enquêtes ou d'inspections suite à des plaintes, des visites d'échantillonnage, des rencontres et des conférences, des travaux techniques spéciaux et l'analyse ou la préparation de dossiers relatifs à différents projets. En voici un compte rendu détaillé.

certificats d'autorisation:

— renseignements	15
— rencontres avec les requérants	10
— émission de certificats	30
— vérifications de conformité après construction	47

contrôle et surveillance:

— visites sur demande	34
— visites sur initiative	21
— enquêtes après plaintes	15
— autres visites	25
— échantillonnages et analyses dans les régions uranifères (Pontiac, Oka, Saint-Honoré et Mont-Laurier)	141
— échantillonnages et analyses dans les environs de la centrale de Gentilly	270
— cours, colloques et sessions d'information	44
— communications au public, aux travailleurs et aux entreprises:	
— orales	824
— écrites	171
— travaux techniques spéciaux	37
— analyses de dossiers	44
— préparation de dossiers	46

Direction de la récupération et du recyclage

La Direction de la récupération et du recyclage a pour principal mandat d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique de gestion des déchets favorisant leur réduction, leur réemploi et leur recyclage et tenant compte de la réalité économique et sociale. Cette politique aura trait au développement du marché de ce secteur d'activités, à la recherche économique, technologique et sociale et aux interventions gouvernementales à caractère économique.

Ce mandat est issu de la volonté du Ministère d'intervenir non seulement au niveau de la protection de l'environnement et de la restauration du milieu mais également au niveau de la prévention. La récupération et le recyclage des déchets ont pour effet de réduire la quantité de déchets à éliminer et qui affectent les ressources sol et eau.

Outre cette politique générale, la Direction travaille à la mise sur pied de programmes d'aide et de sensibilisation à la récupération et au recyclage; elle favorise et soutient le développement de techniques et de nouveaux marchés pour les produits récupérés et recyclés; elle développe et fournit l'expertise nécessaire à l'analyse des projets à haute technicité et entreprend, coordonne ou participe à des études conduisant à une connaissance plus approfondie des domaines du verre, du papier, des plastiques, de la ferraille et du caoutchouc.

Dans le secteur plus traditionnel de la gestion intégrée des déchets, la Direction élabore des programmes d'intervention concernant la gestion des déchets; identifie des techniques de gestion propres aux déchets domestiques, aux boues d'usines d'épuration, aux neiges usées, aux carcasses automobiles et autres déchets solides; fournit le support technique aux Directions régionales notamment pour l'implantation et le contrôle des lieux d'enfouissement et des incinérateurs ou pour l'élimination des déchets particuliers; évalue les techniques utilisées à ce jour et en vérifie l'efficacité, la sécurité, la portée environnementale et autres aspects, participe à l'élaboration de normes, de procédures ou de directives et met au point ou soutient des projets de recherche dans le domaine.

développement de la récupération et du recyclage

aide aux organismes communautaires

La Direction a poursuivi l'application du programme d'assistance aux groupes communautaires de récupération; 550 000 $ ont été accordés à une quinzaine de groupes pour la réalisation de projets de collecte sélective des papiers et cartons provenant des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, dont une somme de 100 000 $ octroyée pour mener une expérience d'intégration de la collecte sélective au système municipal de gestion des déchets. Enfin, des crédits de l'ordre de 35 000 $ ont servi à des recherches sur l'incorporation de vieux journaux désencrés dans la production de papier mousseline, sur la récupération du verre et du nitrate d'argent des miroirs et sur la valorisation des cendres des incinérateurs.

Les résultats de ces projets sont attendus au cours du prochain exercice financier. Les premières observations ont permis la mise au point d'un nouveau programme d'aide à la recherche, à la formation et à l'amélioration de l'industrie de la récupération (PARFAIR). Mieux structuré, il fera appel à des critères précis orientés vers la sensibilisation du public et le conditionnement des matières.

collecte des papiers fins

Parallèlement à ce programme, la Direction a entrepris des démarches auprès du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement afin d'étendre à tous les édifices gouvernementaux la récupération des papiers fins des bureaux telle qu'elle se pratique actuellement au ministère de l'Environnement. Sauf dans les régions de Montréal et de Québec, ces papiers seront cédés contre valeur nominale à ces groupes communautaires de récupération. Le programme est présentement dans sa phase d'implantation.

canette d'aluminium

Pour donner suite à des décisions du Conseil des ministres concernant la canette d'aluminium, la Direction a conçu un système global de récupération des canettes d'aluminium, lesquelles remplaceront progressivement les canettes à base d'acier non recyclables. Ce système est composé d'un sous-système

public de gestion d'une consigne imposée sur la canette et d'un sous-système privé de collecte et de conditionnement des canettes. Une étude d'opportunité sur l'engagement de l'État dans ce système a été réalisée. Un groupe de travail a été formé pour établir une norme BNQ pour la canette d'aluminium fabriquée au Québec et la conception d'une machine pour la collecte automatique des canettes a été amorcée. Ces travaux se poursuivront en 1983-1984.

ententes sur la bouteille consignée

Les ententes signées avec les brasseurs et les embouteilleurs pour diminuer le recours aux contenants uniservices de bière ou de boissons gazeuses ont donné lieu à quelques difficultés au cours de cette dernière année, mais la majorité des programmes de développement prévus à ces ententes sont en voie de réalisation. Une nouvelle structure de prix a été négociée pour le grisil (appelé calcin dans l'industrie), verre broyé et décontaminé servant à la fabrication de nouveaux contenants de verre. Conclue avec le Glass Container Council, l'entente prévoit un prix de 50 $ la tonne pour le calcin mélangé et de 65 $ pour le calcin trié par couleur. Une subvention de 50 000 $ a également été versée à un groupe communautaire pour la mise sur pied d'un programme de collecte du verre par dépôts dans la région de Québec.

sommet sectoriel

Pour lever les nombreux obstacles à la récupération et au recyclage, dont la solution dépend de nombreux intervenants à l'extérieur du Ministère, la Direction a recommandé au Ministère la tenue d'un sommet sectoriel à l'hiver 1984 et amorcé les préparatifs de sa réalisation. La rédaction d'un ouvrage faisant le constat de la situation dans le secteur a été complétée et il sera publié au début de 1983-1984. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a accepté de s'associer à cette démarche sur l'aspect recyclage.

pneumatiques usagés

Une étude a été commandée et réalisée pour estimer la quantité de pneumatiques usagés générée annuellement et les stocks accumulés, rechercher les utilisateurs possibles d'un combustible dérivé de pneus déchiquetés et en déterminer les possibilités de marché; évaluer le rendement des appareils de déchiquetage disponibles, de même que le coût de production du combustible solide et proposer un plan de gestion des pneumatiques usagés, plan qui pourrait assurer la récupération et le recyclage de 80 pour cent des rebuts de pneus générés actuellement au Québec.

gestion intégrée des déchets

lieux d'élimination des déchets

Dans l'application du règlement relatif à la gestion des déchets solides, la Direction a continué à fournir l'assistance technique nécessaire à l'implantation des lieux régionaux d'enfouissement sanitaire et certains lieux d'élimination de boues de fosses septiques. Elle a réalisé 24 études préliminaires et encadré huit études hydrogéologiques servant à établir la conformité des terrains proposés aux normes réglementaires.

Les études hydrogéologiques ont nécessité l'octroi de 88 000 $ en contrats. Les municipalités et les regroupements de municipalités suivants en ont bénéficié: Beauceville, Chibougamau, Dolbeau, Forestville, Les Escoumins, Saint-Donat, Sainte-Sophie et Thetford-Mines. La Direction a en outre agi à titre de conseiller technique à l'implantation du lieu d'enfouissement sanitaire de la Communauté régionale de l'Outaouais.

Le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont conclu une entente négociée par la Direction de la récupération et du recyclage concernant l'obtention de certificats pour l'établissement de lieux d'élimination des déchets et de centres de récupération et de recyclage. Le protocole permet d'obtenir un avis technique sur les conséquences de l'utilisation de terrains à des fins non agricoles.

eaux polluées de Mercier

En vertu des articles 2, 114.1 et 115.1 de la loi sur la qualité de l'environnement, le ministre a le pouvoir d'intervention juridique lui permettant d'entreprendre la décontamination de la nappe aquifère de Mercier. La Direction de la récupération et du recyclage pilote ce dossier.

Les études techniques sur la dépollution de la nappe sont complétées et la solution proposée par la firme d'ingénierie SNC, préconisant le captage et le traitement des eaux polluées, a été acceptée. Une mission a été menée aux États-Unis où existent des installations semblables à celles envisagées à Mercier.

La Direction a préparé un rapport pour le Ministère et destiné au Conseil du trésor sur la situation dans la région de Mercier et un mémoire a été présenté au Conseil des ministres en vue de l'obtention des fonds nécessaires à la réalisation du projet, qui demeurera sous la responsabilité de la Direction de la récupération et du recyclage.

Direction générale des inventaires et de la recherche

La Direction générale des inventaires et de la recherche a comme mandat de participer à l'élaboration des politiques du Ministère en matière d'amélioration des connaissances requises dans le domaine de l'eau, de l'air et du sol dans un contexte de gestion et de protection de ces ressources. Elle doit approuver la programmation et coordonner les différents programmes de recherche, d'acquisition de données biophysiques et d'analyses de laboratoires.

La Direction générale des inventaires et de la recherche comprend trois Directions: la Direction de la recherche, la Direction des inventaires et la Direction des laboratoires.

Direction de la recherche

Le mandat de la Direction de la recherche est explicité dans la loi sur la qualité de l'environnement à l'article 2. L'application pratique de cette loi a nécessité l'élaboration de programmes de recherche en relation avec les priorités du Ministère et une liaison efficace avec les autres organismes, tant publics que privés, oeuvrant dans le domaine environnemental.

réalisations

La plus grande partie des activités et du budget de la Direction se sont centrées sur les dossiers des précipitations acides, du programme de recherche et de développement sur le traitement du fumier et de la virologie des eaux brutes et des eaux traitées.

précipitations acides

Le rôle de la Direction est de gérer, coordonner et supporter financièrement la recherche dans le domaine des précipitations acides. Les activités effectuées par le personnel de la Direction ont été fort nombreuses. Mentionnons la participation aux divers comités d'étude québécois, fédéral-provincial et canado-américains, la présentation de séminaires et conférences, la coordination pour la publication de cinq rapports et la rédaction de divers textes et documents de support.

La Direction a octroyé six contrats ou subventions pour un montant global de 147 415 $ imputable au présent exercice financier, ce qui a nécessité l'élaboration de devis de recherche, la rédaction de protocoles et le suivi des travaux.

subventions ou contrats

— Institut national de la recherche scientifique - Eau: dernière année d'une subvention de 52 840 $ étalée sur deux ans pour le développement et le rodage d'un modèle numérique de transport à grande distance des polluants atmosphériques. Rapport final déposé en mars 1983.

— Institut national de la recherche scientifique - Eau: subvention de 15 000 $ afin d'assurer la présence et la collaboration du Québec au sein du Comité conjoint formé par la Société royale du Canada et la National Academy of Sciences des États-Unis.

— Université Laval, département de biologie: dernière année d'une subvention de 110 000 $ étalée sur deux ans pour la réalisation d'une étude en vue d'obtenir l'impact des précipitations acides sur l'omble de fontaine du Parc des Laurentides. Rapport final déposé en mars 1983.

— Sica Inc.: dernière année d'un contrat de 79 995 $ étalé sur deux ans, avec la participation financière et technique du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec (25 000 $) et du ministère de l'Environnement du Canada (25 000 $) pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation de l'impact économique et financier du contrôle des émissions de SO_2 à l'usine Horne de Mines Noranda Ltée. Rapport déposé en mars 1983.

— Société pour vaincre la pollution (SVP): subvention de 25 000 $ pour lui permettre de sensibiliser le public en général à la menace associée aux précipitations acides et lui permettre de prendre des contacts avec les divers groupes de pression américains pour inciter leur Gouvernement à oeuvrer vers une réduction des émissions atmosphériques ayant une incidence sur les retombées acides.

— Université Laval, département de biologie: première année d'une subvention de 128 000 $ étalée sur deux ans afin de déterminer par l'acidification de certains lacs, les conditions physico-chimiques critiques pour la survie de l'omble de fontaine, et à l'opposé par la neutralisation, de déterminer les conditions où tous les effets ont complètement disparu.

traitement du fumier

La phase 1 de ce programme d'une durée de trois ans et qui vise à trouver une ou des solutions qui permettent de régler, dans les meilleurs délais, les problèmes urgents et sérieux associés à la disposition du lisier de porc, a été réalisée au cours de l'année et cinq subventions pour un montant global de 271 935 $, imputable au présent exercice financier, dont 52 000 $ en provenance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ont été octroyées. On a aussi procédé au développement du protocole de la phase 11 et au lancement d'un appel d'offres.

subventions

— Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.: subvention de 127 935 $ afin de vérifier la traitabilité du lisier de porc avec un équipement existant au niveau du plan pilote et conception d'une usine de traitement (30 000 porcs).
— Les Équipements Pluralis Inc. et J.-E. Jutras Inc.: première année d'une subvention de 137 000 $ étalée sur deux ans (dont 68 500 $ en provenance du MAPAQ) afin de vérifier une chaîne de traitement de lisier de porc, composée d'équipements disponibles sur le marché mais conçus pour d'autres produits et pouvant possiblement être appliquée au niveau de la ferme.
— Hydrotech ingénieurs-conseils Inc.: première année d'une subvention de 15 300 $ étalée sur deux ans afin de vérifier les conditions de colmatage de trois types de sol avec du lisier de porc et de bovins en vue de connaître les conditions d'entreposage du lisier dans le sol et son effet sur la nappe phréatique.
— Université du Québec à Montréal (Projet Achigan Fuchs): subvention de 20 000 $ afin de vérifier l'efficacité d'un nouveau coupe-mousse lors du fonctionnement d'un digesteur aérobie en phase thermophile et les caractéristiques associées à une filtration sur tourbe du liquide digéré.
— Géobi Inc.: subvention de 10 000 $ afin de permettre au ministère de l'Environnement de vérifier le rendement d'un nouveau type d'équipement de digestion aérobie.

autres activités

L'étude virologique des eaux brutes et des eaux traitées de six usines de filtration de la région de Montréal s'est poursuivie, et à cet effet, une deuxième tranche de 70 000 $ d'une subvention de 219 450 $ étalée sur trois ans, a été octroyée à l'Institut Armand-Frappier.

La dernière tranche d'une subvention de 19 000 $ a aussi été octroyée à l'Institut national de la recherche scientifique - Eau pour la rédaction et l'édition d'un traité d'hydrologie.

La Direction a procédé en outre à l'élaboration d'un programme à frais partagés (fédéral-provincial) de support technologique au programme québécois d'assainissement des eaux. Les pourparlers se continuent mais le fédéral tend actuellement vers un programme de concertation de ses recherches dans le domaine à partir d'une programmation établie par le Québec.

Dans le domaine des pesticides, la Direction a rédigé, en collaboration avec le Service des études spécialisées, un programme de connaissance en sept étapes, afin d'évaluer l'influence des pesticides sur l'environnement au Québec, avec comme objectif, la protection de la qualité du milieu de vie.

Enfin, pour le compte du Fonds F.C.A.C., le personnel de la Direction a participé à la sélection des récipiendaires de bourses d'études post-graduées devant supporter les activités de recherche universitaire dans le domaine environnemental.

Direction des inventaires

La Direction des inventaires a pour mandat de procéder à l'inventaire systématique des composantes des ressources de l'eau, de l'air et du sol. La connaissance de la qualité de ces milieux permet d'instaurer des programmes propres à en prévenir la détérioration ou à en réaliser la restauration. Cinq Services se partagent les responsabilités dans ce domaine: la météorologie, les eaux de surface, la qualité des eaux, les eaux souterraines et les inventaires écologiques.

La Direction des inventaires gère quatre ententes à frais partagés avec Environnement Canada:

— programme d'exploitation des réseaux météorologiques;
— programme d'exploitation des réseaux hydrométriques et sédimentologiques;
— inventaire du capital-nature de la Basse-Côte-Nord;
— programme de cartographie des plaines inondables.

Service de la qualité des eaux

Le rôle principal du Service de la qualité des eaux est d'assurer la surveillance de la qualité des milieux aquatiques sur le territoire québécois. Cette fonction est un processus continu qui consiste à:

— analyser la situation;
— suivre son évolution et lorsque requis, analyser les problèmes actuels ou potentiels.

La surveillance peut concerner toute substance ou tout facteur provoquant une altération de l'environnement aquatique et qui peut être considéré comme une nuisance, c'est-à-dire qui comporte un risque notable pour la santé et le bien-être de l'homme, ou qui peut atteindre indirectement celui-ci par des répercussions sur son patrimoine environnemental, culturel et économique.

réseaux de surveillance

La surveillance s'est exercée en 1982-1983 par l'opération des réseaux d'observation de la qualité des eaux de rivières, de lacs et des substances toxiques présentes dans différentes composantes des milieux aquatiques.

rivières

Des observateurs locaux ont procédé à l'échantillonnage de l'eau, deux fois par mois, dans 111 stations qui couvrent 75 bassins versants du sud du Québec. On y analyse les paramètres physiques, les ions majeurs et mineurs, les substances nutritives et les métaux traces. Ces stations ainsi que quinze autres sont visitées à chaque saison par des techniciens pour y compléter et vérifier les informations.

lacs

À chaque saison, 25 lacs exploités ont été échantillonnés, ainsi que 182 lacs inexploités situés au sud du 53^{e} degré de latitude. En plus des mêmes paramètres qu'en rivière, un certain nombre de facteurs biologiques ont été observés.

substances toxiques

Le Service de la qualité des eaux a publié deux rapports concernant les substances toxiques dans l'environnement aquatique. Le premier document décrit le degré de contamination de l'eau de rivières et de lacs du Québec méridional, entre 1978 et 1980, par dix substances toxiques inorganiques. Le deuxième document concerne la présence de huit substances toxiques inorganiques dans les sédiments, les plantes aquatiques, les mollusques et deux espèces de poissons recueillies en 1978 dans onze bassins de rivières parmi les plus polluées du sud du Québec.

Ces études permettent de dégager les endroits contaminés de façon évidente ou probable par une ou plusieurs substances.

De plus, l'interprétation des données recueillies en 1980 et 1981 est bien amorcée et devrait donner lieu à la diffusion de rapports, qui nous permettront de faire la lumière sur la situation actuelle.

La fuite d'acide sulfurique qui a affecté la qualité des eaux de la rivière York et retardé la remontée du saumon, a amené le Service de la qualité des eaux à participer très activement aux opérations de chaulage et à la surveillance de la qualité des eaux, aussi bien sur le site minier que dans la rivière York elle-même. Un rapport complet des effets causés par le déversement sur la qualité des eaux et sur les organismes aquatiques est en voie d'édition.

Des négociations se poursuivent avec Environnement Canada en vue d'en arriver à une entente à frais partagés, qui assurerait à long terme la surveillance de la présence de substances toxiques dans le milieu aquatique.

Pour appuyer notre action de surveillance et la rendre plus efficace, nous avons réalisé plusieurs documents synthèse touchant des substances toxiques, leurs propriétés et leur devenir dans l'environnement.

enquête sur les effets des pluies acides

Au programme ministériel sur les précipitations acides, le Service de la qualité des eaux a réalisé un ensemble de projets visant à faire la lumière sur les méfaits des précipitations acides sur la qualité physique, chimique et biologique des milieux aquatiques.

évaluation des dépôts acides

Cette évaluation est en cours à partir des résultats de la qualité physico-chimique des eaux de pluie recueillies présentement à 45 sites.

Le fonctionnement du réseau a fait l'objet d'un examen critique et un document interne fait état des premiers résultats obtenus.

établissement des relations entre les effets physico-chimiques de l'acidification et les répercussions biologiques dans les lacs sensibles de Portneuf

Pour ce faire, le Service a inventorié plus de cent lacs pour en établir le niveau d'acidification. Parmi ces lacs, sept ont été retenus parmi les plus acidifiés et sept autres parmi ceux qui sont les plus résistants à l'acidification. On surveille attentivement la physico-chimie de ces lacs pour mesurer l'intensité du stress acide sur les populations de poissons durant les épisodes critiques.

effet de l'acidification sur la truite mouchetée du parc des Laurentides

Les statistiques de pêche de 158 lacs du parc des Laurentides et l'étude des conditions physico-chimiques de leur milieu de vie tendent à démontrer que les précipitations acides n'ont pas encore affecté, jusqu'à maintenant, la productivité de ces lacs acides.

Une subvention de recherche octroyée à l'université Laval a permis d'identifier certains effets physiologiques sur les poissons, découlant vraisemblablement du niveau d'acidification de ces lacs. Ce rapport sera édité et diffusé prochainement.

niveau et étendue de l'acidification dans certaines zones sensibles

La région de Rouyn-Noranda a fait l'objet d'un inventaire physico-chimique d'un nombre considérable de lacs choisis de manière à dégager, s'il y a lieu, l'impact de l'usine d'affinage de métaux sur le niveau d'acidification des lacs de ce territoire.

Le Service a de nouveau analysé 22 lacs situés dans le parc de la Vérendrye et dont le niveau d'acidité avait été établi il y a plusieurs décennies, afin d'établir s'il y a eu acidification depuis ce temps.

gestion des données

banque de données sur la qualité des milieux aquatiques

Un système informatique de gestion des données est en voie de développement avec l'aide du Bureau central de l'informatique. Ce système permet de saisir et de stocker toutes les données de qualité des eaux cueillies dans le cadre des projets du Service ainsi que celles cueillies par d'autres unités administratives. La récupération et la conversion des données historiques du Service tirent à leur fin et la banque de données permet de répondre aux demandes provenant de l'extérieur.

Service de la météorologie

Suite aux modifications d'activités apportées en mars 1982 entre quelques unités administratives, le mandat du Service de la météorologie est maintenant de gérer les banques de données climatologiques et hydrologiques, gérer le réseau d'échantillonnage des précipitations et les réseaux météorologique et climatologique (sauf les stations du Nouveau-Québec), effectuer des expertises et des études météorologiques, climatologiques et hydrologiques et établir des prévisions météorologiques à des fins spécifiques (prévisions de fonte nivométrique) et des prévisions de débit.

Division des réseaux

réseau de collecte des précipitations

Ce réseau, établi en fonction des besoins de connaissance sur les pluies acides, a été complété en 1982 par l'établissement de six stations, portant ainsi à 45 le nombre de stations de collecte. Les expériences se sont poursuivies durant l'année sur l'évaluation des collecteurs, ce qui a amené l'adoption d'un nouveau modèle de détecteur. Ce nouveau détecteur sera monté et installé à toutes les stations au cours de l'été 1983.

évaluation du réseau météorologique

La rationalisation du réseau pluviométrique s'est poursuivie en 1982 entraînant la fermeture de 32 stations, ce qui ramène le total des stations pluviométriques au Québec à 542. La plupart de ces stations effectuent des mesures sur un ou plusieurs autres phénomènes comme la température, l'ensoleillement, etc. Le réseau nivométrique n'a pas subi de changement avec 213 stations en activité et la réalisation de six campagnes de mesures.

Dans le contexte des restrictions budgétaires, la Division des réseaux a négocié avec les utilisateurs des données pour que ces derniers acceptent de défrayer les coûts des programmes d'acquisition des données et ainsi tous ces programmes se sont poursuivis en 1982.

Division des expertises météorologiques et hydrologiques

expertises météorologiques

rationalisation du réseau pluviométrique

Une analyse de la précision du réseau pluviométrique du bassin de la Saint-François a été réalisée pour différents types d'événements pluviaux.

pluie maximale probable

L'analyse des différentes méthodes d'estimation des hauteurs de pluie probable a été effectuée et la climatologie des valeurs ainsi estimées a été ébauchée.

expertises hydrologiques

projets réalisés

- étude de laminage au lac des Écorces;
- homogénéité des données (débits et niveaux) de l'archipel de Montréal;
- étude corrélative des débits dans le Québec septentrional;
- étude de la connaissance hydrologique des rivières du Québec septentrional et méridional;
- modification et réorganisation du réseau hydrométrique du Québec;
- modification des programmes d'analyse statistique sur les niveaux et les débits (max. et min.).

programme de cartographie des plaines d'inondation du Québec habité

Les études hydrologiques des bassins versants des rivières Yamaska, Saint-François, Nicolet et Bécancour ont été terminées et nous poursuivons les études hydrologiques sur les rivières de la communauté urbaine de Québec.

prévision de crue printanière

Pendant la période printanière, nous effectuons la prévision de crue pour les bassins Châteauguay, Dartmouth et Sainte-Anne-de-la-Pérade à l'aide du modèle déterministe SSARR.

participation à la publication du guide pour la délimitation des zones dangereuses (AME-1)

Ce guide a pour but de fournir une expertise technique aux MRC dans le calcul des zones d'inondation et dangereuses.

comité sur le guide de crue au Québec

Les membres du Comité se sont réunis deux fois pour discuter le contenu du projet.

informations météorologique et hydrologique

Depuis décembre 1982, les sommaires climatologiques mensuels sont expédiés mensuellement aux Directions régionales; elles disposent ainsi, pour les stations sur leur territoire respectif, des données quotidiennes depuis janvier 1980. Les Directions régionales disposent également des statistiques climatologiques établies sur la période 1951-1980. Une description détaillée a été fournie pour ces documents. Cette opération s'est traduite par une diminution de 15 pour cent des demandes de renseignements météorologiques bruts (2654) adressées au Service. Les demandes à caractère hydrologique (357) se sont maintenues comparativement à l'exercice précédent. Près de 30 pour cent des demandes de renseignements météorologiques et hydrologiques proviennent des Directions régionales.

Division du traitement des données

sommaires mensuels

Les efforts du personnel de la Division en 1982-1983 ont été consacrés de façon prioritaire à rattraper le retard accumulé l'année précédente dans le traitement des données.

Les données traitées, de température, de précipitation, de durée de l'ensoleillement, d'intensité de la pluie, d'évaporation et de température du sol sont maintenant disponibles avec un délai de trois mois alors qu'il y a un an, les données de température et de précipitation n'étaient disponibles qu'après sept mois.

prévisions météorologiques en période de crue printanière

Pendant la période printanière de la fonte des neiges, le Service ajoute à ses activités la publication quotidienne des prévisions atmosphériques à l'intention de l'unité Urgence-Environnement, des Directions régionales du Ministère et du Bureau de la protection civile, de façon à aider ces organismes à répondre aux besoins, dans l'éventualité de situations difficiles.

Service des eaux souterraines

Le mandat du Service des eaux souterraines porte sur la connaissance et la protection de la ressource eau souterraine. À cet effet, le Service évalue ses disponibilités, mesure l'impact des activités humaines sur cette ressource, émet des avis techniques sur des projets et travaux concernant l'exploitation et la protection des aquifères.

activités

— Étude hydrogéologique, Farnham - Saint-Césaire

Les travaux effectués à ce jour révèlent l'existence d'un aquifère régional dans les premiers mètres de la roche en place. Sauf quelques anomalies locales, l'eau souterraine est de bonne qualité et ne semble pas affectée par les activités agricoles. En 1983-1984, des essais et des mesures sont prévus, ce qui complètera l'étude hydrogéologique pour ce secteur de 1000 km^2 commencée en 1981-1982.

— Front de contamination à Mercier

À la lumière des résultats d'analyses des eaux souterraines, aucune progression sensible du front de contamination n'a été notée. La situation semble assez stable depuis la mise en place d'un réseau de distribution d'eau communautaire. Les prélèvements dans la nappe ont été beaucoup plus faibles et la saison pluvieuse n'a pas nécessité de ponctions importantes pour des fins d'irrigation. Malgré cette stabilité apparente, le Service continuera à effectuer un échantillonnage périodique, du moins jusqu'à ce que l'aquifère soit décontaminé.

interventions ponctuelles

Le Service a été appelé à effectuer une quinzaine de levés ponctuels dans autant de municipalités rurales aux prises avec un problème d'alimentation en eau. Le personnel technique a également formulé des avis techniques dans quelque 25 cas de nappes menacées par l'épandage de substances toxiques, l'exploitation de gravières, la mise en place de pisciculture. Enfin, le Service a émis des commentaires sur 20 rapports soumis par des consultants et portant sur des études de disponibilité en eau souterraine.

réseau piézométrique

Le mesurage périodique des niveaux d'eau dans une centaine de stations piézométriques, dont 18 ont fait l'objet de prélèvements d'eau soumis par la suite à nos laboratoires pour fins d'analyses physico-chimiques, a été poursuivi. Les résultats obtenus depuis maintenant deux ans indiquent que les saisons semblent exercer une influence sur l'évolution qualitative des eaux souterraines, compte tenu du milieu dans lequel elles se trouvent. Évidemment, cette hypothèse restera à vérifier après quelques années d'observation.

fichier des données

Le développement de programmes informatiques a permis de produire quatre cartes à l'échelle de 1:50 000 couvrant quelques secteurs à l'intérieur des Basses-Terres-du-Saint-Laurent. On y indique le potentiel des débits disponibles dans la roche de fond. Cet outil de travail peut s'avérer utile pour les Directions régionales et pour cette saison, on prévoit en produire une quarantaine.

En ce qui concerne la banque de données piézométriques, on peut maintenant y stocker des données sur les caractéristiques des stations piézométriques et les mesures des niveaux d'eau obtenues depuis 1965.

Il reste à vérifier le contenu et à corriger les erreurs qui ont pu se glisser avant d'exploiter ce fichier.

autres activités

— Émission de 221 permis de forage à autant de puisatiers qui ont réalisé un peu plus de 6000 puits.

— Quelque 12 000 dossiers ont été traités et archivés dans la banque de données hydrogéologiques, ce qui porte le total à quelque 60 000.

— Une cinquantaine de rapports internes portant sur les disponibilités et la protection des eaux souterraines ont été préparés par le Service. En outre, l'étude hydrogéologique du bassin versant de la rivière Chaudière a fait l'objet d'une publication au programme de connaissances intégrées. Ce rapport public a été présenté officiellement à Saint-Joseph-de-Beauce au cours de l'automne 1982.

Service des eaux de surface

Le Service des eaux de surface a pour mandat d'inventorier la quantité des eaux de surface sur tout le territoire québécois, de déterminer les caractéristiques du milieu hydrique et de diffuser toutes ces données pour assurer le développement et la protection de la ressource.

Le Service des eaux de surface comprend trois Divisions: l'hydrométrie, l'instrumentation et l'hydrographie.

hydrométrie

La Division de l'hydrométrie est responsable de la collecte systématique des données sur les débits et les niveaux d'eau des lacs et des rivières. Pour réaliser son objectif, la Division exploite près de 500 stations de mesures réparties sur tout le territoire. Elle voit à la collecte, à l'analyse et au traitement des données avant de les stocker dans une banque pour diffusion auprès des utilisateurs. Lors des crues printanières, la Division poursuit des campagnes intensives de mesures afin de suivre la situation, d'établir les prévisions des apports et de diffuser les renseignements aux organismes mandatés d'agir en cas d'urgence.

instrumentation

La Division de l'instrumentation voit à l'application de nouvelles technologies et au perfectionnement de l'outillage et des appareils utilisés pour la collecte des données.

Au cours des dernières années, la Division a organisé un réseau de télémétrie pour la transmission des données hydrométéorologiques en temps réel et chaque année, elle convertit un certain nombre de stations conventionnelles en stations utilisant la télétransmission afin, d'une part, d'obtenir des données instantanées de bonne qualité, et d'autre part, de réduire les coûts d'opération des réseaux de mesures. Le système comprend un mini-ordinateur qui fait l'acquisition automatique des données à l'aide de communications par satellite ou par ligne téléphonique et qui les transfère à un ordinateur central. Il est conçu de façon à ce que les utilisateurs puissent interroger directement le mini-ordinateur pour accéder aux données en temps réel.

En plus de maintenir en opération un atelier d'électronique et un atelier de mécanique utilisés pour faire les réparations et la maintenance des appareils et de l'équipement du Service, la Division fait l'essai des différents appareils de mesure, d'enregistrement et de télétransmission qui apparaissent sur le marché pour les adapter, si possible, aux besoins du Service.

hydrographie

La Division poursuit des campagnes de mesures ponctuelles pour des besoins spécifiques, comme la cartographie des zones inondables ou la production de cartes bathymétriques.

Elle procède également à l'inventaire et à la mise à jour des caractéristiques morphométriques des bassins versants, des lacs et des rivières du Québec ainsi que des utilisateurs de la ressource eau.

Le programme de cartographie des zones inondables s'est poursuivi et des relevés hydrométriques ont été réalisés sur les rivières Bécancour, Nicolet, Nicolet Sud-Ouest, Saint-François, Bulstrode, Noire, Yamaska, Yamaska Nord et Yamaska Sud-Ouest.

La mise à jour de l'inventaire des utilisateurs de l'eau dans le secteur municipal a été entreprise en ce qui a trait aux prises d'eau, aux rejets, aux usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Les secteurs privé et industriel sont inventoriés de façon continue et les données déjà inventoriées sont consignées sur fichier informatique.

L'inventaire morphométrique touche trois types d'inventaires: l'inventaire des bassins versants, des rivières et des lacs. La détermination des limites des bassins versants et la codification des cours d'eau sont complétées pour les régions hydrographiques 01 à 06. Le calcul des superficies s'est poursuivi. Toute la partie sud du Québec et les données de base de 135 000 cours d'eau sont disponibles sur fichier mécanographique.

Jusqu'à maintenant, 150 000 lacs ont été inventoriés, codifiés et leurs différents paramètres morphométriques ont été déterminés: superficie, longueur, largeur, altitude, etc. Les données d'environ 120 000 de ces lacs apparaissent sur un fichier informatique.

La bathymétrie permet de cartographier la profondeur des lacs et suite aux demandes à ce sujet, le Service a effectué 40 levés, ce qui s'ajoute aux 2220 lacs déjà sondés au Québec.

Service des inventaires écologiques

Le mandat du Service des inventaires écologiques concerne l'inventaire écologique du territoire québécois, soit la détermination des caractéristiques des écosystèmes et la mise en évidence de leurs modes d'utilisation les plus appropriés. On tiendra compte des interrelations entre les parties terrestres et les parties aquatiques des écosystèmes. Simultanément, on visera à dégager l'état de la qualité écologique actuelle du territoire, les répercussions et les conséquences des utilisations passées, actuelles et futures du territoire sur la qualité du milieu biologique et la préservation du capital-nature du territoire.

inventaire du capital-nature de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord

cartographie

La carte écologique de base (carte des systèmes écologiques) à l'échelle de 1:125 000 a été terminée en décembre 1982. Les cartes des districts écologiques et des régions écologiques ont également été levées en 1982-1983.

classification et taxonomie

La compilation et la classification des données de l'inventaire ont mené à la rédaction des rapports actuellement en cours de publication sur la flore, la phytogéographie, les régions écologiques et la végétation, la productivité forestière, les dépôts de surface et les sols.

La convention à frais partagés a pris fin le 31 mars 1983.

inventaire écologique appliqué à la MRC Desjardins

Développement et adaptation d'une méthodologie d'inventaire écologique pouvant servir de cadre de référence à l'élaboration des schémas d'aménagement des MRC.

inventaire du capital-nature de la réserve écologique de Tantaré

Les relevés de terrain ont été effectués durant l'été 1982, tandis que la cartographie au 1:5 000 est en voie de parachèvement.

projet de réserve écologique de Coleraine

Un inventaire et une description sommaire du milieu naturel suivis d'une cartographie préliminaire (1:15 000) des types de couverts végétaux ont été réalisés au début de l'été 1982.

projet de réserve écologique des monts Otish

Adaptation des données de base (rapport scientifique et cartes écologiques) de l'inventaire du capital-nature du territoire de la Baie-James pour la rédaction d'un rapport préliminaire en vue de l'éventuelle création d'une réserve écologique dans les monts Otish.

cartographie des dépôts meubles (Direction régionale de Québec)

Le Service des inventaires écologiques a fourni encadrement et support à un technicien en sols pour colliger les données concernant la cartographie des dépôts meubles pour la région administrative 03. Tous les travaux ont été compilés à partir de documentation déjà existante.

assistance technique au Service des études écologiques et hydrauliques

L'assistance technique a été apportée dans deux cas particuliers: la rivière Pikauba et le lac aux Écorces. Toute la documentation fournie a été extraite de données existantes.

Le Service a fourni et expliqué en détail la carte écologique de base (1:50 000) ainsi que toutes les interprétations sur les potentiels biologiques et physiques pertinents.

Direction des laboratoires

La Direction des laboratoires regroupe les Services de laboratoire de Montréal et Québec, l'organisation de services analytiques en région, telle que des contrats de service avec des laboratoires privés ou des institutions hospitalières et la mise en service de petites unités de laboratoire lorsque la situation le requiert.

Un effort marqué a été fait au cours de l'année pour rationaliser le service et les activités s'orientent maintenant dans des domaines plus spécialisés selon une stratégie bien arrêtée.

les réalisations

les travaux d'analyse

Au cours de l'exercice 1982-1983, les laboratoires ont réalisé près de 900 000 analyses sur plus de 155 000 échantillons soumis.

Des travaux d'analyse sur environ 1500 échantillons ont également été réalisés par des laboratoires d'institutions hospitalières pour le contrôle de l'eau potable dans le territoire du Nouveau-Québec. Ces travaux externes au coût d'environ 25 000 $ ont été défrayés par la Direction des laboratoires.

L'ensemble des analyses a porté sur des sujets très variés, en microbiologie, en chimie ou en biologie, en relation avec des mesures de routine ou avec des situations plus complexes telles que l'analyse de substances toxiques organiques, l'identification de germes pathogènes et les mesures de toxicité.

L'examen des bilans analytiques peut se résumer ainsi:

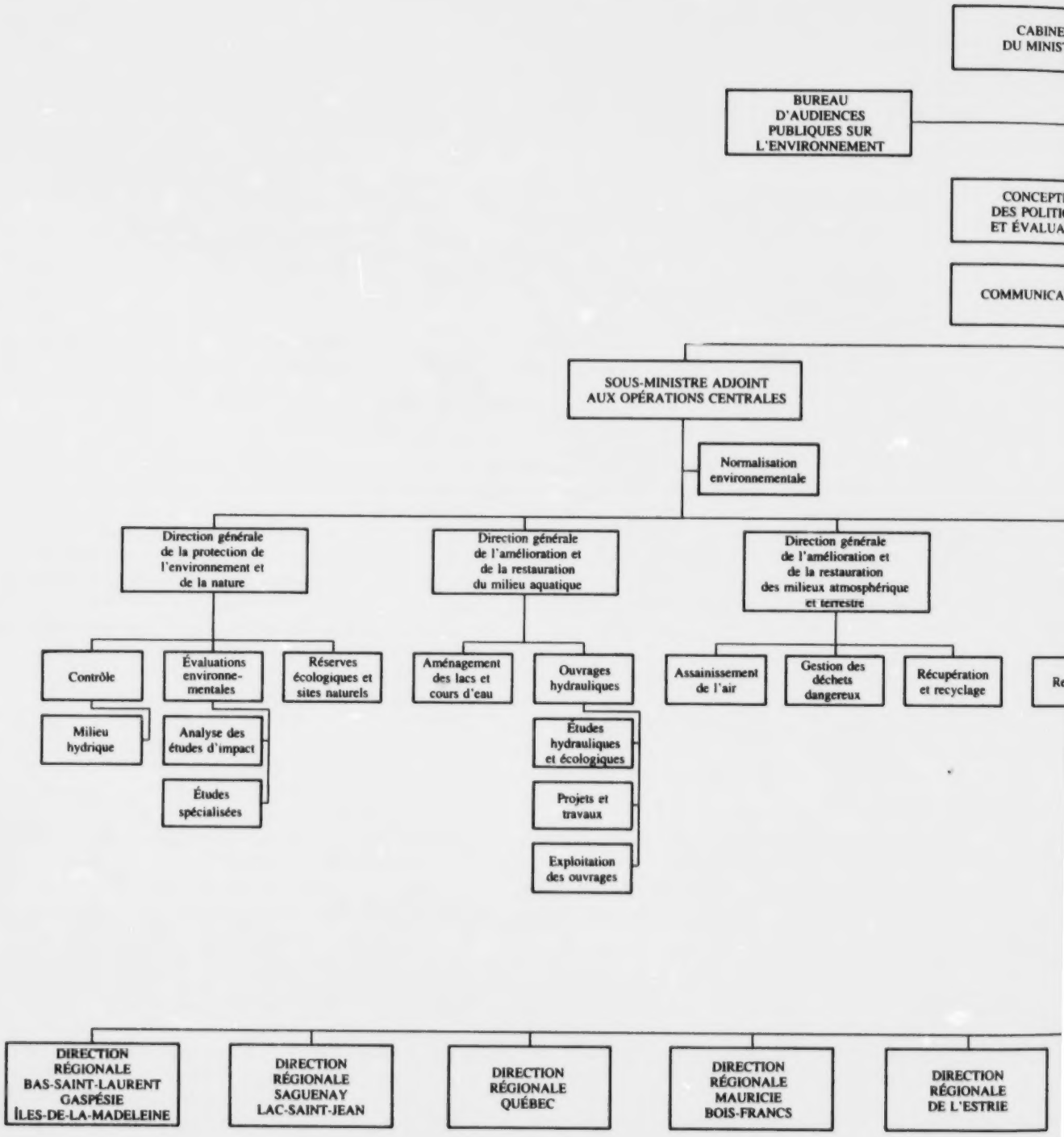
CABINE
DU MINIS
BUREAU
D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT
CONCEPTI
DES POLITI
ET ÉVALUA
COMMUNICA
SOUS-MINISTRE ADJOINT
AUX OPÉRATIONS CENTRALES
Normalisation
environnementale
Direction générale
de la protection de
l'environnement et
de la nature
Direction générale
de l'amélioration et
de la restauration
du milieu aquatique
Direction générale
de l'amélioration et
de la restauration
des milieux atmosphérique
et terrestre
Contrôle
Évaluations
environne-
mentales
Réserves
écologiques et
sites naturels
Aménagement
des lacs et
cours d'eau
Ouvrages
hydrauliques
Assainissement
de l'air
Gestion des
déchets
dangereux
Récupération
et recyclage
Re
Milieu
hydrique
Analyse des
études d'impact
Études
spécialisées
Études
hydrauliques
et écologiques
Projets et
travaux
Exploitation
des ouvrages
DIRECTION
RÉGIONALE
BAS-SAINT-LAURENT
GASPÉSIE
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
DIRECTION
RÉGIONALE
SAGUENAY
LAC-SAINT-JEAN
DIRECTION
RÉGIONALE
QUÉBEC
DIRECTION
RÉGIONALE
MAURICIE
BOIS-FRANCS
DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ESTRIE

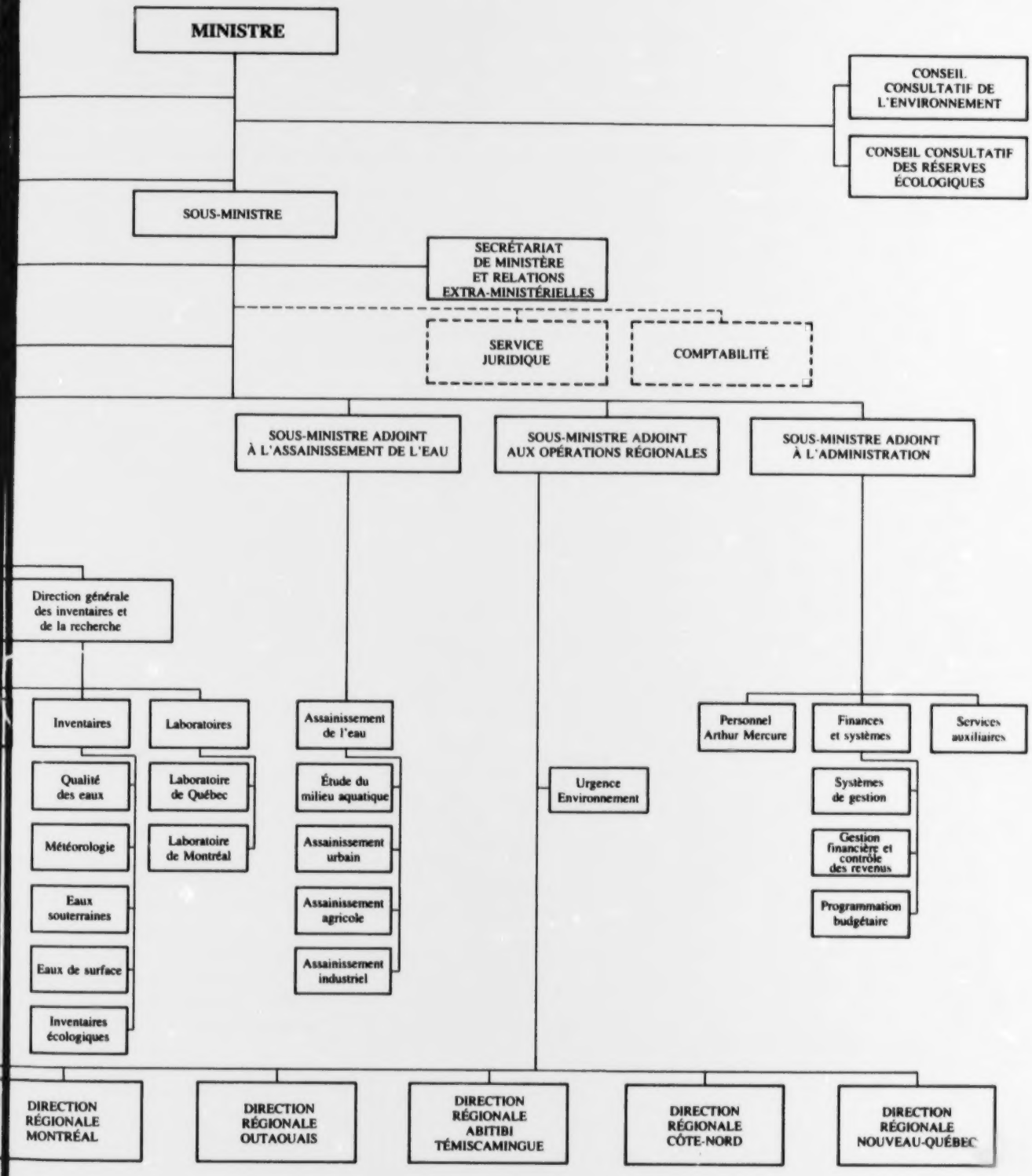
MINISTRE
CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT
CONSEIL CONSULTATIF DES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES
SOUS-MINISTRE
SECRÉTARIAT DE MINISTÈRE ET RELATIONS EXTRA-MINISTÉRIELLES
SERVICE JURIDIQUE
COMPTABILITÉ
SOUS-MINISTRE ADJOINT À L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU
SOUS-MINISTRE ADJOINT AUX OPÉRATIONS RÉGIONALES
SOUS-MINISTRE ADJOINT À L'ADMINISTRATION
Direction générale des inventaires et de la recherche
Inventaires
Qualité des eaux
Météorologie
Eaux souterraines
Eaux de surface
Inventaires écologiques
Laboratoires
Laboratoire de Québec
Laboratoire de Montréal
Assainissement de l'eau
Étude du milieu aquatique
Assainissement urbain
Assainissement agricole
Assainissement industriel
Urgence Environnement
Personnel Arthur Mercure
Finances et systèmes
Systèmes de gestion
Gestion financière et contrôle des revenus
Programmation budgétaire
Services auxiliaires
DIRECTION RÉGIONALE MONTRÉAL
DIRECTION RÉGIONALE OUTAOUAIS
DIRECTION RÉGIONALE ABITIBI TÉMISCAMINGUE
DIRECTION RÉGIONALE CÔTE-NORD
DIRECTION RÉGIONALE NOUVEAU-QUÉBEC

— l'orientation générale des travaux réalisés comporte:
64,6 p. 100 à des fins de prévention
10,2 p. 100 à des fins de restauration
25,2 p. 100 à des fins de recherche

— les activités se sont déroulées à l'intérieur de 229 projets identifiés et distribués comme suit:
73 projets propres aux opérations centrales
136 projets propres aux opérations régionales
20 projets provenant de la clientèle externe

— 86,2 p. 100 des activités de laboratoire concernant les régions ont porté sur le contrôle de l'eau potable
40 000 heures ont été consacrées aux divers programmes de contrôle de qualité de l'eau potable incluant l'aide aux citoyens (desservis par des puits individuels)
l'aide aux citoyens dans le domaine de l'eau potable a représenté 19 000 heures de travail

— dans l'ensemble, la répartition des grands programmes aura été comme suit:

	nombre d'heures	pourcentage du total
contrôle des eaux potables de toute provenance	40 000	32,2
contrôles divers en région (inspection d'urgence)	23 000	18,4
programme d'assainissement des eaux usées	13 000	10,4
inventaire du milieu aquatique	23 000	18,4
surveillance de la qualité de l'air	6 000	4,8
développement technique	11 000	8,8
clientèle externe	9 000	7,2

— le partage des activités de laboratoire entre la clientèle s'établit en 1982-1983 comme suit:

opérations centrales	43,8 p. 100
opérations régionales	49,0 p. 100
clientèle externe	7,2 p. 100

les développements techniques

Les laboratoires ont procédé à plusieurs développements techniques dans une optique d'amélioration constante des services offerts à la clientèle par les activités suivantes:

— étude sur les délais de conservation des échantillons d'eau dans le domaine de l'analyse bactériologique. Cette étude confirme la possibilité d'étendre le délai d'acceptation des échantillons d'eau entre le prélèvement et l'analyse, de 24 heures à 48 heures. Cette disposition permet d'éliminer à toute fin pratique les rejets d'échantillons dans le programme de surveillance de l'eau potable;

— étude sur la désinfection de l'eau par ébullition dans laquelle on confirme qu'un temps d'ébullition de cinq minutes est amplement suffisant pour désinfecter une eau bactériologiquement contaminée;

— participation active à une étude inter-laboratoires fédérale-provinciale dans le domaine des précipitations acides. Parmi les 22 laboratoires qui ont participé à cette étude, le laboratoire de Québec du Ministère s'est classé parmi les premiers au Canada;

— mise en place et développement du système d'automatisation des équipements analytiques au laboratoire de Montréal. Une partie du secteur organique et l'ensemble des opérations d'analyses de métaux par spectrométrie d'absorption atomique et par spectrométrie d'émission au plasma est maintenant sous contrôle d'ordinateur;

— vers la fin de l'année, le laboratoire de Québec a fait l'acquisition d'un spectromètre d'émission au plasma à 20 canaux simultanés pour l'analyse rapide des métaux traces dans divers milieux;

— vers la fin de l'année, le laboratoire de Montréal a fait l'acquisition d'un spectromètre de masse (MS/GC) dont l'utilisation au cours de la prochaine année permettra d'identifier la présence de composés toxiques organiques dans les eaux potables et le milieu aquatique;

— le laboratoire aura mis en place un système de traitement informatisé des données analytiques concernant les précipitations acides. Ce système permettra au ministère de l'Environnement de suivre plus rapidement l'évolution de la situation dans ce secteur.

La Direction des laboratoires aura également mis sur pied un projet d'envergure visant à normaliser l'ensemble des méthodes d'analyses apparaissant dans la réglementation du Ministère.
Ce projet entrepris en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec est en voie de réalisation et est devenu opérationnel par le biais de huit Comités techniques chapeautés par un Comité de coordination regroupant dans l'ensemble plus de 50 spécialistes analytiques représentatifs du milieu universitaire, des secteurs privé, municipal et gouvernemental.

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de ses opérations, les laboratoires ont participé activement au cours de l'année, aux travaux du Comité fédéral-provincial sur l'assurance qualité reliés au transport des polluants atmosphériques à longue distance.

Dans l'optique d'une amélioration constante des services en région, la Direction des laboratoires a convenu d'une entente avec le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James pour l'analyse de l'eau potable de Chisasibi.

Enfin, au cours de cet exercice, des projets majeurs de réaménagement des installations de laboratoire ont été acceptés.

Au laboratoire de Québec, un projet d'amélioration des installations au coût de 300 000 $ a été accepté à l'automne 1982 et est en voie de réalisation.

Pour ce qui est du laboratoire de Montréal, le Conseil du trésor acceptait en janvier 1983 un projet majeur de relocalisation et de modernisation des installations du laboratoire à l'École Pie IX au coût de 2 450 000 $. Selon l'échéancier prévu, le déménagement est prévu pour le printemps 1985.

publications

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, la Direction des laboratoires a mis au point une procédure d'accréditation des laboratoires privés prévue dans un projet de règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, la Direction des laboratoires a réalisé et publié une dizaine de rapports ou publications.

contrôle des eaux embouteillées.

En 1982-1983, la Section du contrôle des eaux embouteillées a effectué le contrôle bactériologique de 62 marques d'eau embouteillée et décelé plusieurs cas de contamination. Ces opérations de surveillance auront conduit à la saisie de 12 lots de produits contaminés ou non conformes au règlement.

Les intervenants du personnel de la section auprès de l'industrie concernée auront également suscité la mise en opération de 12 nouveaux projets de restauration d'installations d'embouteillage.

Le personnel de la section a aussi participé très activement aux travaux du Comité d'harmonisation des législations sur l'eau naturelle embouteillée. Ce Comité, formé de représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux, a comme objectif principal d'harmoniser les législations fédérales, provinciales et étrangères dans le secteur. Les travaux du Comité se termineront au cours de l'automne 1983 et on prévoit un impact positif au niveau de l'industrie québécoise des eaux embouteillées dans les sens qu'elle pourrait percer plus facilement sur le marché international tout en réglant plusieurs contentieux.

Direction de l'assainissement de l'eau

La Direction de l'assainissement de l'eau a pour principal mandat d'élaborer, planifier et mettre en oeuvre le programme d'assainissement des eaux, lequel comprend principalement l'assainissement des eaux usées d'origine urbaine, industrielle et agricole. Ce mandat exige en premier lieu l'évaluation de la qualité du milieu aquatique, l'identification de ses usages et des principales sources et causes de pollution.

Ces informations permettent d'identifier les interventions requises pour ensuite établir la programmation à court et à long terme.

Dans la mise en oeuvre du programme, l'accent est mis sur la négociation avec les intervenants et la stratégie de réalisation retenue prévoit que la réalisation des projets est la responsabilité des pollueurs.

La Direction de l'assainissement de l'eau a de plus le mandat de participer à l'élaboration de normes, directives et règlements concernant le milieu aquatique.

relance du programme

Le 23 mars 1983, le Conseil des ministres a approuvé l'échéancier accéléré du programme d'assainissement des eaux, ce qui entraînera des investissements plus importants pour l'avenir.

politique d'achat

En collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, le Ministère a entrepris au cours de l'année un plan d'action pour maximiser les retombées du programme au Québec.

Les Services de l'étude du milieu aquatique, de l'assainissement urbain, de l'assainissement industriel et de l'assainissement agricole composent la Direction de l'assainissement de l'eau.

Service de l'étude du milieu aquatique

Le Service de l'étude du milieu aquatique a pour mandat de s'assurer que les projets d'assainissement urbain, industriel et agricole permettront de récupérer les usages des cours d'eau. Ce travail consiste à:

— définir les exigences de base pour les cours d'eau;
— assurer que ces exigences soient respectées durant l'élaboration des projets d'assainissement et leur mise en opération;
— vérifier, suite à la mise en opération des ouvrages d'assainissement, que la récupération du cours d'eau soit telle que prévue durant les études.

Pour définir ces exigences, on procède à l'étude des usages du cours d'eau, à l'évaluation des détériorations que l'on y rencontre et à l'appréciation de l'effet des pollueurs sur sa qualité. On procède donc à une recherche bibliographique afin d'utiliser toutes les données supplémentaires sur le terrain. Présentement, 42 rapports techniques ont été rédigés et trois brochures ont été publiées: «Une rivière à refaire» (rivière des Hurons), «Deux rivières, un bassin» (rivière L'Assomption) et «Entreprendre une rivière» (rivière Chaudière).

Le Service procède également au suivi de tous les projets d'assainissement (urbain, industriel et agricole) depuis leur conception par le Service responsable jusqu'à leur mise en opération, et s'assure que les contraintes environnementales soient respectées.

Présentement, plus de 300 municipalités et environ 1600 industries font partie du programme; les municipalités font l'objet d'un suivi ainsi que les industries importantes situées hors réseau.

Le Service doit s'assurer que les travaux d'assainissement ont permis la récupération de certains usages des cours d'eau, en effectuant des visites ou en procédant à des échantillonnages pour vérifier l'effet du traitement sur ces cours d'eau.

Service de l'assainissement urbain

Les grandes étapes de la réalisation des projets d'assainissement des eaux usées urbaines au programme d'assainissement des eaux sont:

— l'inscription à la programmation;
— la négociation et la signature de conventions avec les municipalités;
— la réalisation des ouvrages.

Un total de 305 municipalités, incluant les trois communautés urbaines, font partie de la programmation 1982-1983 du programme d'assainissement des eaux. De ce nombre, 111 municipalités ont signé une convention d'assainissement avec le Gouvernement, tandis que 50 en sont à l'étape des études préparatoires et des négociations.

Parmi les 111 municipalités et communautés urbaines ayant signé une convention, 57 ont signé une entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour la réalisation et le financement des ouvrages et environ 65 ont commencé les travaux.

Le coût total des ouvrages prévus aux conventions signées se chiffre à 1 630 174 100 $ tandis que les travaux réalisés jusqu'à maintenant représentent une somme de 809 000 000 $, pour une participation gouvernementale de 82 pour cent.

En 1982-1983, de nouvelles conventions ont été signées avec 22 municipalités, neuf ont été modifiées et les investissements ont été de l'ordre de 154 000 100 $.

Le Service de l'assainissement urbain, avec la collaboration de la Direction, a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'élaboration de son cadre de gestion et à la réalisation des ouvrages d'assainissement urbain.

Service de l'assainissement agricole

Le Service de l'assainissement agricole, chargé de solutionner les problèmes reliés à la pollution d'origine agricole, s'assure de l'identification et de la caractérisation des diverses sources de pollution résultant des activités dans le secteur agricole, particulièrement de l'exploitation des productions animales et végétales, de l'utilisation des fertilisants et des pesticides, de l'application des différentes pratiques culturales, des travaux de confection et de réfection des cours d'eau municipaux, et du drainage des sols.

La mise en place des solutions correctives individuelles résulte des négociations et d'ententes avec les producteurs concernés; on détermine alors les moyens de la réaliser et on établit l'échéancier. Cependant, des solutions correctives régionales sont à l'étude dans les zones à forte concentrations d'élevage. La dernière étape de l'intervention comporte des mécanismes propres à assurer l'exécution et le contrôle de ces ententes.

les travaux d'inventaire

Les travaux d'inventaire ont commencé à l'été 1980 et doivent se prolonger pendant au moins cinq ans suivant le rythme de l'avancement du programme d'assainissement des eaux. En 1982-1983, l'inventaire relatif aux exploitations animales a été réalisé dans les bassins versants de la rivière Chaudière auprès de 1357 producteurs agricoles, de la rivière Yamaska, auprès de 600 producteurs agricoles et du lac Saint-Jean (région 02) auprès de 460 producteurs agricoles.

Le Gouvernement a décrété, en juin 1981, un moratoire de trois ans dans les bassins versants des rivières L'Assomption, Yamaska et Chaudière, pour la construction de toute nouvelle exploitation animale sur fumier liquide. Ce choix fut arrêté en fonction des fortes concentrations de productions animales qu'on y retrouve et qui entraînent un plus grand risque de pollution dans ces bassins. En 1982-1983, le Service a élaboré des plans correctifs collectifs pour les groupes de municipalités problématiques dans le bassin de la rivière Chaudière et procédé à l'analyse d'environ 1200 projets de plans correctifs individuels.

Le Service de l'assainissement agricole, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a également préparé un projet de modification de règlement relatif à la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale, en plus de rédiger des projets de directives sur l'aménagement des structures d'entreposage du fumier provenant des exploitations de production animale et sur l'épandage des fumiers.

De plus, le ministère de l'Environnement a lancé un programme de recherche et de développement totalisant 675 000 $ sur le traitement des lisiers de porc, qui s'échelonnera sur une période de trois ans. Une deuxième tranche de 225 000 $ sera accordée aux entreprises concernées dans le développement de différentes phases de traitement au cours de l'exercice financier 1982-1983.

les pesticides

Le domaine des pesticides a fait l'objet de l'analyse et de l'élaboration d'un projet de réglementation sur le contrôle de la vente et de l'utilisation des pesticides et dans ce secteur, le Service a entrepris, au cours de l'exercice 1982-1983, avec Environnement Canada et le Conseil agri-chimique du Québec, la rédaction d'un rapport constituant le bilan de l'utilisation agricole des pesticides au Québec.

Le Service a procédé entre autres à :

— l'émission de 60 certificats d'autorisation sur des produits à usage restreint pour des projets non assujettis au règlement des études d'impact;
— l'établissement d'un protocole d'entente entre l'Association des spécialistes en extermination du Québec et le ministère de l'Environnement;
— l'établissement d'une entente avec le Conseil agri-chimique du Québec, les manufacturiers et distributeurs de pesticides, relativement à certaines mesures visant le contrôle de la vente du pesticide alidochlore au Québec.

Le Service de l'assainissement agricole a aussi procédé à la mise en place d'une stratégie de vulgarisation et d'information des préoccupations environnementales dans plusieurs activités à caractère éducationnel.

Service de l'assainissement industriel

Le mandat du Service de l'assainissement industriel consiste à procéder à l'inventaire complet des industries dans chacune des villes inscrites à la programmation pour obtenir les données de base (consommation d'eau, produits fabriqués, procédés utilisés, etc.) et de conclure avec chaque industrie polluante un programme d'assainissement de ses effluents.

À la fin du dernier exercice financier, 4835 usines, réparties dans 418 villes, ont été inventoriées, dont 1591 sont potentiellement ou effectivement polluantes. Des interventions ont été entreprises dans 548 de ces usines.

L'état de progression des travaux se répartit comme suit:

— nombre d'usines où le problème de pollution de l'eau est à l'étape de sa définition 204

— nombre d'usines trouvées conformes après étude 123
— nombre d'usines où un programme d'assainissement des eaux est en voie de négociation 76
— nombre d'usines où le programme d'assainissement est en processus d'approbation par le sous-ministre de l'Environnement (article 116 de la loi sur la qualité de l'environnement) 9
— nombre d'usines où le programme d'assainissement a été approuvé et les travaux d'assainissement en cours 81
— nombre d'usines où le programme d'assainissement a été approuvé et pour lesquelles les travaux d'assainissement sont réalisés 55

548

Les montants prévus pour la réalisation des programmes d'assainissement industriels des 145 (9 + 81 + 55) entreprises ayant conclu une entente sont de 19 160 000 $ et les investissements réalisés jusqu'à maintenant sont de l'ordre de 3 642 500 $.

Dans le secteur des pâtes et papiers, 40 usines sur un total de 58 ont signé des accords de principe relatifs à l'assainissement de leurs effluents; ces ententes ont été conclues au programme de modernisation des usines de pâtes et papiers; 10 petites usines de pâtes et papiers soumettront des projets conformes à la loi sur la subvention au développement régional.

Enfin, quatre usines se sont déjà conformées à la réglementation en vigueur.

Le montant des investissements générés pour la dépollution dans ce vaste programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers s'élève à 1 013 000 000 $ pour la période 1979-1984. En 1982-1983, les investissements réalisés sont de l'ordre de 172 600 000 $.

Opérations régionales

Le ministère de l'Environnement a amorcé un processus de décentralisation de ses services en 1980, en instaurant dix Directions régionales, de l'Outaouais à la Gaspésie, en passant par le Nouveau-Québec, dans le but d'assurer une présence constante plus active, de se rapprocher de ses clientèles et d'intervenir plus rapidement et efficacement tout en respectant les particularités propres à chaque région.

Les principaux objectifs poursuivis par les dix Directions régionales sont:

— d'acquérir une connaissance des milieux et d'identifier les besoins environnementaux propres à chaque région;
— de coordonner et assurer la régionalisation des divers aspects des programmes ministériels prévus dans chaque région;
— de participer à la définition des politiques du Ministère, en tenant compte des caractéristiques régionales en matière d'amélioration des connaissances, de protection et de restauration des milieux aquatique, atmosphérique et terrestre;
— d'assurer la cohérence des programmes par rapport au respect de la qualité du milieu;
— d'améliorer le service à la clientèle.

réalisations

Au cours de l'exercice 1982-1983, les Directions régionales ont consolidé tous les services à la clientèle et ce, dans tous les secteurs d'activités régionalisés.

principaux dossiers

eau potable

Dans l'ensemble du Québec, les Directions régionales ont développé des stratégies d'interventions pour contrôler la qualité de l'eau potable et ce, en collaboration avec les municipalités.

assainissement agricole

Dans les bassins de fortes concentrations animales tels les bassins des rivières Yamaska, L'Assomption et Chaudière, des inventaires et des interventions d'assainissement sont en cours afin de mieux contrôler cette forme de pollution des eaux.

déchets dangereux

Au niveau du contrôle des déchets dangereux, les Directions régionales procèdent actuellement à des inventaires de production et de disposition des déchets industriels et sont à mettre en place des mécanismes de contrôle du transport et de la disposition de ces déchets.

municipalités régionales de comté

Les Directions régionales ont participé activement à la préparation d'avis préliminaires à l'intention des MRC dans le cadre de la loi sur l'aménagement et le développement régional, afin que les schémas d'aménagement aient une dimension environnementale adéquate.

Bref, les Directions régionales sont maintenant bien structurées, leurs différents Services sont en mesure de répondre adéquatement aux demandes touchant tous les domaines relatifs à la qualité de l'environnement et leur présence dans chaque région permet d'assurer des interventions rapides et efficaces auprès de toute la population du Québec.

Urgence-Environnement-Québec

La responsabilité première du Service Urgence-Environnement est d'appuyer le travail d'intervention des municipalités dans des situations d'urgence où l'environnement est menacé.

Urgence-Environnement a comme principaux objectifs:

— d'établir des plans nationaux et régionaux en matière d'urgences environnementales;
— de fournir aux municipalités l'aide technique relative aux urgences environnementales;
— d'administrer certains programmes d'aide financière lors d'interventions d'urgence;
— de conclure des ententes avec d'autres organismes pour faciliter les interventions lors de situations d'urgence;
— de prévenir les désastres par des programmes de surveillance (surveillance des cours d'eau pour les déversements d'hydrocarbures et de purin, ou pour les conditions de glace);
— de contrôler, d'atténuer ou de corriger les effets des désastres sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol;
— de restreindre les effets des désastres sur les populations humaines et sur les biens.

Urgence-Environnement a reçu le mandat de concevoir des plans d'urgence et d'en assurer le fonctionnement; des cours de formation sont préparés afin de procurer une autonomie d'intervention au personnel des régions, et le Bureau national s'occupe de conclure des ententes avec les principaux intervenants. Cette équipe assure aussi le soutien matériel et technique, la disponibilité de l'équipement destiné aux régions, le transport et les communications.

Urgence-Environnement-Québec est implanté dans chacune des dix régions administratives du Québec depuis juillet 1980. Les directeurs régionaux sont responsables de la formation de leur personnel et du

développement d'un plan d'urgence régional. Ils négocient les ententes avec les autres intervenants régionaux afin d'assurer la disponibilité des ressources humaines et matérielles adéquates le cas échéant. En outre, les directeurs régionaux doivent déterminer la vulnérabilité de leur propre région et établir des contacts avec les municipalités, les industries et les organismes les plus susceptibles de causer des accidents technologiques.

urgences environnementales

Les urgences environnementales sont provoquées à la suite d'un phénomène naturel et d'un accident technologique.

les phénomènes naturels

L'essentiel de la politique d'intervention du Ministère, en matière d'accidents naturels s'est situé dans le domaine de l'eau en territoire municipalisé.

Ce programme procure une aide financière et technique aux municipalités qui assument les responsabilités inhérentes à leur rôle de lutte contre les accidents naturels comportant principalement les problèmes d'érosion, l'instabilité des berges, les affaissements ou les glissements de terrain et les inondations locales. Ce mode d'intervention présente deux aspects: les travaux permanents et les travaux temporaires.

travaux permanents

Ces travaux correcteurs sont effectués surtout dans les cas d'inondation ou de glissement de terrain.

Une nouvelle forme d'aide financière est à l'étude auprès du Conseil exécutif dans le but d'aider les municipalités lors d'accidents naturels et technologiques.

travaux temporaires

Les travaux temporaires sont mis de l'avant pour répondre aux situations d'urgence et pour des actions préventives.

les accidents technologiques

Les accidents technologiques découlent de l'activité humaine et l'obligation de rétablir la situation revient au responsable d'un tel accident. Si ce responsable n'assume pas cette obligation, le ministère de l'Environnement intervient, effectue les travaux nécessaires et exige le remboursement des frais encourus.

réalisations

Urgence-Environnement-Québec a répondu en moyenne à 300 demandes par mois au cours du dernier exercice. Ces demandes concernaient, dans une proportion de 90 pour cent, des accidents technologiques. Le tiers de ces demandes a fait l'objet d'une inspection ou d'une intervention de la part du Ministère ou des responsables de l'accident.

Pour être davantage en mesure d'intervenir adéquatement et d'offrir une meilleure qualité de ses services aux municipalités, le Service a mis l'emphase sur la formation de son personnel au cours de la dernière année. Des cours de base sur les urgences environnementales ont été suivis par 130 employés des Directions régionales, tandis que 25 autres employés ont suivi un cours sur les équipements et le matériel d'urgence. Pour se conformer à certaines ententes, 16 policiers de la Sûreté du Québec, de même que certains membres des corps policiers de Sainte-Foy et de Québec se sont joints aux employés du Ministère dans la poursuite de ces cours.

Avec un fonds d'urgence de 300 000 $, majoré à 527 284,07 $, Urgence-Environnement est intervenu financièrement dans 114 cas, dont 67 étaient reliés à des accidents naturels et 47 à des accidents technologiques.

régions	cas ayant nécessité une participation financière	coûts
01	23	66 063,54 $
02	7	25 687,81 $
03	24	50 222,47 $
04	8	49 785,25 $
05	10	58 922,81 $
06	32	262 932,77 $
07	6	7 044,08 $
08	2	6 390,84 $
09	2	234,50 $
10	0	
total:	**114**	**527 284,07 $**

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

La région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine couvre un vaste territoire de 43 000 km^2 ceinturé par quelque 1000 kilomètres de littoral regroupant 230 municipalités. Elle dessert une population d'environ 320 000 habitants.

L'économie de la région repose sur la mise en valeur de quatre ressources: les forêts, l'agriculture, les pêcheries, les mines (carrières et sablières).

La Direction régionale a modelé sa structure et ses interventions en tenant compte des caractéristiques physiques, démographiques et économiques de la région.

La Direction régionale compte 28 fonctionnaires oeuvrant à Rimouski et dans les bureaux locaux de Rivière-du-Loup, Amqui, Matane, Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine et a réparti ses effectifs entre six unités administratives.

Service d'intervention en milieux municipal et hydrique

Ce Service est responsable du contrôle de la qualité de l'eau potable des réseaux de distribution d'eau municipaux et privés de la région, de même que de l'ensemble des dossiers portant sur la gestion des déchets solides.

Il est également responsable du milieu hydrique et à ce titre, il voit à l'application de la loi sur le régime des eaux et à la conformité de l'utilisation des berges du littoral des lacs et des cours d'eau en application de la loi sur la qualité de l'environnement. Ce dernier aspect comporte notamment l'étude de la stabilité des barrages, l'étude des travaux de protection des rives des cours d'eau au programme d'Urgence-Environnement, et l'analyse de projets de création d'emplois ayant un impact sur le milieu hydrique.

L'établissement d'un laboratoire régional procédant à l'analyse bactériologique de l'eau de consommation a permis un meilleur contrôle de l'eau potable des réseaux de distribution d'eau municipaux et de puits individuels.

Au cours de sa première année, ce laboratoire a procédé à 6993 analyses de 4418 échantillons d'eau. À noter qu'il y a présentement 71 municipalités sous contrôle et 23 autres sont prévues pour l'exercice 1983-1984.

En plus des nombreuses démarches, visites de contrôle, expertises que ce Service a réalisées, il a procédé à l'étude de demandes provenant de diverses clientèles entraînant l'émission de 85 certificats:

— fosses septiques commerciales	14
— aqueducs et égouts municipaux	32
— cimetières et mausolées	6
— site d'enfouissement sanitaire	1
— sites de dépôts en tranchée	3
— pisciculture et lacs artificiels	29

Service de la surveillance et des interventions en milieu agricole

Ce Service est composé de dix inspecteurs oeuvrant à Rimouski et dans les autres bureaux locaux de la Direction régionale. Il voit principalement au respect des lois et règlements du Ministère sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de ce mandat général, il intervient principalement auprès des citoyens et des municipalités suite à des plaintes, et fournit information et aide technique. Il exerce aussi une surveillance du territoire qu'il dessert et intervient lorsque des activités nuisent à la qualité de l'environnement.

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service a reçu 325 plaintes écrites et a procédé à 4049 inspections en plus de répondre à diverses demandes de service, occasionnant ainsi des déplacements de près de 200 000 kilomètres en raison de l'immensité du territoire.

Le Service de la surveillance et des interventions en milieu agricole a donné suite à plus de 200 demandes d'approbation de fosses septiques individuelles et a procédé à l'étude de dossiers de production animale qui ont nécessité l'émission de 189 certificats ainsi répartis:

— production bovine	151
— production porcine	9
— autres	29

Service des inventaires et de la recherche

Le Service des inventaires et de la recherche a poursuivi la confection de l'atlas environnemental de la région. Les cartes à l'échelle 1:50 000 sont presque complétées et l'ensemble de l'atlas devrait être terminé en 1983-1984.

Ce Service a également produit de nombreux documents portant sur les bassins hydrographiques, les toponymes et treize avis préliminaires à l'intention des municipalités régionales de comté. De plus, 15 dossiers environnementaux furent étudiés pour avis relativement au règlement sur les études d'impact.

Enfin, le Service a répondu à 153 demandes de renseignements météorologiques.

Service des communications et de l'éducation

En plus de coordonner l'ensemble des activités relatives au Mois de l'environnement, le Service des communications et de l'éducation a présenté une quinzaine de conférences regroupant plus de 600 personnes adultes.

Le Service a aussi répondu à une demande croissante d'information de la part de ses diverses clientèles et a expédié, tout au long de l'année, un très grand nombre de dépliants et autres documents visant à sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement.

Le Service a également développé davantage les rapports de la Direction régionale avec les médias électroniques et écrits et a préparé plusieurs communiqués de presse sur les activités de la Direction régionale ou sur des sujets d'actualité traitant de l'environnement. Enfin, le Service a organisé et préparé trois expositions.

Service industriel

En plus de procéder à des inventaires portant sur les carrières et sablières, de même que sur les industries de transformation du bois, les activités de ce Service furent consacrées principalement à répondre à des demandes de services, à des plaintes et à l'étude de dossiers en vue de l'émission de 35 certificats pour diverses entreprises dont voici la répartition:

— carrières et sablières	17
— fosses septiques industrielles	3
— charcuteries	8
— scieries	2
— béton bitumineux	2
— usines de transformation de poisson	3

Service Urgence-Environnement

À son programme d'urgences environnementales, la Direction régionale est intervenue dans 62 situations liées à des accidents naturels ou technologiques.

accidents naturels

Dans la plupart des cas, il s'agissait d'inondations et la Direction a apporté son aide technique et financière à plusieurs municipalités.

accidents technologiques

Les accidents technologiques nécessitant notre intervention sont généralement dus à des déversements dont le plus important a été le déversement d'acide sulfurique de la compagnie Mines Gaspé à Murdochville. Le 7 juin 1982, la compagnie Mines Gaspé avise la Direction régionale que suite à une fuite dans une canalisation souterraine reliant un des deux réservoirs d'acide sulfurique à un poste de transbordement, 20 à 40 tonnes d'acide sulfurique ont été déversées dans le sous-sol de Murdochville.

Après inventaire, 3600 tonnes ont été déversées et la plus grande partie devait emprunter les canalisations du réseau d'égout municipal et se déverser dans le ruisseau Porhyre et de là, dans deux étangs de «polissage» de Mines Gaspé.

Le Ministère est intervenu rapidement et une fois la gravité du problème connue, a exigé de la Compagnie toute une série de mesures visant à neutraliser l'acide pour redonner à l'eau sa qualité première; même si en tout temps le pH de l'eau de la branche sud de la rivière York est demeuré aux environs de 7, une quantité importante de métaux, dont le cuivre, particulièrement toxique pour le saumon, était présente dans l'eau. C'est d'ailleurs la présence du cuivre dans l'eau qui fut à l'origine de la redescente temporaire des saumons adultes et de la mortalité des saumoneaux.

Les concentrations de cuivre dans la partie supérieure de la rivière York se sont maintenues durant quatre à six semaines jusqu'à la stabilisation du pH de l'eau, grâce à l'épandage de neutralisant.

À la demande du ministère de l'Environnement, Mines Gaspé a réalisé une étude hydrogéologique via la firme GEOCON, laquelle a démontré que la quantité d'acide résiduel dans le sous-sol était peu importante. De plus, une étude d'impact réalisée par la firme I.E.C. Beak a fait ressortir que si l'impact du déversement a été sévère dans la partie supérieure de la rivière York, on observait à l'automne une restauration progressive du benthos. La même étude évalue à 800 les pertes de saumons dans cette rivière.

Le Ministère a instauré un programme de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau, avec la Compagnie, dans le but d'éviter toute nouvelle détérioration de la rivière.

Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean

Cette Direction régionale couvre le Saguenay, le Lac-Saint-Jean et la région Chibougamau – Chapais.

La Direction régionale dessert une population de 301 000 habitants répartis dans 63 municipalités.

Les secteurs de l'activité économique touchent particulièrement l'agro-alimentaire, le secteur forestier (abattage, scieries, pâtes et papiers), le secteur minier, la production d'aluminium, etc.

La Direction régionale compte 21 employés oeuvrant à Jonquière et à Dolbeau et dont les activités sont réparties dans six Services.

Service de l'environnement municipal

Ce Service s'est préoccupé du bon fonctionnement des réseaux de distribution d'eau publics et parapublics, de l'inspection des postes de traitement et du contrôle systématique de la qualité de l'eau de consommation.

L'établissement de relations étroites avec les responsables des réseaux de distribution d'eau l'a amené à jouer un rôle de guide et de conseiller dans ce domaine.

Le Service est également intervenu dans plusieurs cas d'urgence et a amorcé un programme de contrôle des sites d'enfouissement sanitaire.

activités

secteur eau et assainissement:

- autorisation de 45 projets d'aqueducs, d'égouts, de postes de chloration et de piscines publiques;
- autorisation de 22 fosses septiques dites commerciales;
- vérification des données recueillies par le contrôle systématique de 150 postes de contrôle (100 aqueducs);
- mise sous contrôle systématique de cinq réseaux supplémentaires;
- installation de trois chlorations d'urgence;
- contrôle physico-chimique
  contrôle réduit: 45
  contrôle complet: 14
  pour un total de 99 prélèvements;
- contrôle de 20 aqueducs privés;
- contrôle (eau potable, eaux usées, déchets) d'une douzaine de camps forestiers (Hydro-Québec, Price, Donohue, etc.);
- contrôle par 100 visites, d'aqueducs, d'usines de filtration et d'usines d'épuration;
- traitement de quelque 15 plaintes;
- assistances techniques et réunions municipales dans une dizaine de cas;
- commentaires sur normes et règlements existants ou en projet.

secteur de la gestion des déchets:

- traitement d'environ 12 dossiers relatifs à l'élimination des déchets solides;
- autorisation d'un site d'élimination de boues de vidange;
- participation à cinq réunions intermunicipales d'information sur les déchets;
- prise en charge du dossier sur la récupération et le recyclage: deux groupes communautaires, participation à six réunions;
- prise en charge du dossier sur l'aménagement, Loi 125;
- traitement d'environ 20 dossiers de plaintes sur les déchets;
- traitement de 20 dossiers relatifs aux neiges usées;
- commentaires sur les règlements et normes existants en projet.

Service de l'environnement industriel

Les activités du Service de l'environnement industriel ont porté principalement sur l'analyse et l'autorisation des projets soumis, la réponse aux demandes d'information et l'intervention auprès des parties concernées lorsque des plaintes à caractère technologique lui étaient transmises, notamment celles reliées au bruit communautaire.

Au chapitre de la connaissance, le Service a dressé la problématique du secteur des industries de transformation primaire du bois par l'inventaire de 129 scieries.

Le personnel régional a aussi assuré l'opération du réseau de qualité de l'air à Jonquière et à La Baie.

émissions de certificats:

— carrières et sablières	20
— charcuteries et abattoirs	4
— parcs à carburant	2
— usines de béton bétumineux et de ciment	4
— scieries	2
— sites d'entassement de matériaux ligneux	2
— autres	3

Service de l'environnement agricole

Trois types d'activités ont marqué les opérations du Service de l'environnement agricole. Le Service a

d'abord procédé à l'analyse de 98 dossiers qui a résulté dans l'émission de 69 certificats d'autorisation de productions animales.

Par ailleurs, avec la participation du Service de la surveillance et du contrôle, une centaine d'établissements furent visités pour s'assurer du respect des autorisation émises au cours de l'exercice 1981-1982.

Au programme d'assainissement, le Service a inventorié 499 exploitations agricoles dans onze municipalités régionales. L'assistance du Service de l'assainissement agricole a permis d'établir la problématique et l'identification des plans correctifs envisagés.

Service de l'environnement hydrique

Les activités du Service de l'environnement hydrique se situent principalement dans deux secteurs: le secteur de la connaissance et le secteur du contrôle du milieu hydrique.

Le dossier d'étude d'impact sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean a nécessité une participation active en raison de l'importance de ce dossier pour la région.

secteur connaissance

Le Service a procédé à la diffusion, auprès des différentes clientèles, des données d'inventaire relatives à la qualité de l'eau, à la météorologie, aux eaux de surface et aux inventaires écologiques (150 dossiers).

Projet atlas environnemental:

- réalisation de cartes (5) au 1: 250 000 des réseaux de collectes de données pour la région;
- début de la carte pour la région au 1: 20 000 (eau potable, gestion des déchets);
- inventaire des zones inondables.

Station hydrométrique:

- installation et opération d'une station hydrométrique sur la rivière aux Saumons à Saint-Félicien.

Réserves écologiques:

- participation à l'inventaire de la réserve projetée du ruisseau Panache et mise en opération d'un programme de surveillance de la réserve de Couchepaganiche.

secteur milieu hydrique

- participation aux études d'impact;
- étude de 18 projets de lacs artificiels, barrages et pisciculture;
- étude de 31 projets d'aménagements en milieu hydrique, ponts ouvrages correctifs et préparation de 14 avis techniques: évaluation environnementale ou avis de correction;
- inspection de 36 barrages privés;
- examen et suivi de 115 projets de développement communautaires et autres;
- surveillance des inondations; émission de deux certificats de travaux temporaires relativement aux problèmes d'inondations;
- détection de travaux non autorisés en milieu hydrique et suivi de plaintes, réalisés en collaboration avec le Service de la surveillance.

surveillance et contrôle

secteurs d'activités

Eau potable	
— Contrôle	297
— Puits	380
— Plaintes	53
— Prélèvements	2007
Eaux usées	
— Contrôle	110
— Fosses septiques	768
— Plaintes	135
— Prélèvements	12
Production animale	
— Contrôle	91
— Certificats	23
— Plaintes	73
— Prélèvements	7
Autres	
— Contrôle	1218
— Certificats	14
— Plaintes	642
D.R.O.	
— Demandes	91
— Urgences	33
Central	
— Demandes	8
Action	
— En traitement	849
— Cas réglés	3000

Service des communications et de l'éducation

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Service a d'abord consolidé les relations établies en 1981-1982 avec le milieu scolaire, plus spécifique-

ment au niveau du primaire et au niveau du secondaire. Il a aussi réussi une percée dans les milieux collégial et universitaire.

Bien que le Service ait privilégié la clientèle scolaire, il n'a pas pour autant délaissé les autres clientèles préoccupées d'environnement, les divers comités et organismes, pour qu'à leur tour ils réalisent des activités d'éducation et de sensibilisation dans leur milieu respectif.

Le Service a également collaboré avec chacun des autres services de la Direction régionale dans la planification et le déroulement de leurs activités respectives, en organisant parallèlement des campagnes d'information relatives à la mission du Ministère, aux programmes offerts et à des actions précises.

Le Service de l'information et de l'éducation a consolidé ses relations avec les représentants des médias de la région en participant à de nombreuses émissions et entrevues traitant des multiples aspects de l'environnement.

Il a aussi répondu à de nombreuses demandes d'information écrites et téléphoniques, en plus de distribuer la documentation écrite et audio-visuelle aux diverses clientèles.

Le Service a aussi coordonné la campagne annuelle du Mois de l'environnement.

Direction régionale de Québec

La Direction régionale de Québec couvre un vaste territoire s'étendant, sur la rive sud du Saint-Laurent, de Saint-Roch-des-Aulnaies (L'Islet) à Leclercville (Lotbinière), et sur la rive nord, de la rivière Saguenay à Saint-Ubald, dans le comté de Portneuf. La région regroupe 300 municipalités, dont 40 villes. La Direction dessert une population d'environ un million d'habitants, dont 70 pour cent sont des citadins.

L'économie de la région repose sur la mise en valeur des ressources suivantes: l'agriculture, l'exploitation forestière, l'industrie touristique, l'industrie minière, au premier rang des exportations, l'industrie textile, l'industrie des pâtes et papiers et la fonction publique.

La Direction régionale compte 69 fonctionnaires oeuvrant à Sainte-Foy et dans ses bureaux locaux de Lévis, Montmagny, Saint-Joseph-de-Beauce et Thetford-Mines et a réparti ses effectifs entre sept unités administratives.

Service municipal

Le Service municipal effectue la surveillance des réseaux de distribution d'eau et d'égout, des prises d'eau et des traitements. Il voit au respect du règlement sur la disposition des déchets solides, l'inspection des barrages privés, la vérification des droits consentis et le traitement des plaintes. L'émission des autorisations relatives à ces secteurs est sous la responsabilité du Service municipal.

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service a autorisé 109 projets de travaux pour un montant de 38 985 867,24 $ et donné son accord à neuf études préliminaires pour la construction de réseaux de distribution d'eau et d'égout. Le Service a aussi émis 12 nouveaux permis d'aqueducs privés, un a été annulé, cinq transférés et les taux ont été modifiés dans 19 cas.

Le contrôle de la qualité de l'eau de consommation et du mode de disposition des eaux usées a nécessité l'envoi de 100 avis d'ébullition, six de non consommation, 330 avis de correction, 19 avis d'infraction et six dossiers ont été acheminés au Service juridique du Ministère.

Les règlements relatifs à la gestion des déchets solides ont nécessité l'émission de 135 avis de correction, un d'infraction et quatre cas ont été soumis au Service juridique.

Au cours du dernier exercice, 41 dépotoirs ont été fermés et désaffectés et des prélèvements ont été effectués sur 47 postes d'échantillonnage des eaux de lixiviation.

Des certificats ont été délivrés pour la mise en exploitation de deux sites d'enfouissement sanitaire et d'un dépôt en tranchée.

La vérification des barrages privés a entraîné 31 avis de correction, trois avis d'infraction et trois cas ont été soumis au Service juridique.

Service de la surveillance

Le Service de la surveillance a fourni de l'assistance technique dans 786 cas au cours de l'exercice 1982-1983, principalement dans les secteurs de l'eau potable et des eaux usées.

De plus, 1564 visites de contrôle ont été effectuées dans le domaine des déchets solides, de l'eau potable (échantillonnage), et sur les établissements de productions animales (gestion des fumiers).

Le Service est intervenu en matière d'environnement, en vue du règlement de 461 plaintes provenant presque totalement de demandes de particuliers. Nous avons agi comme intervenants dans 25 cas de déversements accidentels (fumier-purin, huile).

Service agricole et récréatif

Le Service agricole et récréatif oeuvre dans le domaine des entreprises agricoles, au niveau des autorisations et de la correction des cas problèmes.

Il est aussi responsable de la qualité de l'eau potable et du mode de disposition des eaux usées pour les établissements publics non raccordés à des réseaux d'aqueduc et d'égout, et du contrôle des opérations touchant les lacs artificiels, les piscines, les pisciculture, les sites de disposition des boues de fosses septiques ainsi que de l'utilisation agricole des pesticides.

certificats d'autorisation:

— productions animales	346 autorisations
— piscines	14 autorisations
— pisciculture	32 autorisations
— lacs artificiels	25 autorisations
— fosses septiques	27 autorisations
— eau potable	238 visites et analyses 76 interventions sur des cas de non-salubrité

Service industriel

Le Service industriel a procédé à une recherche spéciale sur l'exploitation des sablières en milieu hydrique; il a émis des commentaires sur certaines études d'impact commandées dans la région et apporté un support technique à d'autres régions.

Le contrôle des activités des mines d'amiante, des scieries, des fonderies, des carrières, des sablières, des usines de béton bitumineux, des usines de béton de ciment, de la raffinerie de pétrole, des industries alimentaires, de même que la qualité de l'air ambiant et du bruit communautaire, a nécessité la recommandation de l'émission ou de l'envoi de:

— modifications à des certificats d'autorisation 8
— certificats d'autorisation 39
— avis de correction 55
— avis d'infraction 15
— mises en demeure 8
— poursuites 2
— ordonnance 1
— attestations de conformité 12

Le Service industriel a de plus entrepris l'inventaire des déchets dangereux présents sur son territoire.

Service des inventaires

Le Service des inventaires a assuré la planification et la réalisation de l'inventaire des productions animales du bassin de la rivière Chaudière. Huit équipes composées de deux techniciens ont effectué 3259 visites entre le 17 mai et le 5 novembre 1982. La compilation de cet inventaire s'est poursuivie au bureau jusqu'à la fin de l'année budgétaire. Les municipalités suivantes, situées hors du bassin, ont également été inventoriées: Val-Bélair, Saint-David et Saint-Louis-de-Pintendre.

L'inventaire des dépôts à neige a également été effectué pour l'ensemble de la région.

accidents naturels

Au domaine des accidents naturels, le Service assure l'assistance aux citoyens et municipalités aux prises avec des problèmes de glissement de terrain, d'érosion et d'inondation. Cette activité a nécessité:

— inondations: 95 visites et l'émission de 39 certificats de travaux temporaires totalisant des investissements de 51 000 $;
— glissements de terrain: 13 inspections;
— érosion: 24 dossiers furent traités pour des problèmes d'érosion, de murs de soutènement et d'excavation de haut fond.

Une expérience de sciage du couvert de glace a également été effectuée en mars 1983 sur la rivière Beaurivage dans la municipalité de Saint-Étienne. Cette expérience a donné d'excellents résultats en permettant l'évacuation des glaces d'un tronçon de glace solide générateur d'embâcle.

assistance technique au MRC

Avec l'amorce des travaux des municipalités régionales de comté, les activités de soutien technique à l'égard des responsables de l'aménagement furent exécutées. À cet effet, certaines actions furent posées:

— élaboration de problématiques environnementales pour six municipalités régionales;
— explication et application du guide pour la délimitation des zones dangereuses.

Par ailleurs, 10 règlements de contrôle intérimaire furent analysés et commentés en vue de la préparation des avis du Ministère.

atlas environnemental

La confection de l'atlas environnemental se poursuit et les principaux inventaires disponibles sont regroupés comme support cartographique de la problématique environnementale des MRC.

À partir de documents existants, le Service a confectionné à une échelle et à une légende unique, une cartographie des dépôts meubles des territoires municipalisés de la région.

données météorologiques

Le Service assure la diffusion des données météorologiques du réseau opéré par le Ministère. Un total de 111 demandes furent traitées au cours de l'année.

analyse de projets

Pour les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le Service participe à l'analyse des directives et des études d'impact de ces projets; 14 projets ont ainsi été analysés.

réserve écologique

Deux réserves écologiques sont actuellement constituées dans la région 03; le Service en assure la surveillance et procède à l'entretien des équipements existants.

étude spéciale

Le Service a également assuré une assistance technique aux autres unités de la région dans 18 dossiers relatifs aux barrages, lacs artificiels, déchets solides, eau potable, eaux usées, déversement et analyse d'impact.

Service des communications et de l'éducation

Le Service des communications et de l'éducation a complété la structuration de ses activités et a poursuivi ses actions de relations publiques auprès des Municipalités régionales de comté, des Commissions scolaires et des groupes de pression locaux.

Il a réalisé un série de dossiers sur l'environnement pour permettre aux enseignants du primaire,

premier cycle, de mieux articuler leur enseignement au programme du cours en sciences de la nature.

Au chapitre du support aux groupes et associations, le Service a donné suite à plusieurs demandes d'assistance, et ce, sous différentes formes: comme personne ressource, par des prêts de matériel audio-visuel, de stands, de documentation écrite, etc.

Le Service a collaboré à l'organisation du Salon de l'environnement de Thetford-Mines au début de septembre, à une semaine de la récupération à L'Islet et au lancement de Recyclage Portneuf au cours de l'hiver. Une importante campagne de presse a aussi été réalisée dans la Beauce pour actualiser l'image régionale de la Ferme expérimentale écologique, organisme à but non lucratif voué à la promotion de l'agriculture biologique.

Le Service a participé à la mise sur pied de la Société d'art infus, organisme qui favorise la création d'objets utilitaires et décoratifs à partir de contenants jetables. Depuis septembre, cette Société diffuse, grâce à la télé communautaire, une émission hebdomadaire au cours de laquelle les différentes techniques de recyclage sont expliquées.

Le Service des conférences a maintenu un rythme régulier au cours du dernier exercice et a donné plusieurs conférences à des groupes tels les Clubs Lions et Richelieu, les Cercles des fermières et l'AFEAS. Plus de 30 de ces actions ont été réalisées et environ 800 personnes ont été entretenues sur des questions d'ordre environnemental.

activités

Le Service a reçu environ 2000 demandes de renseignements, a procédé à 1450 envois postaux concernant des demandes de matériel, à 70 prêts de matériel audio-visuel et 62 revues de presse furent diffusées.

Quelques brochures à caractère éducatif réalisées par le Service de l'éducation du Ministère ont représenté la plus grande demande de publications de la part d'enseignants, de personnes ressources ou de responsables de groupes, soit un total de 38 675 exemplaires.

Service Urgence-Environnement

Le Service Urgence-Environnement est en mesure d'assurer la continuité du processus d'urgence (24 heures sur 24); une équipe de responsables, dont les membres sont à tour de rôle en disponibilité, reçoivent les appels d'avertissement, donnent l'alerte et organisent une intervention s'il y a lieu.

Outre les divers accidents naturels auxquels le Service est intervenu en collaboration avec le Service des inventaires, il est intervenu dans 55 cas d'accidents technologiques, constitués essentiellement de déversements d'hydrocarbures. De plus, Urgence-Environnement a traité quatre cas de récupération de cétacés dont un cas où il assumait l'entière responsabilité.

Une série de cours traitant des urgences environnementales et des interventions policières a été donnée à l'ensemble des membres du corps de police de la ville de Québec.

Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs

Située de part et d'autre du Saint-Laurent, la région de la Mauricie et des Bois-Francs s'étend du nord, jusqu'à la zone des Laurentides parsemée de lacs et de rivières, au sud, jusqu'à la zone de Appalaches, domaine privilégié de l'érablière. Elle regroupe 203 municipalités et dessert une population de 450 000 habitants.

L'économie de la région repose sur la mise en valeur de trois ressources: la terre, la forêt et l'eau. La forêt et l'eau jouent un rôle de premier plan dans le développement des usines de pâtes et papiers implantées dans les principaux centres urbains. L'agriculture et les petites et moyennes entreprises tiennent une place importante dans l'économie de la zone sud de la région, grâce à la vigueur de l'industrie laitière et manufacturière.

La Direction régionale compte 35 fonctionnaires oeuvrant à Trois-Rivières et dans ses bureaux locaux de Victoriaville et Drummondville et a réparti ses activités dans six unités administratives.

Services industriel, agricole et Urgence-Environnement

Les activités du Service industriel portent principalement sur les déchets industriels, l'assainissement de l'eau et l'assainissement de l'air, incluant le bruit communautaire et les carrières et sablières.

Le Service agricole a pour tâche d'évaluer les demandes d'autorisation et les études techniques reliées à la disposition des fumiers; aussi, le Service sert-il de consultant auprès du Service du contrôle et de la surveillance pour tous les dossiers pertinents au thème de l'agriculture.

Le Service Urgence-Environnement se veut un système d'intervention rapide et efficace dans toute urgence environnementale. Lorsque l'urgence devient sous contrôle, le dossier est alors transféré au secteur concerné qui se charge de compléter l'intervention en cours.

activités

industriel

— déchets liquides et solides (52 interventions)
— assainissement des eaux (8 certificats d'autorisation)
— assainissement de l'air (8 certificats d'autorisation)
— sablières, carrières, béton bitumineux, extraction de sol végétal, béton de ciment (19 certificats d'autorisation)
— industrie laitière, viande et alimentaire (5 certificats d'autorisation)
— industrie chimique (1 certificat d'autorisation)
— bruits communautaires (18 dossiers traités)

cas spéciaux

— désaffectation de l'usine Dupont—Coût 80 000 $
— désaffectation de l'usine de H_2SO_4 de Gulf—coût 20 000 $
— évaluation des tas de chaux de l'usine de carbure Gulf—coût 60 000 $

Urgence-Environnement

— 56 interventions dont 46 technologiques
— Le MENVIQ a émis pour 23 035 $ en certificats

agricole

— certificats d'autorisation (235)
— séances d'information et de vulgarisation (15)

Service municipal et du milieu hydrique

Le Service municipal et du milieu hydrique se préoccupe de la gestion et du contrôle de l'eau potable et des eaux usées, tant au niveau des équipements municipaux que paramunicipaux, des installations récréatives et piscicoles, de la gestion du milieu hydrique ainsi que de la gestion des déchets.

Contrôle de l'eau potable:

— inspections de systèmes d'eau potable 245

Contrôle des eaux usées:

— inspections de systèmes d'épuration 15

Projets d'aqueducs et d'égouts, postes de pompage, réservoirs etc.:

— nombre de projets autorisés:	54
— aqueducs:	3 639 316,00 $
— égouts sanitaires:	1 732 975,55 $
— égouts pluviaux:	1 349 048,30 $
— égouts combinés:	395 795,00 $
— traitements et autres:	1 660 795,15 $
TOTAL	**8 777 930,00 $**

Équipements paramunicipaux:

— projets autorisés	3
— modifications de tarif	20
— nouveaux permis, révocation et municipalisation, et audiences publiques	6

Gestion des déchets solides:

— visites de contrôle des sites d'enfouissement sanitaire et de dépôts en tranchée	52
— échantillonnages des eaux de lixiviation	22
— autres interventions diverses	97

Installations septiques communautaires:		
— demandes de renseignements		55
— projets autorisés		27
— coût des travaux	280 000 $	
— visites de conformité des ouvrages		15
Les piscines:		
— demandes d'autorisation		6
— certificats émis		5
— coût des ouvrages autorisés	197 000 $	
— inspections et contrôle des piscines		29
Les barrages:		
— inspections de barrages et contrôle de stabilité		90
— permis accordés		6
— plaintes		15
Lacs artificiels et pisciculture:		
— demandes d'autorisation		28
— certificats d'autorisation		16
— inspections de conformité		61
— plaintes écrites		2
Détection des empiétements par surveillance aérienne:		
— nombre de cas		40
Les accidents naturels:		
— glissements de terrain, érosion de berges, etc.		55
— émission de 1 certificat pour mesures d'urgence	5 000 $	

Service des inventaires

Le Service des inventaires a d'abord procédé à l'inventaire des lieux d'élimination de déchets, des sites de récupération de métal et de carcasses automobiles dans la région de la Mauricie et des Bois-Francs. Il a poursuivi l'élaboration de l'atlas environnemental en réalisant des cartes illustrant divers thèmes tels que l'eau potable versus les polluants (16 cartes), les zones sensibles aux inondations, les lieux d'élimination de déchets et les Municipalités régionales de comté.

Il a travaillé auprès des MRC pour les sensibiliser aux problèmes environnementaux et leur apporter un support technique dans l'élaboration des règlements de contrôle intérimaire et des schémas d'aménagement. Il a également assuré la surveillance de la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes et fait la promotion des autres projets de réserves écologiques de la région, en particulier les projets du lac Saint-Paul et du lac Arcand.

Il a procédé à des relevés hydrométriques sur la rivière Sainte-Anne, opéré un réseau d'échantillonnage de l'air qu'il a étendu à la municipalité de Bécancour et répondu aux demandes d'information relatives à la météorologie (250), à l'hydrométrie (30), à la qualité de l'eau et à l'eau souterraine. Finalement, il a établi les priorités d'interventions régionales pour la cartographie des plaines d'inondation.

Service de la surveillance

Les huit inspecteurs de la Direction veillent à l'application des lois et des règlements; leurs enquêtes portent sur les établissements et les activités susceptibles de dégrader l'environnement ou de causer un préjudice à la qualité de la vie, à la santé ou à la sécurité de la population. Ce travail est effectué suite à des demandes de service ou à des plaintes. Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service a procédé à plus de 2714 inspections et contrôles.

Service des communications et de l'éducation

En plus de maintenir des relations suivies avec les médias régionaux, le Service a assuré la diffusion des publications et des documents audio-visuels et a répondu aux demandes de renseignements qui lui ont été adressées. Le Service a également rédigé de nombreux communiqués de presse. Le mois de mai a été consacré à l'organisation du Mois de l'environnement qui était à nouveau orienté vers une sensibilisation de la population régionale à la protection de son environnement.

Direction régionale de l'Estrie

La Direction régionale de l'Estrie couvre un territoire s'étendant d'ouest en est, de la baie Missisquoi au lac Mégantic et du nord au sud, de Richmond à la frontière américaine. Elle regroupe 163 municipalités et dessert une population d'environ 330 000 habitants.

L'économie de la région repose particulièrement sur la mise en valeur de l'industrie des pâtes et papiers, du textile et du secteur de l'amiante; dans le secteur de la Yamaska l'activité agricole est intense.

La Direction régionale compte 28 fonctionnaires oeuvrant à Sherbrooke et dans ses bureaux locaux de Granby et Lac-Mégantic et a réparti ses effectifs dans huit unités administratives.

Service municipal

La grande priorité du Service municipal était de consolider son action relative au contrôle de l'eau potable et d'établir des mécanismes de communication afin de rendre le milieu municipal plus responsable de ses obligations en terme d'environnement. Pour réaliser ces objectifs, le Service a mis en oeuvre une stratégie de contrôle de l'eau potable principalement axée sur l'information et l'éducation des préposés à l'entretien et au bon fonctionnement des équipements en eau dans les municipalités.

De plus, le Service a procédé à un inventaire complet de tous les équipements privés d'alimentation en eau potable afin d'établir la problématique régionale et d'élaborer une stratégie d'action en fonction de la protection de la santé des citoyens alimentés par ces réseaux.

De plus, le Service a procédé à un transfert graduel de la responsabilité du contrôle de la qualité de l'eau des piscines et des pataugeoires aux municipalités disposant des ressources et de la compétence technique pour procéder à ce type de contrôle.

Service du milieu industriel

L'une des grandes priorités du Service du milieu industriel et de la Direction régionale a constitué à mettre sous contrôle et à opérer un système de circulation des déchets dangereux dans la région. Cet objectif a été partiellement atteint puisqu'un inventaire complet a été réalisé dans l'ensemble de la région au niveau industriel, afin de déterminer les industries qui produisent des déchets dangereux pour lesquels il est nécessaire d'avoir un contrôle adéquat. L'opération systématique du système n'a pu être réalisée, compte tenu des délais relatifs à l'implantation des systèmes informatisés au niveau régional.

Le Service du milieu industriel a de plus développé des stratégies d'intervention pour différentes clientèles du milieu industriel afin d'exercer un contrôle adéquat dans ce secteur d'activités au niveau régional. À cet effet, un plan d'action a été réalisé concernant l'assainissement de l'air et les problèmes de bruit communautaire, de même que pour les exploitations de carrières et sablières.

Enfin, le Service du milieu industriel a porté une attention toute particulière au dossier de la récupération et du recyclage, afin de promouvoir des changements en terme de production et de consommation, de façon à éliminer le gaspillage et la production des déchets dangereux. Les communications de nature éducative se sont intensifiées tout au cours de l'exercice 1982-1983.

Service du milieu agricole

Le secteur agricole est un des plus importants dans la région de l'Estrie, particulièrement dans le bassin de la rivière Yamaska. Cette rivière est lourdement hypothéquée par des pollutions de toutes natures et principalement par des activités agricoles. Le Service du milieu agricole a donc concentré ses efforts depuis trois ans à réaliser un programme d'assainissement dans tout le bassin de la rivière. Toutes les sources de pollution importantes, particulièrement celles provenant de l'élevage du porc, ont été corrigées et ont nécessité plus de deux millions d'investissement de la part des producteurs.

L'inventaire des sources de pollution est maintenant terminé dans ce bassin et l'opération correction a été ralentie en cours d'année, compte tenu des négociations entre l'U.P.A. et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec concernant la gestion des fumiers.

De plus, des inventaires ont été réalisés chez 271 producteurs du bassin de la rivière Chaudière afin d'établir les principales sources de pollution dans ce bassin, conformément à l'avancement du programme d'assainissement des eaux.

Le Service du milieu agricole a aussi concentré ses efforts de surveillance et de contrôle en produisant dans le bassin de la rivière Yamaska des cartes agricoles pour identifier la capacité des sols à recevoir des fumiers et ainsi, préciser l'auto-suffisance de chacun des producteurs.

Des contrôles aériens ont été réalisés pour vérifier, lors de la période d'épandage des fumiers, si l'opération se déroulait conformément au règlement. Le Service a procédé à des vérifications du respect des certificats d'autorisation de façon systématique au niveau de toute la région.

Le Service du milieu agricole a eu plusieurs contacts avec les Municipalités, les Municipalités régionales de comté et l'Union des producteurs agricoles afin de concerter tous les efforts dans le but d'harmoniser les activités agricoles, particulièrement dans le bassin de la rivière Yamaska, avec d'autres types d'usages reliés à l'eau dans ce bassin.

Service de l'écologie

Le Service de l'écologie a concentré ses efforts dans l'élaboration des avis préliminaires aux Municipalités régionales de comté dans le cadre de la Loi 125. À cet effet, tout au cours de l'année, des contacts étroits ont été maintenus avec les MRC de l'Estrie pour que la dimension environnementale soit présente à la confection des schémas d'aménagement.

Un effort particulier a été consenti pour l'élaboration de cartes pour la gestion du secteur agricole dans la région du bassin de la rivière Yamaska. Ces cartes, de même que d'autres touchant divers secteurs d'activités, ont été produites afin de compléter l'atlas environnemental de la région de l'Estrie.

Les réserves écologiques ont aussi été une activité importante pour le Service, particulièrement la réserve du Mont-Mégantic.

Enfin, le Service a également émis des certificats et procédé à l'inspection des pisciculture et des lacs artificiels de la région.

Service de la gestion de l'eau

Le Service de la gestion de l'eau a préparé un plan d'action dans le secteur du contrôle du milieu hydrique. Une problématique environnementale de ce secteur d'activités dans la région a ainsi été établie de façon à orienter les interventions relatives à la gestion du milieu hydrique.

Le Service a aussi produit la cartographie de l'ensemble des zones inondables de la région à l'intention des Municipalités régionales de comté, cette action faisant partie intégrante de notre politique de prévention des inondations.

Enfin, des efforts constants ont été apportés à des travaux d'intervention, particulièrement pour le dossier de la lutte contre les inondations à Richmond.

Service de la surveillance et du contrôle

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service de la surveillance et du contrôle a poursuivi, en collaboration avec le Cégep de Sherbrooke, le programme de perfectionnement interne des inspecteurs de l'Environnement. Ce programme-pilote vise à donner aux inspecteurs une formation polyvalente leur permettant d'oeuvrer dans tous les secteurs de l'environnement dont la Direction régionale assume la responsabilité.

Un effort particulier a aussi été consenti dans le secteur de l'information et de l'éducation en matière d'environnement, puisque le personnel a de nombreux contacts avec la population et joue un rôle dynamique à ce niveau.

Un système de planification et de distribution interne du travail a été mis en place pour répondre aux demandes d'intervention et d'inspection de l'ensemble des Services de la Direction régionale au bénéfice de sa clientèle.

Service de l'information et de l'éducation

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service de l'information et de l'éducation s'était fixé comme priorité de faciliter la communication afin de permettre que ses opérations atteignent plus rapidement et plus efficacement la clientèle régionale. Pour réaliser cet objectif, le Service a préparé une politique d'éducation régionale en deux volets: au niveau du personnel de la Direction et au niveau de l'ensemble de sa clientèle régionale.

Le plus important effort en terme d'éducation a été consacré au Mois de l'environnement. Durant cette période, le Service a coordonné de nombreuses activités avec des groupes environnementaux de la région, de même qu'un événement régional sur l'environnement au cours duquel le ministre de l'Environnement a remis aux récipiendaires des différentes catégories (agricole, municipale, industrielle et communautaire) des «Naturas» pour leur contribution dans le domaine de l'environnement. Le Service a aussi réalisé, en collaboration avec le Cégep de Sherbrooke, le programme de formation des inspecteurs en environnement.

Enfin, le Service a coordonné l'organisation et la tenue d'un cours de gestion de l'environnement au programme de maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.

Urgence-Environnement

Le Service Urgence-Environnement a été mis en place dès la création de la Direction régionale et fournit un service 24 heures sur 24 à l'ensemble de la population dans les cas d'accidents naturels ou technologiques pouvant causer des dommages à l'environnement.

Au cours de l'exercice 1982-1983, les objectifs furent de consolider ce Service et d'améliorer son efficacité; plus de 50 pour cent du personnel de la Direction régionale a été formé et est maintenant prêt à intervenir en situation d'urgence.

Le plan d'intervention régional a été complété entièrement au cours du dernier exercice. À cet effet, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec divers intervenants en matière d'urgences environnementales: les corps policiers, le Bureau de la protection civile du Québec, les Municipalités régionales de

comté, les municipalités et autres, pour établir une concertation et améliorer l'efficacité en situation d'urgence.

Des sessions de formation du personnel ont été consenties à plusieurs reprises au cours de l'année permettant ainsi à plus de 60 pour cent du personnel de la Direction régionale, de pouvoir disposer de la formation nécessaire pour intervenir en situation d'urgence.

Enfin, un colloque régional sur les inondations a été organisé au cours du mois d'octobre 1982, réunissant les nombreux intervenants qui ont joué un rôle actif lors des inondations exceptionnelles qui ont eu lieu en Estrie au cours du mois d'avril 1982.

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service Urgence-Environnement est intervenu dans 36 situations d'urgence, dont les inondations extraordinaires qui ont touché tout le bassin de la rivière Saint-François au cours du mois d'avril 1982.

statistiques

certificats d'autorisation:

— productions animales	150
— carcasses automobiles	3
— carrières et sablières	10
— scieries	7
— assainissement de l'air	6
— sites d'enfouissement sanitaire	3
— déchets dangereux	1
— lacs et pisciculture	20
— aqueducs et égouts	50
— installations septiques commerciales	8
— services paramunicipaux	2
— piscines et pataugeoires	3
— travaux en cours d'eau	24
— urgences environnementales	11

permis ou approbation

— installations septiques individuelles	105

autres:

— avis d'ébullition	19
— réponses aux demandes écrites d'information	251
— urgences environnementales	36
— plaintes diverses	257
— avis de correction divers	150
— visites et inspections	3593
— mises sous contrôle d'eau potable	10

Direction régionale de Montréal

La grande région administrative de Montréal couvre une superficie de 32 000 km^2. Elle compte 3,5 millions d'habitants, soit plus de la moitié de la population du Québec. On y recense 403 municipalités et 27 Municipalités régionales de comté. La région de Montréal représente la plus grande région industrielle et agricole de la province.

En 1982-1983, les priorités de la Direction régionale ont porté sur la poursuite de l'opération d'assainissement agricole et des efforts de saine gestion des déchets domestiques ou industriels. En collaboration avec certaines municipalités, un nouveau programme a été mis sur pied: la constitution des relevés sanitaires de chaque résidence non reliée à un réseau collectif d'égout. Enfin, la Direction régionale a participé au programme de création d'emplois du Ministère; 169 projets ont été acceptés et 675 emplois ont ainsi été créés.

La Direction régionale de Montréal compte 103 employés répartis dans six bureaux: Montréal, Joliette, Saint-Jérôme, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Valleyfield, et leurs activités sont réparties dans sept Services:

Service municipal

À son programme d'aide aux municipalités, le Service municipal a émis, au cours de l'exercice 1982-1983, 359 autorisations de travaux pour l'implantation et le prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que pour l'amélioration des usines de filtration d'eau.

Ces autorisations ont été accordées suite à l'étude des plans et devis soumis par les différentes municipalités. Les travaux approuvés dans le seul secteur des aqueducs et égouts ont représenté des sommes de 90 300 000 $.

Le Service a de plus effectué 410 inspections de systèmes d'aqueduc afin de s'assurer que les réseaux fournissent une eau saine. Suite à ces visites et au contrôle suivi des analyses d'échantillons d'eau, 35 avis d'ébullition ont été émis, deux postes de chloration d'urgence ont été installés et 120 avis de recommandations ont été produits.

Au programme d'assistance technique qu'il apporte aux municipalités dans l'application des lois et règlements, le Service a participé à 25 réunions avec les Conseils municipaux.

De plus, le Service municipal coordonne les actions de la Direction régionale dans le dossier de la contamination de l'eau souterraine dans la région de Mercier; avec le Service des eaux souterraines, elle participe à chacune des quatre campagnes saisonnières d'échantillonnage de l'eau souterraine menées au cours de l'année et dont les résultats ont à chaque fois été communiqués aux citoyens et aux autorités municipales concernées.

Service industriel

la gestion des déchets

Les mandats principaux de ce secteur sont:

— le contrôle et la surveillance des systèmes de gestion des déchets domestiques et industriels au niveau des transporteurs et des éliminateurs par l'application de la loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements;
— l'étude des projets de gestion de déchets domestiques et industriels en vue de l'émission de certificats d'autorisation et de permis d'exploitation;
— l'éducation et la sensibilisation des intervenants en matière de récupération et de recyclage d'une part, et du respect de l'environnement en général d'autre part .

Les activités de l'équipe régionale dans ce secteur portent sur deux domaines distincts:

— les déchets domestiques: lieux d'enfouissement sanitaire, dépôts de matériaux secs, dépôts en tranchée, boues de vidanges, récupération et recyclage, lieux d'élimination illégaux;
— les déchets industriels: centres de traitement, détenteurs de permis d'exploitation d'un système de gestion des déchets liquides, transporteurs de déchets liquides.

les déchets domestiques

Amorcé au cours de l'exercice financier 1981-1982, le programme de fermeture des lieux d'élimination illégaux a été à peu près complété au cours de 1982-1983. Un peu plus de 1000 visites d'inspection ont été effectuées à ce programme.

Par ailleurs, 15 lieux d'enfouissement sanitaire, dix dépôts de matériaux secs et quatre dépôts en tranchée autorisés par le Ministère ont été contrôlés régulièrement. Ce programme de contrôle axé surtout sur les lieux d'enfouissement a nécessité un peu plus de 300 visites d'inspection et a donné lieu à 250 avis de correction et d'infraction.

Plusieurs lieux d'enfouissement sanitaire seront fermés au cours de l'année puisque leur aire d'exploitation est à peu près remplie de déchets. Une aide technique a été accordée à certaines municipalités locales et régionales afin de rechercher de nouveaux terrains d'enfouissement sanitaire ou d'autres méthodes d'élimination des déchets tels le compostage, le poste de transbordement et la récupération.

Le personnel du secteur a également collaboré avec la Direction de la récupération et du recyclage à l'élaboration de politiques en matière de gestion de déchets, notamment en ce qui concerne les pneus usés et les boues de vidanges.

Le Service a émis des certificats d'autorisation et des permis d'exploitation pour des dépôts de matériaux secs ainsi que dix certificats et permis (renouvellement et modification) pour des lieux d'enfouissement sanitaire. Des certificats d'autorisation ont également été émis pour l'entreposage de pneus usés dans une carrière de Montréal-Est ainsi que pour l'élimination de boues de vidanges à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

les déchets industriels

Au cours de l'exercice financier, 14 certificats d'autorisation et permis d'exploitation concernant des déchets industriels ont été émis soit en vertu du règlement sur la gestion des déchets liquides, soit en vertu du règlement général à l'administration de la loi. Environ 355 visites ont été effectuées au programme de surveillance et de contrôle des lieux d'élimination des déchets industriels (incinération, enfouissement, traitement ou autres). Ces visites ont donné lieu à l'émission de 67 avis de correction et d'infraction.

Certains terrains ayant reçu des déchets industriels ont fait l'objet d'un suivi constant et dans certains cas, une étude a été réalisée par la Direction de la gestion des déchets dangereux, de concert avec l'équipe régionale de la gestion des déchets. Parmi ceux-ci, mentionnons LaSalle Coke à LaSalle, la carrière Landreville à Boucherville, Les enfouissements sanitaires de l'Est à Sainte-Julie, Le Vidangeur de Montréal, à Mascouche. Des travaux de restauration seront réalisés au cours de la présente année sur plusieurs de ces terrains afin de minimiser leur impact sur l'environnement.

L'implantation du centre de traitement des déchets inorganiques a été terminée au cours de la présente année. Le suivi de l'aménagement de l'usine de traitement et de l'aire d'enfouissement a été assuré par le secteur régional de la gestion des déchets, en collaboration avec la Direction de la gestion des déchets dangereux.

De nombreux efforts ont également été déployés auprès des producteurs de déchets industriels afin de favoriser la récupération et le recyclage de tels déchets et en déterminer une méthode de gestion acceptable pour le Ministère et pour l'industrie.

les opérations industrielles

Parallèlement aux questions touchant les déchets, un programme de contrôle systématique pour les bétonnières et les scieries s'est poursuivi au cours de l'année afin d'assurer le respect des normes environnementales.

En outre, l'équipe a aussi traité toute une série d'autres cas se répartissant comme suit:

	Inspections	Avis	Autorisations
— ateliers de peinture et de sablage	56	37	
— bétonnières	75	118	16
— carrières et sablières	190	120	6
— problèmes de bruit	127	74	8
— usines de transformation du bois	83	33	7
— autres cas	187	96	74

Service des inventaires

Ce Service polyvalent a plusieurs fonctions distinctes: il doit notamment acquérir la meilleure connaissance possible de l'environnement régional, surveiller les barrages privés et les réserves écologiques, émettre des certificats pour des activités diverses et traiter les plaintes qui y sont reliées, développer des problématiques environnementales à l'intention des MRC, collaborer avec le Service des études d'impact à l'examen de projets divers, diffuser des renseignements spécialisés, fournir des conseils, et gérer l'île Sainte-Thérèse.

l'acquisition d'une meilleure connaissance du milieu

Cette opération est centrée sur la cueillette, l'analyse et la synthèse de tout un ensemble de données scientifiques et techniques portant sur l'environnement régional. Au cours du dernier exercice, l'équipe régionale a entre autres travaillé à la production d'un atlas environnemental pour la région de Montréal et produit un ensemble de cartes des municipalités régionales de comté. En outre, elle a continué l'opération d'échantillonnage de l'air dans 21 stations situées en dehors du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

le travail d'inspection: barrages privés, réserves écologiques, plaintes et certificats divers

Régionalisée en début d'année, la surveillance des barrages privés a nécessité 181 visites et inspections, dont 18 relatives aux réserves écologiques. Par ailleurs, le Service est également chargé de l'évaluation et de la certification des aménagements de berges, lacs artificiels, piscicultures, dragages, etc. Ces activités ont donné lieu à 88 autorisations diverses. Le Service a aussi traité 341 plaintes, expédié 15 avis de correction et rédigé deux rapports d'infractions.

les problématiques environnementales pour les MRC

Au programme de l'application de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Service des inventaires a pour mission d'aider les municipalités régionales de comté à élaborer leur schéma d'aménagement. Le Service a donc préparé une problématique environnementale pour 15 des 27 municipalités régionales de comté de la région. Ces problématiques font état des problèmes d'environnement connus ou anticipés et proposent des solutions. En outre, le Service a étudié et commenté 16 projets de règlement de contrôle intérimaire préparés par les MRC.

les études d'impact

Le Service des inventaires a collaboré à l'examen de 28 projets majeurs qui consistait surtout à élaborer des devis d'études, à évaluer la conformité des études d'impact et à recommander aux autorités du Ministère l'acceptation avec ou sans conditions, ou encore le refus des projets. Parmi les cas étudiés, il faut citer le projet de remplacement de l'évacuateur de crues de la centrale Rivière-des-Prairies, Archipel-Montréal et plusieurs projets de réfection de routes.

la gestion de l'île Sainte-Thérèse

Site naturel de l'est montréalais appartenant au gouvernement québécois depuis 1976, l'île Sainte-Thérèse a été gérée au cours de l'année par le Service régional des inventaires. Les efforts de promotion de l'île mis de l'avant au cours du dernier exercice, conjugés à la mise en service d'un second bateau-passeur desservant la rive sud, se sont traduits par une augmentation de plus de 8000 visiteurs au cours de l'été 1982. Le site a été accessible au public pendant 99 jours, du 31 mai au 6 septembre, et les traversiers du Ministère ont été utilisés par près de 35 000 visiteurs. Des démarches ont été amorcées pour l'installation d'une prise d'eau potable sur l'île pour le prochain exercice financier.

Une équipe d'animation a assuré une présence constante sur les lieux et a organisé des activités de recherche, de découverte de la nature et de sensibilisation à l'environnement. Un programme complet et varié d'éducation au milieu écologique a également été produit. Enfin, une troupe de théâtre s'est produite tout au cours de l'été au grand plaisir des visiteurs.

Service agricole

En 1982-1983, l'action du Service agricole a porté d'une façon générale sur les exploitations agricoles pratiquant l'élevage sur fumier liquide et semi-liquide et surtout sur celles concentrées dans les bassins des rivières Yamaska et L'Assomption. Le Service a aussi continué d'exercer une surveillance sur les activités agricoles, tel l'épandage du purin; elle a aussi poursuivi son travail d'émission de certificats d'autorisation pour l'ensemble de la région.

l'inventaire

L'inventaire du bassin de la rivière L'Assomption étant terminé, le Service a accentué ses efforts sur celui de la Yamaska. Un total de 962 exploitations ont été visitées et l'inventaire est réalisé dans une proportion de 85 pour cent.

les plans correctifs individuels

L'opération d'inventaire constitue la première étape du processus d'assainissement des eaux et elle débouche nécessairement sur la préparation de plans de correction. À ce niveau, la situation des exploitations agricoles de la région de Montréal est maintenant la suivante:

— dans le bassin de la rivière Yamaska, 156 exploitations sont maintenant conformes; 42 ententes ont été négociées; 630 avis de correction ou lettres bilans ont été envoyés et neuf dossiers ont été remis au Service juridique;

— sur la rivière L'Assomption, 469 exploitations sont conformes; 350 ententes ont été négociées; 692 avis de correction ou lettres bilans ont été expédiés et 19 dossiers ont été transmis au Service juridique.

Ces chiffres portent sur tous les types d'exploitations agricoles. Si l'on considère plus spécifiquement celles faisant l'élevage sur fumier liquide et semi-liquide, le portrait est le suivant:

— bassin de la rivière Yamaska:
sur 328 producteurs ayant reçu un avis de correction en 1982, 156 se sont conformés aux exigences du Ministère ou ont suspendu temporairement leurs activités. De plus, l'analyse des résultats des exploitations déjà inventoriées dans ce bassin a permis d'identifier 207 autres établissements de production animale sur fumier liquide non conformes au règlement en vigueur;

— bassin de la rivière L'Assomption:
sur 505 producteurs inventoriés, 240 se sont conformés aux exigences du Ministère ou ont décidé de suspendre temporairement leurs activités. Il reste donc environ 265 producteurs qui doivent se régulariser. De ce nombre, environ 100 exploitations présentent des lacunes sérieuses, soit en raison d'un manque évident de volume d'entreposage, soit à cause d'un site d'entreposage inadéquat. Parmi ces producteurs, un total de 13 ont déjà reçu des mises en demeure, quatre sont présentement en poursuite judiciaire et dix autres ont conclu des ententes avec le Ministère en vue de se conformer.

la surveillance

La région de Montréal a émis 341 certificats d'autorisation en vertu du règlement relatif à la prévention

de la pollution des eaux par les établissements de production animale.

Le secteur agricole a également reçu et traité 80 plaintes de la part des citoyens. Il a aussi exercé une surveillance particulière des cours d'eau susceptibles de souffrir de déversement de purin et d'épandage abusif, en ayant recours aux patrouilles à des heures irrégulières à l'aide d'une voiture identifiée sur semaine, le soir ou les fins de semaine.

À la fin du mois de mars, les opérations de surveillance ont été identifiées et l'hélicoptère a été mis à profit afin de vérifier rapidement l'état des fosses à lisier. Cette visite éclair a été suivie d'une rencontre avec chacun des producteurs ayant une fosse présentant une menace pour l'environnement.

l'éducation populaire

Le secteur agricole a participé à une rencontre avec les producteurs de Sainte-Martine suite à une invitation de l'Union des producteurs agricoles locale, avec ceux de la région de Lachute et également avec un groupe de courtiers en immeuble à Dorval.

En collaboration avec le Service des communications, le secteur agricole a également assuré une présence du Ministère aux expositions agricoles de Sorel, Saint-Hyacinthe, Berthierville et Rougemont, afin d'expliquer à la population agricole et au grand public la nécessité de présenter l'environnement et les moyens à prendre pour y arriver.

Service Urgence-Environnement

Plus de 380 cas d'urgences environnementales ont été traités durant l'exercice 1982-1983 à la Direction régionale de Montréal.

les accidents technologiques

Les accidents technologiques les plus fréquents sont les déversements accidentels d'hydrocarbures. Le Service en a dénombré 283 cette année dont voici les plus importants:

— l'explosion d'un réservoir d'acide de la compagnie Expro à Saint-Thimotée, en avril 1982, forçant l'évacuation des employés de l'usine et des familles demeurant à proximité;
— la mort de milliers de poissons sur la rivière Châteauguay, en août 1982, due à la manipulation du barrage de Sainte-Martine en période d'étiage;
— l'incendie de la compagnie Domtar à Delson en janvier 1983, impliquant des réservoirs de créosote et d'huile.

En ce qui a trait à la répartition géographique des accidents technologiques couverts par la Direction régionale de Montréal, 44 ont eu lieu sur l'île de Montréal, 34 sur la rive sud et 22 sur la rive nord.

Les accidents naturels

Les accidents naturels les plus fréquents sont les glissements de terrain et les inondations. Le Service est intervenu dans 49 accidents naturels, dont 59 p. 100 étaient des glissements de terrain. Le plus important en superficie est celui qui s'est produit au début d'avril sur les berges de la rivière Yamaska à Saint-Hugues.

Par ailleurs, quelques inondations ont été signalées en avril 1982 et en janvier, février et mars 1983. Les inondations où le Service Urgence-Environnement collabore techniquement et financièrement avec les municipalités concernées sont celles causées par des embâcles. C'est ainsi que des interventions ont été tentées sur la rivière L'Acadie à Carignan en avril 1982, sur la rivière Chicot à Saint-Eustache, en janvier et février 1983 et sur la rivière Mascouche à Mascouche, en février 1983.

Service de la surveillance et du contrôle

Le Service a poursuivi son travail de surveillance du respect des lois et règlements relatifs à l'environnement; près de 1200 visites ont été effectuées à travers toute la région. Ces visites et les différentes plaintes reçues ont entraîné l'envoi de 75 avis de correction.

Le Service de la surveillance et du contrôle s'est aussi préoccupé de la qualité de l'eau potable et suite à ce contrôle, neuf avis d'ébullition ont été émis. Le Service a collaboré avec le Département de santé communautaire dans un programme de relance sur la contamination naturelle de veines d'eau souterraine par l'arsenic, suite à une étude réalisée par le MER. Dans ce programme de visites, le Département de santé communautaire a analysé l'impact sur la santé des usagers, alors que la Direction régionale a vérifié si les teneurs en arsenic présentes lors de l'étude avaient varié. De plus, toutes les autres sources d'alimentation en eau, dans un rayon de 1000 pieds d'un puits contaminé, ont été visitées.

Service des communications et de l'éducation

Le Service des communications et de l'éducation a poursuivi son travail de diffusion d'information écrite et audio-visuelle sur l'environnement, par le biais de rencontres, colloques, expositions ou par expédition par la poste de la documentation demandée.

Le Service a également participé à l'organisation de deux colloques d'importance. Le premier, d'envergure régionale et traitant de la disposition des eaux usées, a été organisé en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau; le second, d'envergure nationale et traitant de la restauration des parcs à résidus miniers, a été organisé en collaboration avec le Comité permanent sur l'environnement de Rouyn-Noranda.

Le Service des communications et de l'éducation, avec les autres Services de la Direction régionale, a participé à la préparation et à l'essai d'un programme de formation en environnement (45 heures) donné par le Centre d'études universitaires de l'Abitibi-Témiscamingue. Plus d'une centaine de personnes ont suivi cette session dans cinq villes de la région. Une évaluation de l'expérience est en cours dans le but de corriger les erreurs et de présenter des cours de formation mieux adaptés aux besoins régionaux.

Le Service des communications et de l'éducation a poursuivi son travail de soutien auprès des autres Services en matière de communication, en plus d'organiser la campagne du Mois de l'environnement 1982.

Service Urgence-Environnement

Le Service Urgence-Environnement est intervenu à 22 reprises au cours de l'exercice 1982-1983 afin de prendre des mesures de prévention de la qualité de l'environnement dans des cas d'accidents naturels ou technologiques:

— produits pétroliers	18
— accident ferroviaire	1
— tremblement de terre	1
— divers	2

Direction régionale de la Côte-Nord

La Direction régionale de la Côte-Nord couvre un vaste territoire divisé en trois grandes sections: la Haute-Côte-Nord, de Tadoussac à Moisie, la Moyenne-Côte-Nord, de Moisie à Natashquan, et la Basse-Côte-Nord, de Kégaska à Blanc-Sablon. Ces trois grandes sections s'étirent sur 1200 kilomètres de côte. L'unique route, la 138, prend fin à Havre-Saint-Pierre, laissant 600 kilomètres aux soins des avions et des bateaux ravitailleurs pour le transport des passagers et du courrier.

La Direction régionale dessert une population de 115 000 habitants regroupés dans 36 municipalités. La population est surtout concentrée dans la partie est, le long du fleuve et du golfe Saint-Laurent, dans les villes de Forestville, Baie-Comeau, Port-Cartier, Sept-Îles, et Havre-Saint-Pierre, tandis qu'un faible pourcentage se retrouve au nord, dans les villes de Gagnon, Fermont et Shefferville.

Les secteurs d'économie de la région sont diversifiés, les principales activités étant l'industrie de la pêche, l'industrie minière, la transformation du minerai et l'industrie des pâtes et papiers.

La Direction compte 12 fonctionnaires oeuvrant à Sept-Îles et à Baie-Comeau.

un écosystème fragile

L'écosystème de la Côte-Nord est très fragile principalement à cause du climat et de la pauvreté du sol. La Direction a entrepris, il y a trois ans, une vaste étude et un inventaire écologique du capital nature de la région. Une équipe multidisciplinaire d'Environnement Québec, d'Environnement Canada et d'Hydro-Québec travaille à cet inventaire qui sera consulté avant d'entreprendre tous les travaux d'envergure sur le territoire.

principaux problèmes environnementaux

La ville de Baie-Comeau est aux prises avec des émanations de fluorure gazeux provenant de l'aluminerie de la Société canadienne des métaux Reynolds Ltée. La compagnie de papier Q.N.S., une papeterie située au centre de Baie-Comeau, produit des déchets liquides ainsi que des émanations de gaz sulfureux. Plus à l'est, Port-Cartier fait face à un autre type de problème inhérent cette fois au minerai de fer. Les usines de Sidbec Normines Inc. et de la Compagnie minière Québec Cartier émettent des poussières qui, en retombant, laissent un tapis rouge très caractéristique. Actuellement, la compagnie Rayonier de Port-Cartier est inopérante, mais une reprise probable est à prévoir dans ce secteur. La ville de Sept-Îles a été désignée comme région cible par le ministère de l'Environnement à son programme d'assainissement de l'air. Des protocoles d'entente sont présentement en négociation avec la Compagnie minière I.O.C. et les Mines Wabush en vue de réduire les émissions de poussières rouges. À Gagnon et à Mont-Wright, la compagnie Sidbec Normines et la Compagnie minière Québec Cartier sont aux prises avec le problème des eaux rouges.

L'opération de fermeture des dépotoirs est complétée à plus de 75 pour cent, trois sites d'enfouissement sanitaire étant actuellement en opération.

Service des communications et de l'éducation

Le Service des communications et de l'éducation, dans son mandat de sensibilisation de la population à l'amélioration de son milieu de vie a comme objectifs:

— de sensibiliser la population à l'importance de protéger et d'améliorer son milieu de vie;
— de faire connaître aux diverses clientèles externes la Direction régionale et son rôle auprès de la population;
— d'alimenter la clientèle interne de toutes informations susceptibles d'améliorer la connaissance des divers dossiers traités.

activités

— Accentuer la campagne de sensibilisation à l'environnement auprès des diverses clientèles scolaires de la région;
— participer aux activités organisées par les divers groupes qui s'occupent d'environnement;
— favoriser la création des nouveaux groupes environnementaux sur tout le territoire de la Côte-Nord;

Service municipal et industriel

L'objectif du Service municipal et industriel pour l'exercice 1982-1983 est de couvrir entièrement tous les secteurs d'activités qui ont été mis sous sa responsabilité. Jusqu'à l'été dernier, certains dossiers n'ont pu être suivis adéquatement et seuls les cas relativement urgents ont pu être traités, étant donné que la Direction régionale ne disposait pas des ressources nécessaires pour s'occuper de ces secteurs. De plus, le Service prévoit s'appliquer plus spécialement sur certaines activités délaissées ou nouvellement régionalisées; des inventaires et inspections de contrôle sur le terrain sont prévus à cette fin.

secteur municipal

Tous les dossiers touchant le secteur municipal sont étudiés régionalement. Les projets d'aqueducs et d'égouts sont analysés et éventuellement autorisés par la Direction régionale. Les réseaux d'aqueduc et d'égout privés étant maintenant placés sous la juridiction de la région, ils sont également contrôlés par ses Services. Le Service entend apporter une attention particulière au suivi des autorisations accordées par des visites d'inspection sur le site des travaux.

Tous les projets de fosses septiques communautaires sont désormais contrôlés par la Direction régionale qui prévoit également effectuer l'inventaire et l'inspection systématique des installations des terrains de camping de la région. Les activités touchant la gestion du domaine hydrique et la gestion de l'eau seront suivies de près au cours de la prochaine année.

secteur industriel

Le Service entend intensifier son intervention en vue du contrôle de la pollution causée par les effluents des compagnies minières. Des démarches ont été entreprises notamment aux installations de Sidbec-Normines au lac Jeannine. Des projets ont déjà été soumis par la compagnie minière Québec Cartier pour le traitement des eaux rouges et des huiles usées au Mont Wright.

En ce qui concerne l'assainissement de l'air, la Direction régionale participe à l'élaboration des programmes d'assainissement et s'occupera du contrôle des mesures de mitigation proposées, notamment aux Compagnies minières I.O.C. et Mines Wabush de Sept-Îles.

Un inventaire des dossiers de carrières, sablières et usines de béton bitumineux est amorcé, ce qui permet d'entreprendre un contrôle systématique de toutes les entreprises de ce genre opérant sur le territoire. Un inventaire semblable pour les usines de sciage de bois dans la région sera aussi effectué.

Le Service participera pleinement à l'application du programme de contrôle de la circulation et du stockage des déchets industriels lorsque celui-ci sera complété.
Le Service entend assumer pleinement, auprès de l'industrie, son rôle de représentant de l'Environnement en coordonnant les interventions des diverses directions du Ministère pour le contrôle des milieux récepteurs que sont l'eau, l'air et le sol.

Service de la surveillance et du contrôle

Au cours de l'exercice 1982 1983, les objectifs du Service de la surveillance et du contrôle ont été de fournir à la population un bon service et de poursuivre ses travaux de surveillance en développant la notion de protection de l'environnement auprès de la population.

activités

contrôle des eaux potables

— finaliser l'entente avec l'Hôpital de Lourdes-de-Blanc-Sablon dans le but d'accélérer le contrôle de l'eau potable;
— contrôler les appareils de chloration et prises d'eau à partir d'un calendrier pré-établi;
— effectuer un contrôle bactériologique de l'eau potable dans les endroits publics non desservis par un réseau d'aqueduc;

eaux usées industrielles

— vérifier et contrôler les divers effluents miniers;
— vérifier et contrôler le rejet des eaux usées par les poissonneries.

gestion des déchets solides

— vérifier et contrôler les sites d'enfouissement sanitaire et des dépôts en tranchée de la région;
— inventorier les dépotoirs existants sur la Haute-et-Moyenne-Côte-Nord.

gestion des déchets dangereux

— contrôler l'entreposage et le transport des déchets dangereux (huiles, graisses, etc.);
— contrôler et vérifier les réservoirs de pétrole des compagnies, d'Hydro-Québec et des Commissions scolaires;
— compléter l'inventaire des réservoirs de pétrole et des digues de protection dans la Haute-et-Basse-Côte-Nord.

Service des inventaires

L'objectif du secteur de l'écologie et des inventaires est de parfaire la connaissance de l'écologie et des activités humaines affectant l'environnement afin de participer à l'aménagement du territoire et d'assurer la protection des zones écologiques sensibles. Pour réaliser cet objectif, nous prévoyons:

— mettre à jour un inventaire des équipements municipaux (dépotoirs, prise d'eau) et industriels (type de quantité de déchets);
— mettre en oeuvre un réseau de collecte et d'échantillonnage de l'eau, de l'air et du sol;
— rassembler une banque de données techniques et scientifiques concernant l'écologie et la qualité de l'environnement de la Côte-Nord;
— réaliser des cartes environnementales à partir des informations recueillies. Le travail principal de cartographie sera entrepris à l'arrivée du technicien dans quelques semaines.

Le Secteur de l'écologie et des inventaires doit aussi donner l'avis de la région sur les nombreux

projets où une étude d'impact ou une étude sur les répercussions environnementales doit être réalisée au niveau:

— du dragage pour agrandissement du port de Pointe-Noire (Wabush Mines);
— de l'aéroport municipal de Havre-Saint-Pierre (gouvernement fédéral);
— de la route maritime à Baie-Comeau (municipalité de Baie-Comeau);
— de l'agrandissement du quai de la Compagnie Reynolds à Baie-Comeau;
— du projet d'Hydro-Québec à La Petite Mécatina, au lac Robertson et à la rivière Romaine;
— du forage hauturier dans le golfe du Saint-Laurent (Soquip);
— de l'agrandissement du port de Sept-Îles (Ports nationaux).

Le Service fournit aussi aux MRC toute l'information disponible à la Direction régionale et au Ministère pour la réalisation de leur schéma d'aménagement.

Service Urgence-Environnement

Comme dans toutes les régions du Québec, la Direction régionale de la Côte-Nord applique le plan d'Urgence-Environnement. Les principaux objectifs sont d'améliorer le système d'alerte, publiciser et finaliser l'organisation du Service.

La formation du personnel de ce service est pratiquement complétée puisque la majorité a suivi le cours d'Urgence-Environnement et a été entraînée pour utiliser l'équipement disponible.

Un guide-terrain définissant les procédures d'intervention en cas d'urgence est en voie de préparation, alors qu'Hydro-Québec a été sollicitée pour la préparation d'un plan d'intervention qui pourra être mis en application à son réseau non relié sur la Basse-Côte-Nord.

activités

Secteurs	Nombre d'autorisations	Interventions
— cimetières automobiles	—	3
— productions animales	11	3
— carrières et sablières	13	5
— dépôts en tranchée	3	—
— fosses septiques, individuelles,	10	15
industrielles et commerciales	4	
— aqueducs et égouts	5	10
— scieries	—	3
— béton bitumineux	3	3
— site d'enfouissement sanitaire	1	3
— campement industriel	—	1
— aménagements en milieu hydrique	—	10

autres

Secteurs	Nombre d'autorisations	Interventions*
— piscine publique	1	—
— aménagements de port ou quai	2	7
— poissonnerie	1	3
— dépôt de matériaux secs	1	1
— autres structures routières	1	—
— terrains de camping	—	3
— industries	—	3
TOTAL:	**56**	**73**

— nombres de visites et inspections: 1100
— nombres de plaintes écrites: 201
— nombres d'avis de correction: 10

* Lettres d'approbation – Avis au promoteur.

Direction régionale du Nouveau-Québec

La Direction régionale du Nouveau-Québec dessert un territoire qui occupe, en superficie, plus de la moitié du Québec. La population d'environ 30 000 habitants est pour près de la moitié autochtone. Les allochtones vivant au Nouveau-Québec sont principalement employés à la construction et à l'entretien d'ouvrages hydro-électriques.

La population autochtone est disséminée dans une vingtaine de villages le long des côtes de la baie d'Hudson, de la baie d'Ungava et de la baie James.

Cet immense territoire particulièrement fragile au niveau écologique se caractérise par un régime environnemental particulier tel que défini au chapitre 11 de la loi sur la qualité de l'environnement.

La Direction régionale du Nouveau-Québec considère pour son territoire deux centres majeurs d'intérêt: l'hygiène du milieu et l'exploitation des ressources en accord avec les possibilités du milieu.

La Direction régionale oriente ses efforts en ce sens et compte, pour se faire, sur un effectif de 12 personnes regroupées en majorité autour de deux Services: le Service des techniques environnementales nordiques, des inventaires et des services aux communautés autochtones et le Service de la surveillance et du contrôle.

Techniques environnementales nordiques, inventaires et services aux communautés autochtones

En plus des travaux d'inventaires qui incombent normalement à ce Service, ce dernier voit à la participation de la Direction régionale aux mécanismes d'intervention prévus au chapitre 11 de la loi sur la qualité de l'environnement et à fournir aux communautés autochtones les services du Ministère normalement fournis aux populations du sud.

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, ce Service a réalisé les activités suivantes:

— acquisition de matériel et cartographie de base des éléments constituant l'atlas environnemental régional;

— suivi de certains travaux à caractère expérimental sur le territoire portant sur la renaturalisation et le traitement des eaux usées;

— participation à quatre des comités au chapitre 11 de la loi sur la qualité de l'environnement:

le Comité consultatif de l'environnement Kativik,

la Commission de la qualité de l'environnement Kativik,

le Comité consultatif de l'environnement de la Baie-James

le Comité d'examen de la Baie-James;

— finalisation des ententes sur un programme de collaboration entre l'Administration régionale Kativik et le ministère de l'Environnement portant sur l'hygiène du milieu;

— préparation d'un programme de subventions aux administrateurs locaux cris qui ont à remplir certaines fonctions en vertu du chapitre 11 de la loi;

— contrôle hebdomadaire de la qualité bactériologique de l'eau potable dans toutes les communautés autochtones;

— inspections régulières dans les villages autochtones afin d'assurer les conditions d'hygiène du milieu.

Surveillance et contrôle

Le Service de la surveillance et du contrôle, tout en étant autonome à l'intérieur de la Direction régionale, assure également un appui technique aux autres Services de la direction. Son champ d'action s'étend sur tout le territoire du Nouveau-Québec et ses interventions se situent tant au niveau des chantiers de la Baie-James qu'à celui des communautés autochtones.

chantiers de la Baie-James

Les travaux d'aménagement de la Baie-James, au programme du complexe La Grande, phase 1, se situent actuellement dans la phase terminale et les travaux devraient se terminer en 1984. En 1982-1983, les activités se sont concentrées tout particulièrement au niveau du chantier LG/4 avec la construction de la centrale et à celui de Caniapiscau par l'aménagement des digues qui permettront la retenue des eaux de la rivière du même nom. Ailleurs, les travaux sont à la phase renaturalisation.

Le Service de la surveillance et du contrôle a effectué l'inspection des campements industriels et des services qui s'y rattachent et ce, tant au niveau de l'étude préalable à l'autorisation et à l'implantation de ces services qu'au niveau du contrôle de leur exploitation: l'eau potable, les eaux usées, les déchets solides et les déchets liquides.

Il a également assuré le suivi des travaux relatifs à l'exploitation des carrières et des sablières:

— en réalisant l'étude des demandes de certificats d'autorisation en regard du règlement relatif à ce genre d'exploitation;

— en effectuant l'inspection des sites de travaux pour en vérifier la conformité et ceci, par des tournées en véhicule ou en hélicoptère (quelque 75 heures de vol);

— en assurant l'inspection des travaux de renaturalisation en regard du respect des énoncés d'envergure qui ont préalablement été présentés à notre Direction pour étude et acceptation.

support aux autres services de la direction

Les interventions du Service ont consisté:

— à effectuer des tournées d'inspection dans les communautés autochtones au programme de la protection de l'hygiène du milieu;
— à participer au contrôle hebdomadaire de l'eau potable dans ces communautés;
— à effectuer un relevé des installations, des équipements, des services et de nombreux autres paramètres qui serviront à la fabrication d'un atlas environnemental couvrant tout le Nouveau-Québec;
— à participer à la campagne «guerre aux déchets sauvages» au cours de la période de la chasse aux caribous (zone 04);
— à réaliser, conjointement avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, deux tournées des pourvoiries du territoire pour s'assurer du respect de la loi sur la qualité de l'environnement et du règlement qui régit ce genre d'établissement;
— à établir les bases d'un programme de récupération des barils vides sur le territoire.

statistiques sur les activités de la Direction régionale

Autorisations:

— carrières et sablières	80
— dépôts en tranchée	4
— fosses septiques, individuelles, industrielles et commerciales	6
— aqueducs et égouts	17
— campements industriels	4
— nombre de visites et inspections	700
— nombre de plaintes écrites	5
— nombre d'avis de correction	80

Service Urgence-Environnement

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service est intervenu à dix reprises dans les cas d'accidents technologiques (déversements d'hydrocarbures) et dans un seul cas d'accident naturel (glissement de terrain derrière le village de Chisasibi).

Les dix déversements ont totalisé près de 50 000 litres de produits pétroliers et de cette quantité, environ le quart a pu être récupéré.

En plus de ces interventions, le Service a continué d'assurer une permanence de 24 heures sur 24 pour répondre aux alertes; a poursuivi la fabrication de son plan régional d'urgence; a participé au Comité permanent des mesures d'urgence sur le territoire de la Baie-James; a participé à trois simulations d'urgence sur le territoire; a réalisé un atelier sur Urgence-Environnement au cours du Mois de l'environnement.

Dans le but de prévenir des déversements accidentels, une attention particulière a été apportée aux installations d'entreposage de produits pétroliers dans les communautés autochtones. Lorsque nécessaire, des recommandations ont été présentées aux responsables ou aux propriétaires de ces installations pour que les modifications qui s'imposaient soient apportées.

Service des communications et de l'éducation

En plus de mieux faire connaître les services de la Direction régionale du Nouveau-Québec sur le territoire de la Baie-James, une priorité visait à développer une stratégie d'intervention en milieu autochtone.

Plusieurs activités ont été réalisées:

— au cours du Mois de l'environnement, un colloque a été organisé à Radisson dans le but d'expliquer la régionalisation du Ministère, la présence gouvernementale en milieu nordique ainsi que la permanence de Radisson;
— tournée d'information dans les différents chantiers de la Baie-James;
— participation à l'expo-camping de LG/4;
— séance d'information sur les déchets sauvages auprès des Associations de chasse et pêche ainsi que des agents de conservation;
— campagne d'information auprès des chasseurs de caribou;
— production d'un dépliant et d'un macaron pour la campagne;
— création d'un Comité d'information et d'éducation en milieu cri;
— tournée d'information dans les villages cris;
— entente avec le Service du Nord de Radio-Canada dont le but est de mieux informer les populations cries et inuit;
— envoi de documentation aux différentes clientèles;
— établissement d'un réseau de personnes ressources;
— accueil et renseignements à de nombreux visiteurs.

Administration

Direction du personnel

La Direction du personnel a pour mandat de conseiller et d'assister les gestionnaires du Ministère dans la gestion des ressources humaines ainsi que d'assister et de renseigner les employés sur les directives et les procédés de gestion du personnel. En outre, la Direction du personnel exerce les pouvoirs décisionnels qui lui sont dévolus en ce qui concerne, notamment, le niveau des emplois et le statut des employés.

Dotation

L'une des préoccupations principales du Service de la dotation est de répondre aux besoins en ressources humaines pour les différentes unités administratives.

Au 1er avril 1982, les effectifs autorisés du ministère de l'Environnement étaient de 1139, avec un taux de vacances de 3,3 pour cent. Au 31 mars 1983, les effectifs autorisés du Ministère étaient de 1125, avec un taux de vacances de 2 pour cent.

De nombreux mouvements de personnel ont été effectués afin d'assurer les ressources requises au Ministère: 89 affectations, 60 nominations, 13 promotions, 15 reclassements et 54 départs ont eu lieu au cours de l'année.

Le Ministère a aussi eu recours à l'engagement de 211 personnes/année occasionnelles, soit 700 personnes embauchées; 407 descriptions de tâches ont fait l'objet d'une étude d'évaluation du niveau.

Nos efforts se concentreront, au cours de la prochaine année, à l'analyse des tâches assumées par le personnel du Ministère, afin de rationaliser l'utilisation des ressources humaines et favoriser ainsi la mobilité du personnel.

Développement des ressources humaines

Le Ministère a consacré environ 92 000 $ dans le développement de ses ressources humaines, dont 15 000 $ pour le personnel d'encadrement incluant la relève de gestion, et 77 000 $ pour le personnel «fonctionnaire et professionnel». La réalisation des différentes activités a requis l'utilisation de près de 2000 jours/personnes, ce qui représente une augmentation de près de 30 pour cent de l'effort de développement par rapport à l'exercice 1981-1982. Au-delà de 400 employé(e)s y ont participé.

Une attention particulière a été accordée à la préparation du plan de perfectionnement du personnel d'encadrement et aux interventions en matière d'égalité en emploi pour les femmes. Entre autres,le Ministère a offert des sessions de sensibilisation à la carrière et huit congés pour études à temps plein et à temps partiel, par voie de concours, à des employées appartenant à la catégorie «Personnel de bureau et techniciennes», ainsi que le programme de la relève féminine de gestion à l'ENAP aux professionnelles admissibles à des postes d'encadrement.

Services administratifs

Les Services administratifs ont pour objectifs d'assumer toutes les activités inhérentes au versement des gains de chacun des employés, au contrôle de l'assiduité, à l'application des plans d'assurance et à la gestion interne.

Les Services administratifs ont effectué 17 828 transactions affectant ou la paie ou les dossiers des individus par rapport aux 16 905 de 1981-1982, pour une augmentation de 5,16 pour cent. Au cours de cet exercice, 1990 employés réguliers, occasionnels ou étudiants ont été sur nos listes de paie.

Relations du travail

L'objectif du Service des relations du travail est de conseiller les gestionnaires afin de maintenir les meilleures relations possibles entre l'employeur et les employés. Le dernier exercice financier a été ponctué par un conflit de travail; le Service a fourni des efforts particuliers pour l'information au niveau de la gérance et ses contacts avec les représentants syndicaux.

Les coupures de traitement générées par les lois 70 et 105 ont donné cours à un nombre appréciable de griefs et d'appels. En cours d'année, environ 1200 dossiers (griefs et appels) ont été traités concernant à peu près 35 sujets différents. Une trentaine de réunions ont été tenues avec les représentants syndicaux sur différents comités de relations du travail (relations professionnelles, santé et sécurité, griefs, cession d'unité administrative, etc.) et ont permis de régler plusieurs problèmes de gestion du personnel.

Au niveau des avantages sociaux, le Service a augmenté l'information diffusée aux gestionnaires et employés. Au niveau de la retraite notamment, le Service a traité ses premiers cas de retraite facultative (loi 15) et administré les amendements aux différents régimes (loi 93).

Direction des finances et des systèmes

La Direction des finances et des systèmes est chargée de conseiller les gestionnaires quant à la réalisation des diverses étapes relatives à l'élaboration, au contrôle et au suivi du budget, de coordonner les différentes opérations et projets budgétaires du Ministère, d'agir comme interlocuteur du Ministère auprès

des organismes centraux pour tout sujet de sa compétence et de voir à la coordination de l'application de la politique d'achat.

Elle assume de plus un rôle conseil sur les questions concernant les systèmes de gestion.

Cette Direction est composée de trois Services: la programmation budgétaire, la gestion financière et les systèmes de gestion. Le coordonnateur de l'application de la politique d'achat est rattaché à cette Direction.

Au cours de l'exercice 1982-1983, la Direction a fourni une contribution particulière aux dossiers suivants, auxquels plus d'un de ses Services ont participé:

- mémoire sur la relance du programme d'assainissement des eaux;
- révision du cadre de gestion du programme d'assainissement des eaux;
- élaboration de modalités d'application de la politique d'achat pour le programme d'assainissement des eaux;
- coordination des études horizontales sur l'administration publique au Ministère;
- coordination du programme sur les primes à l'initiative;
- coordination du projet pilote sur l'évaluation des emplois supérieurs.

Service de la programmation budgétaire

Le mandat du Service de la programmation budgétaire consiste principalement à:

- agir comme interlocuteur auprès des organismes centraux en matière de programmation budgétaire;
- coordonner auprès des gestionnaires les phases du cycle budgétaire et la défense des crédits;
- coordonner l'établissement des programmations de subventions, de voyages, de congrès, de vols d'hélicoptères, etc.
- préparer des documents d'analyse et de synthèse sur l'allocation de ressources du Ministère et faire des recommandations au Comité de gestion;
- analyser les activités et projets pour la réalisation desquels la réglementation exige une approbation du Conseil du trésor;
- participer à la formulation de politiques et à la réalisation de toute étude inhérente à l'amélioration du processus d'allocation des ressources du Ministère.

Au cours de la présente année, le Service de la programmation budgétaire a coordonné le dossier de la défense des crédits et a assuré, en collaboration avec les gestionnaires, la préparation des dossiers relatifs aux compressions budgétaires lors de la revue des programmes.

À titre d'interlocuteur du Ministère auprès du Service général des achats, le Service a vu au respect et au suivi de la réglementation touchant le fichier central des fournisseurs du Gouvernement.

Le Service de la programmation budgétaire a élaboré une méthodologie de cadre de gestion et en a réalisé l'application aux secteurs d'activités de l'assainissement agricole et de l'assainissement de l'air. Les cadres de gestion sont des outils de gestion permettant aux gestionnaires et aux autorités de préciser les objectifs du Ministère et les résultats attendus dans les différents secteurs d'activités, d'assurer une meilleure planification et coordination des interventions et enfin, de développer des mécanismes de suivi qui faciliteront l'établissement des programmations annuelles des ressources financières et humaines.

Il a par ailleurs préparé et révisé, à chacune des étapes du cycle budgétaire, les prévisions budgétaires du Ministère et réalisé, en collaboration avec les gestionnaires et les responsables du Service de gestion financière, des rapports d'analyse sur l'évolution des dépenses du Ministère.

Service des systèmes de gestion

Le Service des systèmes de gestion a comme mandat de conseiller les autorités du Ministère sur l'organisation et les méthodes administratives, sur l'informatique et sur la gestion de la documentation.

Au niveau de l'organisation et des méthodes, les efforts ont été concentrés à la coordination interministérielle du programme de création d'emplois, à la mise à jour du Manuel de fonctionnement, à l'analyse et au développement de systèmes et normes pour le programme d'assainissement de l'eau, à diverses études d'organisation administrative et de gestion et à la conception des formulaires. Le Service a proposé et participé à l'implantation d'une nouvelle méthode de tenue des dossiers du service de la dette et du programme d'assainissement des eaux.

Le Service a de plus oeuvré dans le développement et l'implantation de la bureautique au Ministère, par l'ajout de 17 appareils à traitement de textes et le début de l'expérimentation d'un réseau d'intercommunication.

Dans le domaine de l'informatique, le Service a mis en place un nouveau mode de planification et de gestion des activités informatiques et a implanté des normes de développement et d'exploitation selon les orientations définies au schéma directeur. Il a de plus assumé une part importante dans la réalisation du schéma directeur informatique et dans son application, notamment en assurant le secrétariat du Comité informatique.

Au niveau de la gestion des documents, le Service a complété la mise en opération du nouveau système de registre concernant les certificats et les permis. Il a

assuré la micrographie d'environ 5000 dossiers et la gestion des documents semi-actifs et assisté les différentes unités administratives dans la gestion des dossiers actifs, en plus de leur fournir des plans et des cartes.

Service de la gestion financière et du contrôle des revenus

Le Service de la gestion financière et du contrôle des revenus a pour mandat de fournir le soutien administratif et technique à chacune des unités administratives et aux autorités supérieures du Ministère.

Tel qu'exigé par une directive du Conseil du trésor, ce Service produit mensuellement les prévisions des recettes, des revenus et des déboursés.

Le Service de la gestion financière et du contrôle des revenus comprend deux Divisions: le contrôle budgétaire et le contrôle des revenus.

contrôle budgétaire

La Division du contrôle budgétaire a pour mandat de voir à l'application de la loi de l'administration financière ainsi que des directives et règlements qui en découlent.

Au cours de l'exercice 1982-1983, cette Division a élaboré et recommandé les changements au plan de gestion financière (délégation de signatures).

De nouvelles modalités de cheminement des engagements ont été mises de l'avant en 1982-1983, lesquelles ont pour effet d'alléger le processus d'acheminement.

Cette Division s'est appliquée, au cours de cet exercice, à consolider les structures administratives relatives au suivi budgétaire et à produire de façon périodique les différents rapports d'évolution budgétaire destinés à la Direction supérieure.

contrôle des revenus

La Division du contrôle des revenus a pour mandat d'opérer le système comptable mécanisé concernant les revenus. Ces opérations consistent, entre autres, à assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement des sommes dues au Ministère.

État comparatif des dépenses du ministère de l'Environnement pour les exercices 1981-1982 et 1982-1983
en milliers de dollars

	1981-1982	1982-1983
programme 01		
protection du milieu		
normalisation	2 180,2	2 287,5
contrôle	7 533,5	6 678,6
protection de la nature	863,3	999,0
sous-total:	**10 577,0**	**9 965,1**
programme 02		
amélioration du milieu ambiant		
milieu aquatique	53 151,7	61 901,6
milieu terrestre et atmosphérique	5 437,4	18 063,1
sous-total:	**58 589,1**	**79 964,7**
programme 03		
connaissance		
inventaires	7 035,1	6 691,0
laboratoires et recherche	3 677,1	4 325,5
sous-total:	**10 712,2**	**11 016,5**
programme 04		
gestion interne et soutien		
direction et administration centrale	6 824,6	6 834,0
administration régionale	1 984,6	2 313,9
organismes-conseils	1 149,8	1 285,1
sous-total:	**9 959,0**	**10 433,0**
total du Ministère	**89 837,3**	**111 379,3**

État comparatif des revenus du ministère de l'Environnement pour les exercices 1981-1982 et 1982-1983

	1981-1982	1982-1983
droits et permis	112,6	102,3
revenus divers	984,3	595,2
recouvrement	389,6	212,9
transferts du gouvernement du Canada	3 999,6	2 591,8
TOTAL	**5 485,8**	**3 502,2**

Direction des services auxiliaires

La Direction des services auxiliaires est composée de quatre Services: l'approvisionnement, l'aménagement, l'équipement et les soutiens administratifs.

Service de l'approvisionnement

Le Service de l'approvisionnement, tout en agissant comme interlocuteur auprès du Service général des achats, est chargé de coordonner et surveiller les activités concernant les achats et les locations effectués par le Ministère, ce qui nécessite le contrôle de l'application des règlements, des directives et des procédures établis, l'information, les conseils et l'assistance aux gestionnaires en matière d'approvisionnement.

Au cours de l'exercice financier, les achats et locations ont fait l'objet, pour enregistrement, vérification et suivi, de:

— 952 commandes locales pour un montant de: 917 200 $
— 1140 demandes de livraison pour un montant de: 522 400 $
— 537 réquisitions au Service général des achats pour un montant de: 3 202 500

Le Service de l'approvisionnement est également responsable de l'administration de toutes les dépenses de transport de biens et de personnes.

Service de l'équipement et de la flotte des véhicules automobiles

flotte de véhicules automobiles

Ce Service est responsable de l'application des directives relatives à l'achat, l'échange, l'aliénation, l'utilisation, les réparations et l'entretien des véhicules du Ministère.

équipement

L'organisation de cette division est maintenant complétée. Cependant, la centralisation des entrepôts subit des retards. L'inventaire complet du Ministère est terminé et la révision des inscriptions, présentement en cours, devrait se terminer bientôt.

Service des soutiens administratifs

Ce Service comprend la reprographie, la messagerie interne et externe, de même que la cueillette et la distribution du courrier.

Service de l'aménagement

Le mandat du Service de l'aménagement est de subvenir aux besoins du Ministère relativement à l'aménagement des locaux, l'ameublement, la téléphonie, le stationnement, la sécurité et l'entreposage.

Les compressions budgétaires dans le budget des télécommunications ont pressé le Service à mettre en place un système de contrôle implanté en deux étapes. La première, le secteur contrôle des interurbains, hors centrex, et l'informatique s'est réalisée au cours de l'exercice financier. La deuxième, l'équipement téléphonique et les systèmes radio-communications écrites commencera au début de l'exercice 1983-1984.

Dans le secteur de l'aménagement, deux Directions régionales, l'Abitibi – Témiscamingue et le Saguenay – Lac-Saint-Jean ont été complètement réaménagées pour permettre un regroupement des effectifs dans ces régions. La Direction régionale de Montréal a aussi été affectée par un réaménagement assez important. Un bureau local a été aménagé à Valleyfield. L'aménagement de la Direction régionale de Québec a aussi été modifié, ce qui a nécessité le réaménagement de plus de 200 postes de travail en région.

Au début de l'année, la décision prise par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement de relocaliser tous nos effectifs de Québec au 3900, rue Marly à Sainte-Foy, a nécessité un relevé complet de tous les effectifs et le matériel du Ministère localisés à quatre adresses différentes à Québec.

Dans les autres cas d'inondations causées par les crues printanières, mais sans embâcle produite, la collaboration technique et financière avec les municipalités concernées s'effectue au niveau des mesures préventives, telles que la location de pompes pour suppléer à l'insuffisance des réseaux d'égout et la fourniture de sacs de jute. Le Service loue aussi à chaque année les services d'un petit brise-glace qui maintient l'embouchure des rivières des Prairies, des Mille Îles et L'Assomption libre de glaces, éliminant ainsi les dangers de formation d'embâcles en ces endroits.

En février 1983, en raison du faible niveau des eaux de la rivière des Mille Îles, l'aéroglisseur de la Garde côtière canadienne a pu s'engager sous les ponts du bout de l'île et se rendre casser le couvert de glaces jusqu'en aval de Terrebonne. Cet aéroglisseur a pour fonction principale de dégager les glaces dans la voie maritime du Saint-Laurent. Il dégage également à chaque année le couvert de glace de l'embouchure de la rivière Châteauguay. Une autre partie de ce couvert de glace est enlevée par dynamitage, mesure préventive qui permet d'éviter la formation d'embâcles à l'embouchure de la rivière Châteauguay. Enfin, durant la période précédant la débâcle et pendant celle-ci, une surveillance aérienne par hélicoptère est assurée afin de déceler les problèmes éventuels et les signaler aux municipalités concernées.

Parmi les autres cas d'accidents naturels survenus durant l'exercice 1982-1983, quelques tremblements

de terre mineurs ont été rapportés, particulièrement celui de novembre 1982, de magnitude 3 à l'échelle Richter et dont l'épicentre a été localisé près de Saint-Jean-d'Iberville.
Le Service est également intervenu avec d'autres organismes gouvernementaux et privés dans l'évaluation des risques associés aux cavernes de Saint-Léonard.

En ce qui a trait à la répartition géographique des accidents naturels couverts par la Direction régionale de Montréal, 65 p. 100 ont eu lieu sur la rive nord et 35 p. 100 sur la rive sud.

Service de la surveillance et du contrôle

Le Service de la surveillance et du contrôle a oeuvré à partir du bureau central de Montréal et des cinq bureaux locaux situés à Saint-Jean, Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Joliette et Saint-Jérôme. Il a effectué 1800 inspections de contrôle de toutes sortes et a aussi mené trois importants dossiers: le contrôle des piscines et des fosses septiques publiques et commerciales, la préparation de relevés sanitaires complets dans quatre municipalités et le contrôle des analyses d'eau potable pour les citoyens alimentés par une source individuelle.

les piscines et les installations septiques pour les établissements publics et commerciaux

La régionalisation de ce secteur d'activités s'est terminée au cours de l'exercice 1982-1983 et l'équipe régionale s'est particulièrement préoccupée d'assurer un contrôle suivi des dossiers qu'elle avait à traiter. Ainsi, 68 demandes de certificats d'autorisation pour installation septique ont été étudiés, dont 32 ont été entièrement traités, c'est-à-dire que les certificats ont été émis, les travaux exécutés et le contrôle des travaux réalisé. Dans quatre autres cas, le Service a conclu des accords de principe pour des développements domiciliaires ou des terrains de camping. En ce qui concerne les 32 autres demandes, 24 certificats ont été émis mais les travaux n'ont pas encore été réalisés, alors que huit dossiers sont toujours en traitement. De plus, le Service a effectué trois visites de contrôle de travaux qui avaient été autorisés avant le 1er avril 1982.

En ce qui a trait aux piscines et pataugeoires publiques, 17 demandes de permis ont été soumises. Deux demandes ont entièrement été complétées: les travaux de construction ont été contrôlés. Onze promoteurs ont reçu leur permis, mais les bassins n'ont pas encore été construits et quatre demandes sont toujours en traitement. Le Service a aussi procédé au contrôle de 21 permis émis au cours des dernières années.

Le guide sur la conception des installations septiques pour établissements publics, commerciaux, institutionnels et communautaires a aussi été refait. Le document est distribué sur demande aux experts-conseils depuis septembre 1982. Un guide pour le calcul de la capacité effective des fosses septiques à l'intention des inspecteurs municipaux a aussi été préparé.

Au cours des derniers mois, le Service a commencé à élaborer un programme de contrôle des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées des terrains de camping, en collaboration avec le Service de l'hôtellerie du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

les relevés sanitaires municipaux

Depuis l'entrée en vigueur du règlement concernant le traitement et l'évacuation des eaux usées de résidences isolées, il appartient aux municipalités d'évaluer la conformité de chaque système résidentiel et, si nécessaire, de faire effectuer par le propriétaire, les travaux de correction nécessaires. Pour mener à bien cette opération, plusieurs municipalités ont demandé la collaboration de l'équipe régionale du Ministère.

Au cours de l'année, la Direction régionale a donc participé à ces relevés sanitaires dans quatre municipalités: Saint-Liguori, Saint-Sébastien, Saint-Michel-de-Napierville et Saint-Esprit. D'autres demandes semblables ont été présentées et seront réalisées au cours du prochain exercice; la Corporation municipale de la paroisse de L'Épiphanie, de la paroisse Sainte-Marie-Salomée, la Corporation municipale Sainte-Marie-de-Monnoir, la Corporation municipale de Saint-Calixte ainsi que des lacs Solar, Évan et Caroline dans le comté d'Argenteuil.

Dans l'ensemble, les dirigeants municipaux engagés dans le programme acceptent bien les recommandations du Ministère et les mettent en application dans des délais assez brefs.

le contrôle de l'eau potable pour les citoyens s'approvisionnant à une source individuelle

Au cours des années, le Ministère a accepté sans examen toutes les demandes d'analyse d'eau potable provenant des citoyens non alimentés par un réseau d'aqueduc municipal. Il en a résulté une surconsommation de services qui risquait d'affecter la qualité de tous les travaux des laboratoires du Ministère.

À la demande des autorités du laboratoire, l'équipe régionale a donc mis sur pied un programme de rationalisation de cette fonction. Le système instauré préserve l'accès gratuit des citoyens au service, mais il prévoit que les demandeurs justifient leur requête.

En mars 1982, le total des échantillons analysés par le Ministère avait diminué de moitié et, sans que soit compromis le contrôle de la qualité de l'eau, on prévoyait une économie de près de 500 000 $.

Service des communications et de l'éducation

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service régional des communications et de l'éducation a continué de répondre à une moyenne de 150 demandes par semaine. Elles ont surtout porté sur les publications du Ministère de même que sur les divers règlements et lois relatifs à la protection de l'environnement. Il a aussi accordé une attention spéciale aux demandes provenant des représentants des médias.

Le Service a par ailleurs poursuivi son programme de rencontres avec les groupes, spécialement les Cercles des fermières. La Direction régionale a aussi voulu accentuer son effort de sensibilisation du public en participant à quatre expositions agricoles en juin, juillet et août. Ces expositions sont celles de Sorel, Rougemont, Berthier et Saint-Hyacinthe. Ensemble, ces manifestations ont attiré plus de 250 000 visiteurs et ont constitué une tribune exceptionnelle en regard des objectifs d'éducation du Ministère.

La progression vers la municipalité de Sainte-Martine de la contamination des anciennes lagunes de Mercier a provoqué à l'été 1982 un mouvement d'incertitude parmi les citoyens du secteur tirant leur eau potable d'un puits individuel. Pour rassurer la population et pour la tenir au courant des nombreuses interventions du Ministère relativement à ce problème, la Direction a ouvert un bureau de renseignements spécial, accessible aux mairies de Mercier et de Saint-Isidore. La responsabilité du bureau a été confiée à une technicienne en eau qui a répondu de façon rapide et exhaustive à toutes les questions des citoyens. En septembre, le Service a également préparé un rapport global décrivant l'état de la situation tant en ce qui concerne les problèmes d'eau que les problèmes d'air et faisant état des plans correctifs mis de l'avant par le Ministère.

Enfin, le Mois de l'environnement 1982 a été un franc succès dans la région de Montréal. Un minimum de soixante groupes ont organisé des activités et le Cabinet du ministre a accordé 23 subventions. Le public a également pu visiter l'exposition de photographies, issues du concours lancé en février, en trois endroits différents, l'île des Moulins, à Terrebonne, le Carré Dominion, à Montréal et la Bibliothèque T.A. Saint-Germain, à Saint-Hyacinthe. Tout au cours du mois, la participation des médias a également été digne de mention.

le programme de création d'emplois

Au cours de l'été 1982, la Direction régionale a participé au programme de création d'emplois mis sur pied par le Ministère. Une campagne de promotion du programme a été organisée par le Service des communications auprès de différentes clientèles-cibles susceptibles de participer, spécialement les municipalités, les commissions scolaires, les groupes écologiques et les médias d'information. 169 projets ont été acceptés et ont entraîné la création de 675 emplois. L'essentiel des travaux effectués a porté sur le nettoyage et l'aménagement d'espaces verts ou de terrains de loisir. Quelques projets d'éducation et de sensibilisation en matière d'environnement ont également été réalisés.

Direction régionale de l'Outaouais

La Direction régionale de l'Outaouais couvre un vaste territoire s'étendant d'ouest en est, de la frontière du Témiscamingue (Rapide-des-Joachims) à Fassett et du sud au nord, de la rivière des Outaouais jusqu'au Parc de La Vérendrye (en partie), incluant Mont-Laurier, L'Annonciation et L'Ascension.

La Direction régionale dessert une population de 270 000 habitants répartis dans 107 municipalités sur un territoire d'une superficie totale de 53 450 kilomètres^2.

Région au relief accidenté, l'Outaouais se caractérise par l'importance de son réseau hydrographique constitué d'une multitude de lacs et de rivières formant les principaux bassins versants suivants: Outaouais, Gatineau, du Lièvre, Rouge et Coulonge.

L'abondance du réservoir forestier est le principal facteur du développement économique régional. Les pâtes et papiers et les scieries demeurent encore aujourd'hui un secteur de base de l'économie de la région; on y trouve aussi quelques centres d'agriculture.

La Direction régionale compte 27 fonctionnaires oeuvrant à Hull et dans ses bureaux locaux de Maniwaki, Mont-Laurier et Fort-Coulonge et a réparti ses effectifs dans cinq unités administratives.

Service hydrique municipal

Ce Service voit à l'approbation et au contrôle de projets municipaux d'aqueducs et d'égouts, tout en offrant une assistance technique aux municipalités désireuses de se munir d'équipements adéquats dans ce domaine.

Le Service hydrique municipal est également responsable de la qualité de l'eau potable dans l'Outaouais. Il voit au contrôle et au suivi des échantillons d'eau des 81 réseaux municipaux et privés de la région afin de s'assurer que les citoyens consomment une eau saine.

Le Service voit à l'émission de certificats d'autorisation et au contrôle de mise en place des installations septiques commerciales.

Il s'occupe de l'implantation des sites d'enfouissement sanitaire pour la région et voit à l'application de la loi du régime des eaux en effectuant le contrôle des droits consentis dans ce domaine et en s'assurant de la conformité de l'utilisation des berges suivant la loi sur la qualité de l'environnement.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Service a procédé à l'approbation de 29 projets municipaux d'aqueducs et d'égouts totalisant la somme de 3 700 000 $. De plus, quelque 25 municipalités de la région ont pu bénéficier du support technique offert dans différents dossiers touchant leurs équipements d'eau potable ou d'eau usée.

Le contrôle de l'eau potable a nécessité 30 interventions reliées à des cas de contamination ou à des défectuosités de systèmes de traitement de l'eau potable.

De plus, 35 projets d'installations septiques commerciales ont fait l'objet de certificats d'autorisation et le Service a procédé au suivi des démarches d'implantation de cinq sites d'enfouissement intermunicipaux pour la région, dont un a fait l'objet d'un certificat d'autorisation.

Le Service hydrique municipal a finalement dû intervenir dans quelque 130 cas illicites d'utilisation des berges ou d'empiétement des cours d'eau.

Service industriel

Le Service industriel a procédé à quelques enquêtes dans le domaine de la charcuterie en vue de l'émission de lettres de conformité. Dans le domaine des scieries, plus de 30 dossiers ont été étudiés, ce qui a permis d'émettre une vingtaine de certificats d'autorisation. Les piscicultures et les lacs artificiels ont nécessité une trentaine de visites et plus de 10 certificats ont été délivrés.

Le Service a répondu à 10 plaintes concernant le bruit communautaire et la pollution atmosphérique.

Plus de 100 visites de contrôle ont été effectuées et 25 certificats d'autorisation ou lettres de droits acquis ont été émis pour des carrières, sablières et usines de béton bitumineux. Finalement, le Service industriel est intervenu à cinq reprises dans les dossiers de déchets dangereux reliés aux activités des industries chimiques.

Service de la surveillance, du contrôle et des productions animales

Ce Service a la responsabilité de surveiller et de voir à la correction de toute situation susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement et du milieu de vie. Ses activités de surveillance sont effectuées à partir des demandes d'assistance technique ou des plaintes émanant de la population.

Le Service émet également les permis relatifs à la production animale et s'assure de la conformité de ces établissements avec les normes fixées par le Ministère.

L'implantation des dépôts en tranchée et les dépôts de matériaux secs relève en plus de sa compétence et il est aussi responsable des urgences environnementales dans la région.

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Service a procédé à 3300 inspections de contrôle et interven-

tions liées à des plaintes ou demandes de service de la population. Ces interventions ont donné lieu au suivi de 2500 dossiers.

L'équipe a également effectué près de 1700 prélèvements d'eau et émis, après vérification, quelque 78 certificats de production animale.

La fermeture des dépotoirs (62) s'est continuée à un rythme intéressant dans la région alors que 52 dépôts en tranchée étaient autorisés.

Au programme d'Urgence-Environnement, le Service est intervenu dans les cas de 44 déversements et les inondations d'avril 1982 ont mobilisé les ressources du Service pour l'équivalent de 15 journées/personnes.

Service des communications et de l'éducation

Dans le contexte de la régionalisation du Ministère, le Service a répondu à plus de 15 000 demandes de documentation au cours de l'exercice financier 1982-1983.

Il a émis une cinquantaine de communiqués de presse relatifs à la mission du Ministère, aux programmes offerts et aux campagnes d'information, tel le Mois de l'environnement.

Le Service a aussi organisé des expositions thématiques sur la présence du Ministère en région et a rencontré divers organismes (associations de lacs, groupes écologiques, clubs sociaux, municipalités, milieu scolaire), en plus de participer, à titre de ressource, à l'organisation de mini-colloques aux tables de concertation permanentes des organismes écologiques de la région.

Le Service a consolidé ses relations avec les médias de la région en participant à plus de 40 émissions et entrevues portant sur les différents aspects de l'environnement.

Finalement, des négociations avec les médias d'information ont permis la diffusion de 1500 capsules radio dans sept stations de l'Outaouais et la préparation de chroniques environnementales qui sont diffusées par cinq médias écrits de la région.

Service des inventaires

Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le Service des inventaires a procédé à la confection d'un atlas régional en plus de fournir une expertise scientifique au programme de 29 études d'impact.

Le Service a également participé à la production de deux avis préliminaires pour les Municipalités régionales de comté en plus de mettre au point un indicateur de performance qui est en vigueur depuis le 1er octobre 1982.

Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue

La Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue couvre un vaste territoire d'environ 116 000 km^2 situé dans la portion sud-ouest du Québec. Contrairement à son nom usuel, le Nord-Ouest québécois, qui la range parmi les domaines septentrionaux, cette région est une véritable zone intermédiaire entre la plaine du Saint-Laurent et le Nouveau-Québec. La population de la région est d'environ 150 700 habitants, répartis dans 94 municipalités et cinq Municipalités régionales de comté.

L'économie de la région repose sur trois secteurs principaux d'activités: l'industrie forestière, l'agriculture et l'industrie minière.

La Direction régionale comprend 18 fonctionnaires oeuvrant à Noranda et dans les bureaux locaux d'Amos et de Ville-Marie, et a réparti ses activités dans six Services.

Service agricole

Le Service agricole a poursuivi le travail déjà entrepris au cours des deux premières années. Il a émis 87 certificats d'autorisation pour différents projets dans le secteur agricole, et les visites effectuées pour l'émission de ces certificats ont été faites par le personnel du Service de la surveillance et du contrôle.

Le Service a également signé un protocole d'entente avec la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur l'expérimentation d'une construction de fosse à purin dans l'argile. Ce projet s'avère très important pour la région puisqu'une grande partie du territoire est constituée d'argile.

Service municipal

Le Service municipal a mis beaucoup d'emphase cette année sur le dossier de la gestion des déchets. Des rencontres ont eu lieu avec les différentes Municipalités régionales de comté et les municipalités de la région en vue d'en arriver à la fermeture de tous les dépotoirs et à l'ouverture de sites d'enfouissement sanitaire ou de dépôts en tranchée.

Le Service a de plus émis des certificats d'autorisation pour divers projets:

— dépôts de boues septiques	5
— dépôts en tranchée	28
— fosses septiques commerciales	17
— terrains de camping	5
— aqueducs municipaux	2
— égouts municipaux	9
— aqueducs et égouts municipaux	7
— divers	3
— certificats émis	76

Toutes les visites effectuées pour l'émission de ces certificats ont été faites par le personnel du Service de la surveillance et du contrôle.

Service industriel

Le Service industriel a analysé et autorisé les divers projets soumis au cours de l'année. Différentes visites d'industries ont été effectuées, soit en vue de l'émission d'une autorisation ou en réponse à une plainte. Le Service a également répondu aux diverses questions du public concernant différents projets industriels:

— carrières et sablières	9
— charcuterie	1
— scierie	1
— béton bitumineux	3
— incinérateurs/chaudières	4
— équarrissage	1
— cimenterie	1
— dépôts de matériaux secs	4
— certificats émis	24

Service minier

Le Service minier, pour sa première année fonctionnelle, a oeuvré particulièrement dans les domaines touchant la qualité de l'air et la qualité de l'eau.

En ce qui concerne la qualité de l'air, deux dossiers majeurs ont été traités: Mines Noranda et Eldorado Gold Mines à Duparquet. Une surveillance beaucoup plus étroite de ces deux entreprises a été faite tant au niveau de l'émission de SO_2 que des matières particulaires.

Quant à la qualité de l'eau, à peu près toutes les mines de la région ont été visitées. Le Service a porté une attention plus particulière aux usines de traitement des minerais suivants: le cuivre, le zinc et l'or. Ces différentes visites ont permis au Service de tracer un tableau global de la situation. Le Service a ainsi accordé sa priorité aux interventions touchant les eaux acides et les eaux cyanurées.

Le Service a collaboré à l'organisation du colloque sur les parcs à résidus miniers, tenu à Noranda en novembre. Un projet de restauration de parc à résidus miniers a d'ailleurs été amorcé au site Aldermac.

De plus, en collaboration avec le Service des communications et de l'éducation, le Service minier a produit un vidéo sur le dossier de la compagnie Mines

Noranda. Ce vidéo présentait le déroulement et la situation actuelle dans le dossier des effluents liquides de la compagnie Mines Noranda.

Service des inventaires et du milieu hydrique

Le Service des inventaires et du milieu hydrique, nouveau Service à la Direction régionale, a entrepris un important travail d'organisation des structures lui permettant de remplir les mandats qui lui ont été confiés.

En ce qui concerne les inventaires, le Service a procédé à l'élaboration de l'atlas environnemental de la région par l'organisation matérielle du projet, l'acquisition de cartes de base et de certaines données d'inventaires. Des rencontres ont aussi eu lieu avec les Municipalités régionales de comté en vue d'une consultation préliminaire relative au schéma d'aménagement.

Le Service a entrepris l'étude de divers projets d'aménagement en milieu hydrique, de pisciculture, de lacs artificiels et a émis 22 certificats.